

COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROCESSUS DE
NOMINATION DES JUGES

DEVANT : Me MICHEL BASTARACHE, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
DU 22 SEPTEMBRE 2010 - VOLUME 16

COMPARUTIONS :

Me GIUSEPPE BATTISTA
procureur en chef

Me ÉRIC DOWNS
procureur en chef associé

Me SIMON RUEL
procureur en chef associé

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

PROPOS PRÉLIMINAIRES 3

TÉMOINS :

CHARLES RONDEAU

| | |
|--|-----|
| Interrogé (Me Battista) | 42 |
| Contre-interrogé (Me Côté) | 72 |
| Contre-interrogé (Me Bertrand) | 81 |
| Contre-interrogé (Me Dugas) | 216 |

FRANCO FAVA

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Interrogé (Me Battista) | 222 |
|-----------------------------------|-----|

- - - - -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

9 h 50 - DÉBUT DE L'AUDITION

- - - - -

M. DANIEL LEGAULT

secrétaire :

Mesdames, messieurs, veuillez vous lever, s'il vous plaît. La Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges présidée par l'Honorable Michel Bastarache est maintenant ouverte.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bonjour. Veuillez vous asseoir.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors, bonjour, Monsieur le commissaire.

Je voudrais premièrement expliquer, nous avons un peu de retard ce matin parce que plusieurs parties ont demandé à nous rencontrer et, donc, nous avons pris le temps d'écouter ce qu'on avait à nous dire et d'échanger avec eux sur la suite du déroulement des audiences.

Je voudrais simplement faire une mise au point concernant des pièces qui ont été déposées ici devant la Commission et des pièces confidentielles

1 et qui ont été distribuées aux parties et qui ont
2 été publiées à la télévision.

3 Nous avons trois (3) types de pièces qui sont
4 déposées ici devant la Commission, des pièces
5 publiques, qui peuvent être diffusées en ondes et
6 en direct lors des audiences, ces pièces-là sont
7 déposées sur le site de la Commission, le site Web
8 de la Commission, et sont accessibles à tout le
9 monde. Lorsque nous déposons ces pièces-là, nous
10 prenons les précautions requises pour ne pas que
11 des noms ou les personnes soient identifiées de
12 quelque manière que ce soit.

13 Alors, les pièces qui ont fait l'objet de
14 reportage étaient des... une des pièces était une
15 pièce à caractère public, l'autre pièce était une
16 pièce qui avait été diffusée aux parties et aux
17 participants pour leur permettre de faire leur
18 travail.

19 Nous avons également déposé en pièce C les deux
20 (2) agendas de monsieur Lalande, non caviardés
21 aucunement. Donc, toute l'information contenue
22 dans ces agendas-là était disponible et pouvait
23 être consultée par les médias. Le seul... la
24 seule limitation à cette consultation est qu'ils
25 ont le devoir, en vertu des ordonnances que vous

1 avez rendues, de ne pas publier une information
2 qui permettrait d'identifier une personne.
3 Une commission d'enquête est une entreprise
4 publique, une... un processus public qui doit
5 faire preuve de transparence. Par contre,
6 beaucoup de gens qui sont affectés par les travaux
7 de la Commission peuvent voir leur réputation
8 ternie, peuvent voir leur vie familiale bousculée
9 et cela ne s'applique pas à un ou deux (2)
10 individus, mais à beaucoup d'individus, à des
11 personnes qui sont ciblées et à des personnes qui
12 sont simplement au mauvais endroit au mauvais
13 moment.
14 Donc, nous avons la responsabilité d'éviter des
15 torts indus à des tiers. C'est la seule
16 préoccupation que nous avons.
17 Toutes les parties avaient l'information
18 pertinente qui pouvait leur permettre de faire
19 leur travail, il n'était nullement de notre
20 intention de cacher quoi que ce soit à qui que ce
21 soit. Les pièces sont déposées, elles sont
22 accessibles, elles peuvent être consultées et
23 toute l'information s'y trouve.
24 Alors, après avoir fait cette mise au point,
25 Monsieur le commissaire, je vais inviter maître

1 Bertrand qui veut vous adresser des demandes. Il
2 m'a fait part de certaines demandes qu'il formule,
3 nous sommes en mesure de répondre à plusieurs de
4 ses interrogations et... mais il souhaite quand
5 même s'adresser à vous. Alors, je vais l'inviter
6 à vous adresser la parole avant de continuer avec
7 monsieur Rondeau. Et je m'excuse du délai,
8 monsieur Rondeau.

9 Maître Chatelain, Monsieur le commissaire, veut
10 également faire une intervention. Est-ce que vous
11 voulez la faire avant... parce qu'elle est peut-
12 être en lien avec ce que je viens de dire. Alors,
13 maître Bertrand, vous permettez?

14 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

15 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

16 Il n'y a pas de problème.

17 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

18 procureur en chef :

19 Oui. Alors, maître Chatelain.

20 **Me CHANTAL CHATELAIN**

21 pour la Conférence des juges :

22 Est-ce que vous voulez que je m'avance ou...

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Oui, s'il vous plaît.

1 **Me CHANTAL CHATELAIN**

2 pour la Conférence des juges :

3 Merci, Monsieur le commissaire. Maître Chatelain
4 pour la Conférence des juges du Québec.

5 Simplement pour faire le pont avec les
6 commentaires qui vous ont été formulés par maître
7 Battista. Dans plusieurs des médias électroniques
8 et sous support papier qui sont parus depuis hier,
9 en fait électroniques depuis hier et support
10 papier ce matin, on peut lire notamment l'extrait
11 suivant, et je vais vous le lire, il est identique
12 qu'on regarde le site de Canoe, de Radio-Canada ou
13 de Branchez-Vous, là, qui sont ceux que j'ai pu
14 regarder ce matin, donc on y lit notamment ce qui
15 suit sur les sites Internet des médias.

16 À la page 21 de la version originale du document,
17 on peut lire les mots, ouvre les guillemets :

18 «**Juge en chef**” -- ferme les
19 guillemets, virgule, ouvre les
20 guillemets -- **“Alma”** -- ferme les
21 guillemets, virgule, ouvre les
22 guillemets -- **“président**
23 **association juge du Québec”** --
24 ferme les guillemets, virgule --
25 **péquiste.»**

1 Point. Je tiens à souligner et faire la mise au
2 point suivante, Monsieur le Juge, que dans le
3 document original déposé sous la cote C des
4 agendas de monsieur Lalonde, le «post-it» en
5 question comporte deux (2) noms et la façon dont
6 c'est rapporté dans les médias peut porter à
7 confusion. En fait, il y a un premier nom qui est
8 protégé, pour protéger l'identité de la personne,
9 uniquement parce que ce sont des informations
10 nominatives. Donc on voit le nom du juge A,
11 ensuite on voit : «Alma, président association
12 juge du Québec», ensuite il y a un retour, on voit
13 un deuxième nom de juge, donc le juge B, et
14 ensuite on voit le mot péquiste.

15 Donc, nous estimions qu'il était utile d'apporter
16 cette précision puisque les médias, en rapportant
17 partiellement le document déposé sous la cote C
18 dans son intégralité, portaient à confusion. Donc
19 c'était uniquement la mise au point que nous
20 souhaitions faire.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Merci.

24 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

25 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

1 Alors, bonjour Monsieur le commissaire.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Bonjour.

5 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

6 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

7 Jean-François Bertrand pour maître Bellemare.

8 Alors, vous vous souviendrez la semaine dernière,
9 en fait jeudi dernier, je me suis présenté devant
10 vous et j'ai fait une demande à l'effet
11 d'obtenir... en fait, j'ai réitéré, je devrais
12 être précis, une demande qui avait déjà été faite
13 par maître Beaudry pour obtenir copie complète des
14 registres d'accès dans les édifices
15 gouvernementaux que j'avais désignés alors,
16 notamment à l'accueil, ce qu'on appelle l'accueil
17 Honoré-Mercier.

18 Alors, depuis lors nous avons effectivement reçu,
19 je dirais, six (6) mois sur les dix (10) ans, là,
20 qui sont visés par votre... par votre mandat, par
21 la période temporelle couverte par votre mandat,
22 donc nous avons reçu, c'est ça, une période de six
23 (6) mois et maître Battista, avec qui je me suis
24 entretenu ce matin avant de commencer, dit qu'il
25 y en a qui... bon, qu'ils viennent d'en recevoir

1 d'autres.

2 Donc, je comprends ça, sauf, évidemment, ça crée

3 le problème suivant, ça crée le problème à deux

4 (2) niveaux. Premièrement, nous, au moment où on

5 se parle, nous ne les avons pas, alors

6 l'entièreté, l'intégralité des registres, à part

7 pour la période de six (6) mois, là, qui a été

8 communiquée à toutes les parties.

9 Donc, évidemment, ça peut causer le problème

10 suivant, c'est que j'imagine que c'est

11 relativement volumineux, là, comme document, là,

12 et on est en plein... on va commencer bientôt le

13 contre-interrogatoire, là je me suis laissé dire

14 qu'il en restait peut-être pour une demi-heure,

15 une heure avec monsieur Rondeau par maître

16 Battista, donc après ça on va commencer les

17 contre-interrogatoires.

18 Donc, la première demande que je vais vous faire,

19 évidemment, c'est d'avoir, une fois de plus, de

20 pouvoir avoir accès à l'intégralité des registres.

21 Deuxièmement, c'est de pouvoir, au besoin, faire

22 revenir monsieur Rondeau si des questions

23 additionnelles, après la lecture... parce que ce

24 n'est pas vrai qu'on va pouvoir se taper ça sur

25 l'heure du midi avec toute la concentration que

1 nécessite la lecture d'un tel document et tout ça,
2 et donc pouvoir faire revenir monsieur Rondeau au
3 besoin, si des questions additionnelles se
4 posaient suite à l'analyse des registres.

5 C'est un petit peu ce que je vous disais jeudi
6 dernier, je voulais éviter ça, je voulais éviter
7 que j'aie à vous faire cette demande-là, soit de
8 retarder ou de faire revenir un témoin, mais là,
9 on est jeudi... on est mercredi matin...

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Mais avant que vous passiez à un autre sujet, vous
13 avez dit que notre mandat s'étendait sur dix (10)
14 ans, ce n'est absolument pas la question. Notre
15 mandat, pour ce qui est de cette première phase
16 qui est les allégations de monsieur Bellemare,
17 n'est pas... ne s'étend pas sur une période de dix
18 (10) ans.

19 Ce que nous examinons, c'est ce qui est arrivé
20 durant la période où monsieur Bellemare était
21 ministre et les allégations portent sur des
22 événements qui se sont produits durant cette
23 période-là. Et si j'ai bien compris, quand on
24 regarde la question, par exemple, de l'accès au
25 bureau du ministre et tout ça, il n'est pas

1 question pour nous d'aller nécessairement à dix
2 (10) ans.
3 Quand on a parlé des dix (10) ans, c'était par
4 rapport au processus lui-même, on voulait savoir
5 si, sur une période de dix (10) ans, les
6 différents ministres de la Justice avaient suivi
7 le même processus, si la même pratique avait été
8 adoptée, si les mêmes critères avaient été
9 appliqués, c'est pour ça qu'on voulait questionner
10 les ministres, mais ce n'était pas pour
11 questionner quelqu'un qui était en poste il y a
12 dix (10) ans à savoir s'il y avait eu des
13 nominations contestées ou s'il y avait eu des
14 pressions politiques et ainsi de suite. Cette
15 partie-là du mandat ne porte que sur les
16 allégations de monsieur Bellemare.
17 Alors, moi, je ne sais pas à l'heure actuelle
18 exactement qu'est-ce qu'on a demandé comme
19 registres, mais ma réponse est la même que je vous
20 ai donnée l'autre jour, on vous les donne quand on
21 les a, à vous et à tous les autres procureurs, et
22 c'est ça l'engagement qu'on a pris, c'est ça
23 l'engagement qu'on va respecter, et je ne suis pas
24 prêt à prendre d'autres engagements que ceux-là,
25 je pense que c'est dans la façon équitable de

1 fonctionner ici.

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 O.K. Je comprends ça, Monsieur le commissaire,
5 mais si vous dites : nous, on les prend lorsqu'on
6 les reçoit, puis on les remet à ce moment-là aux
7 procureurs, si moi on me les remet, je ne sais
8 pas, moi, à trois heures et demie (3 h 30) cet
9 après-midi, pensez-vous réalistement que je peux
10 passer à travers?

11 J'imagine que c'est, somme toute, très volumineux,
12 là, donc est-ce que je vais être capable de passer
13 à travers? Puis je ne veux pas... je ne veux pas
14 garrocher mon contre-interrogatoire...

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 C'est un registre, ce n'est pas un grand texte à
18 lire il me semble.

19 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

20 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

21 Je ne le sais pas, je présume de rien. Je présume
22 de rien parce que ma... vous allez comprendre, ma
23 deuxième demande, ça va être d'avoir accès aux
24 documents non caviardés. Je ne demande pas d'en
25 avoir une copie, mais je demande de pouvoir aller

1 les consulter les documents non caviardés.
2 Donc, je veux faire l'exercice, je veux qu'on
3 fasse l'exercice nous-mêmes, donc, évidemment,
4 c'est pour ça que je vous dis que ça va être
5 nécessairement volumineux à prendre connaissance
6 de ça.
7 On me dit qu'il y a deux (2) personnes qui sont
8 affectées à la lecture de ces documents-là, qui
9 ont passé... je ne veux pas mettre de temps dans
10 la bouche de maître Battista, il n'a pas parlé de
11 temps, mais j'ai compris de par sa réponse qu'ils
12 ont passé quand même plusieurs heures à faire
13 l'exercice de vérifier les documents. Donc, je
14 présume qu'à deux ça va nous prendre le même
15 nombre de temps que les deux (2) personnes de la
16 Commission qui l'ont fait. Et je ne veux pas,
17 comme je vous ai dit, être bousculé dans le
18 contre-interrogatoire ou y mettre fin alors que je
19 n'aurai pas accompli mon travail jusqu'à la fin,
20 qui est de vérifier ces informations-là.
21 Je pense que c'est mon devoir d'avocat de le faire
22 au nom du client que je représente, c'est pour ça
23 que la deuxième portion de ma demande c'est
24 d'avoir accès aux documents non caviardés.

25

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Je pense que peut-être le mieux c'est de demander
4 à monsieur Battista quelle est exactement notre
5 politique sur le caviardage, c'est ça la politique
6 qu'on va suivre. Alors, peut-être vous pouvez
7 l'expliquer?

8 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

9 procureur en chef :

10 Oui, Monsieur le commissaire, alors, nous avons
11 appliqué la même politique à l'endroit de tous,
12 c'est-à-dire quand le problème s'est présenté la
13 première fois pour le dépôt de documents lorsque
14 maître Bellemare avait témoigné devant la
15 Commission et qu'il avait un document sur lequel
16 il avait inscrit des notes et, par l'entremise de
17 son avocat, nous a fait valoir qu'il y avait trois
18 (3) mentions qui étaient pertinentes aux travaux
19 et le reste ne l'était pas.

20 Alors, évidemment, les parties, eux, voulaient
21 avoir accès au document. Ce que nous avons fait,
22 c'est que nous avons pris l'engagement de regarder
23 le document avec les procureurs de maître
24 Bellemare et nous avons convenu que le caviardage
25 qu'ils avaient proposé était raisonnable et, donc,

1 nous l'avons accepté.
2 Nous avons pris la même politique vis-à-vis de
3 tous les autres participants et vis-à-vis tous les
4 autres documents, c'est-à-dire quand un document
5 nous est remis et que le document contient des
6 informations confidentielles, nous avons comme
7 position de demander d'y avoir accès nous-mêmes
8 pour que nous puissions vérifier l'information.
9 Et effectivement, si l'information est conforme,
10 à ce moment-là nous acceptons le caviardage et
11 nous diffusons -- nous distribuons le document
12 caviardé pour protéger l'information qui concerne
13 des tiers ou des informations qui n'ont pas
14 rapport avec les travaux de la Commission.
15 Alors, c'est la politique que nous avons adoptée
16 et c'est ce que nous suivons.
17 En ce qui concerne les registres, nous n'avons pas
18 demandé d'avoir les registres des dix (10)
19 dernières années. Je réalise que mon collègue
20 avait, la semaine dernière, parlé de dix (10) ans,
21 c'est exact, et je dois dire que je n'avais pas à
22 ce moment-là réalisé qu'il parlait d'une période
23 de dix (10) ans. J'avais dit que sa demande était
24 légitime, je crois toujours qu'elle est légitime,
25 mais pas pour la période de dix (10) ans, mais

1 pour la période qui concerne l'année où maître
2 Bellemare a été ministre de la Justice et pour la
3 période qui concerne les allégations que nous
4 enquêtons ici devant la Commission.

5 Alors, ce que je peux dire, c'est que nous allons
6 faire preuve de la plus grande diligence, je ne
7 crois pas que les documents qui seront remis à mon
8 confrère sont des documents volumineux, loin de
9 là. Nous avons par contre vérifié des documents
10 volumineux et, donc, nous avons identifié les
11 dates pertinentes au mandat, soit parce qu'elles
12 faisaient l'objet d'allégations, soit parce
13 qu'elles ont été invoquées ici dans le cadre soit
14 d'un interrogatoire ou d'un contre-interrogatoire,
15 et nous avons fait les vérifications qui
16 s'imposent.

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Alors, toutes les parties ne voient pas les
20 documents non caviardés comme il est demandé à
21 l'heure actuelle?

22 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

23 procureur en chef :

24 C'est exact, c'est exact, sauf exception
25 évidemment si l'information provient de la partie.

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Oui.

4 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

5 procureur en chef :

6 Par exemple, s'il y a une partie ici qui est en
7 possession d'un document, bien, cette partie-là,
8 évidemment, voit le document non caviardé, mais
9 les autres qui reçoivent les documents ne le
10 voient pas.

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Madame Côté?

14 **Me SUZANNE CÔTÉ**

15 pour le Gouvernement du Québec :

16 Avec votre permission, Monsieur le commissaire, et
17 pour vider cette question de registres-là parce
18 que, ici, il y a maître Bertrand qui parle de
19 couvrir une période de dix (10) ans; maître
20 Battista qui nous dit que la demande est légitime,
21 mais pour une période plus courte et que diligence
22 sera faite; je ne comprends pas de quelle
23 diligence on parle parce que le gouvernement, la
24 semaine dernière, a été requis par les avocats de
25 la Commission de fournir des registres pour la

1 période concernée pendant la durée du terme de
2 maître Bellemare comme ministre, donc la période
3 visée par les allégations de maître Bellemare,
4 comme vous l'avez souligné tantôt, et je ne
5 comprends pas pourquoi maître Bertrand dit qu'il
6 ne l'a pas parce qu'on a tous reçu le registre
7 journalier des visiteurs à l'Édifice Honoré-
8 Mercier pour avril deux mille trois (2003) à avril
9 deux mille quatre (2004) concernant les visites de
10 maître Marc Bellemare, de monsieur Franco Fava et
11 de Charles Rondeau. Tout le monde on l'a reçu, ça
12 a même été coté hier. Et il y a d'autres pièces
13 qui ont été cotées, registre des appels
14 téléphoniques au bureau du premier ministre.
15 Alors, quand mon confrère me dit que ça va prendre
16 un temps inouï pour prendre connaissance des
17 registres pour la période visée par la période où
18 monsieur Bellemare a été ministre, je me demande
19 de quoi on parle. Le gouvernement, dès qu'il a
20 été saisi d'une demande à cet effet de la part de
21 la Commission, a tout de suite agi et les avocats
22 de la Commission et du gouvernement ont travaillé
23 avec les gens responsables de ces registres-là
24 pour extraire l'information relative à ces
25 personnes-là et ça a été fait, Monsieur le

1 commissaire, avec toute la diligence requise.
2 Et si la demande avait été faite avant par maître
3 Bellemare s'il avait choisi de commencer à
4 préparer sa cause en juin, quand il a été requis
5 de rencontrer des avocats de la Commission, il n'y
6 aurait pas ces plaintes de dernière minute
7 aujourd'hui.

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 Alors, si vous me permettez, pour que maître Côté
11 comprenne une fois pour toutes le sens de ma
12 demande que j'ai faite jeudi dernier. J'ai parlé,
13 moi, d'une part, d'une période de dix (10) ans,
14 comme vient de le souligner maître Battista.
15 D'autre part, je vous demande ce matin d'avoir
16 accès aux documents non caviardés, malgré la
17 politique parce que... ça a beau être une
18 politique, si ça n'a pas été demandé, moi, je vous
19 le demande. Je vous le demande, Monsieur le
20 commissaire.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Pourquoi?

24 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

25 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

1 Je vous le demande parce que je veux avoir accès
2 à ça, c'est notre droit le plus absolu.
3 On ne se fera pas de cachette, là, il y a une
4 différence entre le témoin qui est assis devant
5 moi ce matin, monsieur Rondeau, qui n'est pas une
6 partie, qui n'est pas participant à la Commission,
7 qui est un simple témoin, et les registres
8 également où on peut voir son nom apparaître, là,
9 et maître Bellemare, qui est une... qui est un
10 participant, qui est au coeur même de l'enquête,
11 le mandat... il est même... son nom est même...
12 vous avez le mandat d'enquêter sur les allégations
13 formulées par maître Marc Bellemare, ça ne peut
14 pas être une personne plus ciblée dans une enquête
15 que lui.
16 Bon. D'autre part, qu'on ne tente de nous mettre
17 ça sur le dos, et là, je fais référence à la
18 dernière intervention de maître Côté, ça fait déjà
19 plus d'un mois et demi (1 1/2) qu'on a envoyé une
20 lettre à la Commission, en fait aux procureurs de
21 la Commission pour avoir accès à ça et ce n'est
22 certainement pas de ma faute si, au moment où on
23 se parle, on a six (6) mois... on n'a même pas...
24 on n'a même pas le terme de maître Bellemare, qui
25 était d'un an moins deux (2) jours, on a six (6)

1 mois, on a d'avril à février deux mille quatre
2 (2004).

3 **Me MICHEL BASTARACHE**

4 commissaire :

5 Vous me dites ça aujourd'hui, puis ça fait
6 justement trois (3) jours qu'on a des documents
7 confidentiels qui paraissent dans les journaux et
8 à la télévision, et là, vous me dites : «Bon, bien
9 il faudrait maintenant donner une plus large
10 diffusion aux documents non caviardés...»...

11 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

12 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

13 Ce n'est pas ça que je vous dis, Monsieur le
14 commissaire.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Bien oui, c'est ça que vous me dites.

18 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

19 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

20 Non, ce n'est pas ça que je vous dis.

21 Ce que je vous demande, c'est que les avocats...
22 et là, je... je n'exclus pas mes confrères, tous
23 les avocats des parties, des... qui ont un statut
24 de participant ici, puissent avoir accès aux
25 documents non caviardés, pas des copies du

1 document, avoir accès à ces documents-là, pouvoir
2 les consulter dans un bureau de la Commission,
3 c'est ça que je vous demande.

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Est-ce que c'est la même chose pour les documents
7 de monsieur Bellemare?

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 Pourquoi vous me parlez des documents de monsieur
11 Bellemare, là?

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Parce que c'est des documents caviardés.

15 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

16 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

17 Les parties avaient juste à faire leurs
18 représentations à ce moment-là, Monsieur le
19 commissaire.

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 Ils les ont faites.

23 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

24 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

25 Oui. Bon. Mais...

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Ils les ont faites, puis c'est vous ou votre
4 collègue qui ont refusé, justement...

5 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

6 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

7 Oui.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 ... qu'ils aient accès. Là, vous voulez être
11 traité différemment des autres.

12 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

13 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

14 Bien là, je parle... ici, on parle de registre
15 d'accès dans un édifice, à ce que je sache, ce
16 n'est quand même pas le mystère absolu, puis le...

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Non, mais on ne va pas...

20 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

21 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

22 ... secret de Polichinelle, mais pourquoi on
23 n'aurait pas accès...

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Parce qu'on ne va pas avoir...

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 ... à l'entièreté de ça?

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 ... une politique pour chaque type de document.

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 Bien, je pense que vous devriez en faire une,

11 Monsieur le commissaire, avec respect.

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Oui, mais ce n'est pas vous le commissaire et...

15 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

16 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

17 Oui. Ce n'est pas moi le commissaire...

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 ... et comme c'est là...

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 ... effectivement, mais je suis là pour vous faire

24 des demandes, puis...

25

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Bon.

4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

6 ... c'est la demande que je vous fais.

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Bien moi, je vous dis qu'on a une politique, il
10 faudra que vous fassiez confiance aux avocats de
11 la Commission pour le caviardage et que c'est la
12 seule politique que je suis prêt à adopter. Je
13 crois que c'est juste et équitable et je crois que
14 les autres parties ont compris ça et je ne vois
15 pas pourquoi vous voulez mettre en doute le
16 travail de la Commission sur une chose aussi
17 simple que le caviardage des noms dans un
18 registre.

19 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

20 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

21 Parce que je vous demande d'avoir accès à ça. Je
22 ne vous ai jamais parlé de mise en doute de
23 quiconque, je vous demande d'avoir accès à ça.

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Vous avez dit : «Je vais faire mon propre...

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 Absolument.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 ... ma propre évaluation.»

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 Absolument. Je suis capable de la faire tout seul
11 parce qu'il y a des liens, moi, que je peux faire,
12 peut-être que d'autres avocats ne feront pas.

13 Alors là, en ce moment, je suis obligé de me
14 contenter d'un document qui est blanc avec une
15 petite ligne dans le bas. Je suis obligé de me
16 contenter de ça.

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Oui. Exactement. La politique, qu'on a, est
20 juste et équitable et on va la suivre.

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 O.K. Donc, je comprends que vous refusez qu'on
24 ait accès aux documents non caviardés...

25 **Me MICHEL BASTARACHE**

1 commissaire :

2 C'est ça.

3 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

4 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

5 ... même juste pour les lire, sans faire de
6 photocopies, puis sans sortir de copies d'ici?

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Oui.

10 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

11 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

12 O.K. Donc, première... première... je prends
13 bonne note de ça.

14 Deuxièmement, est-ce qu'on peut avoir accès aux
15 dix (10) ans visés par la période de l'enquête?

16 **Me SUZANNE CÔTÉ**

17 pour le Gouvernement du Québec :

18 À cet égard-là, Monsieur le commissaire, le
19 gouvernement fait une objection parce que ce n'est
20 aucunement pertinent d'avoir les dix (10) ans
21 d'accès eu égard au décret qui a constitué cette
22 Commission.

23 Le mandat de la Commission, le premier volet,
24 c'est d'enquêter sur les allégations de maître
25 Bellemare, qui prétend qu'il a subi des influences

1 indues de la part de trois (3) personnes qu'il a
2 identifiées la première journée de son témoignage,
3 de la part de Charles Rondeau, de la part de Guy
4 Bisson et de la part de Franco Fava. La demande
5 qui a été faite au gouvernement et avec laquelle
6 le gouvernement était d'accord, c'est d'avoir les
7 accès de monsieur Charles Rondeau, de monsieur
8 Franco Fava et de Marc Bellemare à l'édifice dans
9 lequel le premier ministre a son bureau, ça a été
10 fourni.

11 C'est de la curiosité malsaine et ce n'est
12 aucunement pertinent de vouloir savoir qui a pu
13 rentrer dans l'édifice Honoré-Mercier le premier
14 (1^{er}) février deux mille un (2001), par exemple.
15 Alors, toute la période couverte par les
16 allégations... et quand mon confrère dit qu'ils
17 n'ont reçu que six (6) mois, à moins que je ne
18 sache pas lire, ce qui est écrit ici sur le
19 document 52-P, c'est :

20 **«Avril deux mille trois (2003) à**
21 **avril deux mille quatre (2004).»**

22 Toute la période pendant laquelle maître Bellemare
23 a été ministre. Alors, peut-être je ne sais pas
24 lire, Monsieur le commissaire, mais c'est ceci qui
25 a été produit par le gouvernement. Et dix (10) ans

1 est une période absolument non pertinente et le
2 gouvernement s'objecte à cette période-là.

3 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

4 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

5 Si vous me permettez de...

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Oui.

9 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

10 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

11 ... répliquer à ça, là.

12 Vous devez enquêter, Monsieur le commissaire, sur
13 les allégations formulées par maître Bellemare
14 concernant le processus de nomination des juges,
15 notamment -- «notamment», donc de façon non
16 limitative -- notamment au regard de l'influence
17 qu'auraient exercée des tierces personnes dans ce
18 processus.

19 On en a une présentement qui rentre dans la
20 définition du «tierce personne» au sens de votre
21 mandat, en fait j'ai une telle personne devant moi
22 actuellement, et vous allez devoir vous poser la
23 question : est-ce qu'il y a eu des pressions
24 d'exercées sur le ministre Bellemare au moment où
25 il était ministre, quant à la nomination de

1 certains juges, et est-ce que ces pressions-là
2 étaient indues?
3 C'est ça la question ultime que vous allez devoir
4 vous poser pour répondre à la... au premier volet
5 de votre mandat.
6 Alors, comment vous allez faire, Monsieur le
7 commissaire, pour analyser, parce que si c'est
8 deux (2) piccolos qui se promènent, qui n'ont
9 aucune espèce d'influence quelconque, qui...
10 alors, vous allez dire : écoutez, quand bien même
11 que des gens disent... accrochent un ministre sur
12 la rue puis qui... qui soient-ils ou le premier
13 ministre, puis qu'ils disent : Aïe! nomme donc
14 untel! Vous allez dire ça n'a aucune influence, ça
15 n'influencera absolument pas le ministre.
16 Alors, vous allez devoir qualifier l'influence que
17 ces gens-là ont, pour savoir si la pression était
18 indue ou non, pour savoir s'ils avaient le pouvoir
19 de mettre une pression sur ces gens-là. Alors,
20 c'est sûr que plus vous restreignez la période
21 d'accès... moi, je ne veux pas juste savoir s'il
22 est allé pendant un an ou pendant six (6) mois
23 pour rencontrer madame Landry, je veux savoir
24 l'année d'avant combien de fois il est allé,
25 l'année d'après, combien de fois. Je veux savoir

1 à qui j'ai affaire, quel genre d'influence ce
2 monsieur-là, de par ses visites fréquentes, on le
3 voit, on parle de vingt (20) fois, dix-neuf (19)
4 fois en six (6) mois. Bon, j'aurai des questions,
5 là, rassurez-vous, pour lui là-dessus, mais je
6 veux savoir à qui on a affaire. En fait, pas moi,
7 je veux que vous, commissaire, qui est là pour
8 rechercher la vérité dans cette histoire-là, c'est
9 important que vous sachiez à qui vous avez
10 affaire, pour savoir est-ce que cet individu-là,
11 effectivement, avait une certaine influence.

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Mais...

15 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

16 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

17 Alors, si... plus... -- excusez-moi, juste avant
18 -- plus vous limitez la période, moins vous allez
19 avoir de réponses à vos questions, Monsieur le
20 commissaire.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Bien, hier, monsieur Battista, quand il a
24 interrogé, a demandé exactement combien de fois
25 monsieur Rondeau était allé, on a su que c'était

1 dix-neuf (19) fois, qu'il y avait vingt-trois (23)
2 entrées, si je me souviens bien, on a eu toute sa
3 description de son influence et de son importance
4 au sein du Parti libéral, au sein de la Commission
5 de finances du parti et ainsi de suite, et vous
6 êtes libre de lui poser toutes les autres
7 questions que vous voudrez pour obtenir un
8 complément d'information.

9 Maintenant, si on sait que monsieur Rondeau, par
10 exemple, est allé, est entré vingt-trois (23) fois
11 durant une année, qu'il ait entré cinq (5) fois
12 l'année d'avant et quinze (15) fois l'autre année,
13 ça va ajouter absolument rien parce qu'on le sait,
14 là, il est allé souvent.

15 Alors, nous, ici, on a des ressources limitées, on
16 essaie d'avoir toute l'information pertinente,
17 mais il faut faire des jugements à un moment donné
18 et décider de ce qui est pertinent et de ce qui
19 est utile, et nous, on a l'impression, on a la
20 certitude même que, par les questions qu'on a
21 posées et l'information qu'on a obtenue, on a
22 obtenu la réponse à la question de savoir si
23 monsieur Rondeau était une personne influente dans
24 le Parti libéral et s'il avait un accès fréquent
25 et libre au bureau du premier ministre.

1 Alors vous, vous dites : nous, on n'est pas
2 satisfait, ce n'est pas ça l'enquête que vous
3 auriez dû faire. Mais tout le monde peut avoir une
4 opinion là-dessus, il faut faire nos propres
5 décisions, et moi je considère que c'est la
6 responsabilité de nos procureurs, et en
7 particulier de notre procureur en chef, de faire
8 des choix comme ceux-là.

9 Alors, moi je crois d'ailleurs que vous pourriez
10 vous-même obtenir d'autres documents en vertu de
11 la Loi sur l'accès à l'information ou quoi que ce
12 soit, il y a toutes sortes de façons d'obtenir
13 d'autres informations, mais vous pouvez aussi
14 poser... poser toutes les question.

15 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

16 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

17 Oui, mais, Monsieur le commissaire, vous savez
18 très bien que si je me lance dans un processus
19 d'accès à l'information, là, la Commission, là,
20 puis que j'entends le présenter à la Commission,
21 bien vous allez encore siéger l'année prochaine.
22 Vous savez très bien que je suis bloqué dans le
23 processus d'accès à l'information, il y a des
24 délais prévus par la loi, puis on... du côté du
25 gouvernement, je viens d'entendre maître Côté, ce

1 n'est certainement pas eux autres qui vont nous
2 donner un coup de main pour que ça aille plus
3 rapidement, là.

4 Alors, vous savez très bien à ce moment-là que je
5 ne pourrais pas les obtenir, donc c'est une façon
6 de me dire : bien, vous ne les aurez pas, puis ce
7 n'est pas moi qui va vous les donner, puis allez
8 les chercher où vous voulez. Puis je ne peux pas
9 aller les chercher, vous le savez.

10 Parce que moi, quand même, quand votre Commission
11 va être finie, là, je n'irai pas présenter ça à
12 droite puis à gauche puis me promener dans les
13 rues de Québec, puis montrer le registre à tout le
14 monde. Je ne suis pas intéressé à faire ça, moi,
15 je suis intéressé à le présenter devant vous, par
16 contre, là.

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Monsieur Battista.

20 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

21 procureur en chef :

22 Oui.

23 Si vous permettez, Monsieur le commissaire, je ne
24 veux pas interrompre mon confrère dans ses
25 représentations. Par contre, ce que je comprends,

1 c'est que mon confrère a fait certaines demandes,
2 vous avez répondu à certaines de ses questions. Il
3 y a des demandes qu'il a formulées qui sont de mon
4 ressort et, donc, je vais m'occuper à faire le
5 nécessaire de ce qui n'a pas encore été fait, mais
6 pour la suite je pense qu'on pourrait peut-être se
7 rendre à nos travaux et continuer le témoignage,
8 je pense que vos demandes ont été entendues, le
9 commissaire a...

10 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

11 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

12 Mais je n'ai pas eu une réponse sur le dernier
13 bout, là, mais sur la demande d'avoir accès à une
14 période plus étendue que celle qui nous a été
15 donnée.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Mais certainement pas dix (10) ans.

19 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

20 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

21 O.K. Mais...

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Parce que, là, on va...

25

1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

3 Proposez-moi quelque chose entre les deux.

4 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

5 procureur en chef :

6 Mais je ne veux pas interrompre les talents de
7 négociateur.

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 Excusez, moi aussi je ne veux pas vous
11 interrompre, j'oublie deux mille (2000) à deux
12 mille trois (2003).

13 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

14 procureur en chef :

15 Oui, mais c'est ça, alors, Monsieur le
16 commissaire, sur cette demande-là, comme je l'ai
17 dit tantôt, nous n'avons pas l'intention de faire
18 ces demandes-là, nous avons demandé par contre la
19 période deux mille trois, deux mille quatre (2003-
20 2004), nous avons obtenu des registres, nous les
21 avons communiqués. Il y a une dernière
22 vérification qui a été faite de notre part
23 concernant les agendas du premier ministre et ces
24 documents-là seront divulgués aujourd'hui.

25 Alors, je pense que ça couvre les demandes de mon

1 confrère et, respectueusement, je pense que nous
2 devrions continuer avec les travaux.

3 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

4 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

5 Ça ne répond pas à mes demandes, il a beau dire ça
6 les couvre, là, ça ne répond pas du tout aux
7 demandes qu'on vous fait, puis je veux savoir de
8 vous si on va pouvoir ou non les avoir.

9 Là vous dites certainement pas pour dix (10) ans,
10 alors combien de temps?

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Mais je ne comprends pas pourquoi vous voulez au-
14 delà de l'année, c'est l'année pertinente et vous
15 pouvez poser des questions quant au nombre de
16 visites, vous pouvez les poser à madame Landry qui
17 aurait reçu monsieur Fava, monsieur Rondeau, puis
18 ils vous donneront des réponses.

19 Mais nous on a jugé que, pour ce qui est des
20 registres, cette année-là était l'année
21 pertinente, alors c'est ça... c'est à ça qu'on va
22 s'en tenir. Moi, je ne suis pas persuadé que
23 d'ajouter au fardeau va nous produire une preuve
24 supplémentaire qui soit utile.

25

1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

3 Juste dernière remarque par rapport à ça.

4 Si vous me dites je peux les obtenir de la
5 Commission à l'accès à l'information, c'est quoi
6 le problème que je puisse les obtenir ici à ce
7 moment-là?

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Parce que, moi, je...

11 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

12 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

13 Si c'est si public, si facile à obtenir que ça à
14 la Commission de l'accès à l'information, pourquoi
15 le gouvernement, à ce moment-là, ne dit pas...
16 s'ils n'ont rien à cacher, qu'ils sortent ça
17 puis...

18 **Me SUZANNE CÔTÉ**

19 pour le Gouvernement du Québec :

20 Le gouvernement a adopté un décret, Monsieur le
21 commissaire, pour constituer la Commission
22 d'enquête et vous mandater pour enquêter sur les
23 allégations de maître Marc Bellemare pour une
24 période précise. Le gouvernement va fournir
25 l'information pertinente pour cette période-là.

1 À ce que je sache, il n'y a aucun autre ministre
2 de la Justice qui a formulé de telles allégations,
3 qui s'est plaint de telles choses, mon confrère
4 pourra les interroger lorsqu'ils vont être appelés
5 à la barre ici, ces anciens ministres de la
6 Justice, mais le décret tel qu'il est formulé
7 présentement ne permet pas d'aller au-delà de la
8 période des allégations de maître Marc Bellemare
9 parce que c'est le seul qui se plaint d'avoir fait
10 l'objet d'influences indues et, pour cette
11 portion-là, c'est pertinent, mais ce n'est
12 aucunement pertinent de savoir qu'est-ce qui a pu
13 se passer dans l'Édifice Honoré-Mercier, que ce
14 soit entre le premier (1^{er}) janvier deux mille
15 (2000) et le quatorze (14) avril deux mille trois
16 (2003) et après la fin du terme de maître
17 Bellemare, et le gouvernement s'y oppose.

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 Bon, bien, je pense qu'on a épuisé le sujet, on va
21 passer à l'interrogatoire.

22 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

23 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

24 Donc, je comprends que votre réponse c'est non,
25 Monsieur le commissaire?

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Oui.

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

O.K., merci.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors, bonjour monsieur Rondeau.

M. CHARLES RONDEAU :

Bonjour.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

On assermente monsieur Rondeau ou sur le même serment?

LA GREFFIÈRE :

Il a déjà été assermenté, on le réassermement?

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Ou sur le même serment. Pardon?

LA GREFFIÈRE :

Sous le même serment?

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Sous le même serment.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième (22^{ième}) jour
du mois de septembre, a comparu :

CHARLES RONDEAU;

LEQUEL, sous le même serment que prêté la veille,
dépose et dit :

INTERROGÉ PAR Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors, monsieur Rondeau, vous êtes sur le même
serment.

Ça vous va?

R. Je...

Q. Vous comprenez que vous êtes sur le même serment,
vous avez prêté serment hier, vous êtes sur le
même serment?

R. Oui oui, oui, d'accord, merci.

Q. Alors, vous nous avez parlé hier, vous nous avez
parlé hier de... nous avons terminé hier soir sur
la démarche que vous avez faite auprès du ministre
Bellemare?

R. Oui.

Q. Vous nous avez dit que vous n'étiez pas en mesure
de situer exactement le lieu, à quel endroit vous
étiez, mais vous vous souvenez très bien de lui
avoir parlé de cette affaire-là?

- 1 R. Absolument.
- 2 Q. Je vais vous demander comment qualifieriez-vous
3 votre démarche auprès du ministre?
- 4 R. Ah! écoutez, je pense que j'ai fait le message,
5 là. D'abord, je ne m'occupe pas du tout de ce
6 domaine-là, je ne savais même pas qu'il cherchait
7 un juge en chef ni un juge en chef adjoint, c'est
8 le juge Simard lui-même qui m'en a parlé. Alors,
9 je me suis dit, bien, c'est un gars d'expérience,
10 soixante et quelques années, puis il m'avait demandé
11 de faire un message. Si je n'avais pas rencontré
12 monsieur Bellemare je n'aurais probablement pas
13 fait le message, là, mais je l'ai rencontré puis
14 je lui ai glissé ça comme ça puis...
- 15 Q. Ça va.
- 16 R. ... ça m'est revenu, là, de la façon que je vous
17 ai conté hier.
- 18 Q. Avez-vous fait d'autres démarches auprès du
19 ministre? Vous avez dit que le ministre Bellemare
20 vous a rappelé éventuellement dans cette affaire-
21 là, entre le moment où vous lui avez parlé, comme
22 vous nous l'avez dit, vous avez parlé de la
23 candidature du juge Simard, et le moment où il
24 vous a appelé pour vous annoncer qu'il ne
25 nommerait pas juge en chef...

- 1 R. Je ne me souviens pas d'aucune démarche que j'ai
2 faite entre les deux (2).
- 3 Q. D'accord.
- 4 Vous souvenez-vous si vous l'aviez rencontré après
5 avoir parlé du juge Simard au juge... au ministre
6 Bellemare?
- 7 R. Je pense ça s'est fait assez rapidement, je dirais
8 non, là.
- 9 Q. D'accord. Vous n'avez pas un souvenir?
- 10 R. Non.
- 11 Q. Donc, vous n'avez pas de souvenir si, lorsque vous
12 lui avez fait l'approche concernant le juge Simard
13 et le moment où la décision a été prise, s'il y a
14 eu quelque chose entre les deux (2) de votre part
15 ou une rencontre?
- 16 R. Je vous dirais non, là.
- 17 Q. Mais avez-vous un souvenir?
- 18 R. Un souvenir?
- 19 Q. Oui.
- 20 R. Non non, je n'ai pas de...
- 21 Q. D'accord.
- 22 R. Je n'ai aucun souvenir de...
- 23 Q. Quand vous dites «non», dans le fond ce que vous
24 nous dites, c'est que vous n'avez pas souvenir
25 d'avoir, oui ou non, rencontré le ministre

1 Bellemare entre le moment...

2 R. C'est ça.

3 Q. ... où vous lui avez parlé...

4 R. Oui.

5 Q. ... et le moment où il vous a rappelé pour vous
6 dire qu'il allait le nommer juge?

7 R. Je lui en a parlé une fois, puis j'ai reçu un
8 téléphone, puis ça a réglé le problème.

9 Q. D'accord.

10 Et êtes-vous capable de situer le délai entre le
11 moment où vous lui avez parlé, si je vous situe
12 que le juge Simard a été nommé, si je ne m'abuse,
13 fin octobre, début novembre?

14 R. Cinq (5) novembre, je pense.

15 Q. Cinq (5) novembre. C'est ça. Cinq (5) novembre.
16 Alors, vous avez parlé de fin juillet début août
17 et cinq (5) novembre, c'est quand le décret est
18 passé, donc je présume qu'il y a eu une décision
19 qui a été prise un peu avant le cinq (5) novembre.
20

21 Est-ce que vous avez... est-ce que ça vous aide à
22 vous rafraîchir la mémoire quant à si vous avez,
23 oui ou non, eu d'autres rencontres avec le
24 ministre ou d'autres...

25 R. Pas avec le ministre.

- 1 Q. D'accord. Avec d'autres personnes?
- 2 R. Non. C'est le juge Simard, à un moment donné, qui
- 3 m'a appelé pour me dire : «Aïe, ça semble
- 4 fonctionner, là, tu sais, ça a fonctionné.»
- 5 Q. D'accord.
- 6 Et je... si je vous ai posé la question, vous
- 7 m'excuserez, est-ce que vous avez fait des
- 8 démarches concernant le juge Simard auprès de
- 9 quelqu'un d'autre que le ministre Bellemare?
- 10 R. Jamais.
- 11 Q. D'accord.
- 12 Avez-vous informé monsieur Fava de votre démarche?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. À quel moment?
- 15 R. Le lendemain ou je ne sais pas, deux (2) jours
- 16 après, je ne le sais pas, là, on était souvent
- 17 ensemble.
- 18 Q. Est-ce que, à votre connaissance, monsieur Fava a
- 19 fait quelque démarche que ce soit, à votre
- 20 connaissance?
- 21 R. Zéro (0).
- 22 Q. Avant d'aller dans un autre sujet, avez-vous...
- 23 vous avez fait une démarche auprès du ministre
- 24 Bellemare concernant la nomination du juge Simard
- 25 et la demande était pour le poste de juge en chef

1 de la Cour du Québec...

2 R. Oui.

3 Q. ... vous nous avez dit. Est-ce que vous, dans
4 votre carrière, avez fait d'autres démarches
5 similaires concernant soit la nomination d'un juge
6 ou la nomination d'un juge à un poste
7 d'administration de la Cour?

8 R. Non.

9 Q. C'est la seule et unique fois?

10 R. C'est ça.

11 Q. Et pourquoi vous l'avez fait dans ce cas-là?

12 R. Bof, il m'a demandé : «Si tu rencontres le juge...
13 euh!, le ministre Bellemare», c'était un ami,
14 entre guillemets, je l'ai rencontré assez
15 rapidement, je lui ai fait le message, puis ça a
16 marché.

17 Q. Je vais vous poser d'autres questions.
18 Connaissez-vous le juge Marc Bisson?

19 R. Pas du tout.

20 Q. Et donc, je présume de la réponse, mais je vous
21 pose la question quand même, avez-vous discuté de
22 la nomination du juge Marc Bisson?

23 R. Pas du tout.

24 Q. D'accord.

25 À votre connaissance, et à votre connaissance,

- 1 est-ce que quelqu'un d'autre a discuté de la
2 nomination du juge Bisson avec le ministre
3 Bellemare?
- 4 R. Non.
- 5 Q. Connaissez-vous Michel Després, le ministre?
- 6 R. Je connais très bien Michel Després.
- 7 Q. Vous le connaissez depuis quand?
- 8 R. Ah, j'ai commencé à faire du financement avec
9 lui... pour lui, là, la première fois qu'il s'est
10 présenté, il avait... je pense qu'il avait vingt
11 quelque années, ça doit être en deux mille cinq
12 (2005).
- 13 Q. En deux mille cinq (2005)?
- 14 R. Excusez, mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985).
- 15 Q. Mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985), donc ça
16 remonte à plus loin.
- 17 R. Quand monsieur Bourassa a pris le pouvoir.
- 18 Q. D'accord.
- 19 Et, donc, vous le connaissez depuis ce temps-là.
20 Est-ce que c'est quelqu'un que vous considérez un
21 ami?
- 22 R. Peut-être un peu moins, mais oui.
- 23 Q. C'est une bonne connaissance?
- 24 R. Oui. Michel?
- 25 Q. Oui.

- 1 R. Oui.
- 2 Q. Et connaissez-vous la juge Line Gosselin?
- 3 R. Pas du tout.
- 4 Q. Avez-vous, d'une quelconque façon, fait quelque
5 représentation que ce soit concernant sa
6 nomination ou sa candidature?
- 7 R. Pas du tout.
- 8 Q. À votre connaissance personnelle, est-ce que
9 quelqu'un d'autre a fait des représentations dans
10 son cas, à votre...
- 11 R. Non.
- 12 Q. ... connaissance?
- 13 R. Non.
- 14 Q. Après la démission du ministre Bellemare à
15 titre... la démission de maître Bellemare à titre
16 de ministre de la Justice et de député, l'avez-
17 vous revu?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. À quelle occasion?
- 20 R. Il a démission, est-ce que c'est le vingt-sept
21 (27) avril?
- 22 Q. Oui, le vingt-sept (27) avril deux mille quatre
23 (2004).
- 24 R. Moi, je pense que c'est le vingt et un (21)
25 juin...

- 1 Q. Oui.
- 2 R. ... j'ai été manger avec et le douze (12) juillet,
3 je pense -- ça, j'ai les dates parce que je les ai
4 retrouvées -- ma femme a appelé au golf pour
5 réserver pour quatre (4) personnes à... alors, on
6 est allé jouer au golf à Sainte-Pétronille où on
7 est membre, avec madame Lu Chan Khuong, qui est
8 l'épouse de monsieur Bellemare, monsieur
9 Bellemare, ma femme et moi.
- 10 Q. Juste un instant. La pièce...
11 Alors, je vais vous référer à la pièce 55-P,
12 monsieur Rondeau. L'avez-vous devant vous, c'est
13 la pièce...
- 14 R. Oui, j'ai ça.
- 15 Q. ... avec les factures. Alors, voilà. Alors, on
16 voit : «Ristorante Michelangelo», sur Sainte-Foy
17 -- à Sainte-Foy. Alors, on voit...
- 18 R. Oui.
- 19 Q. ... une facture. Pièce 55-P. Alors, on voit une
20 facture, c'est cette facture-là?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. On voit le nom de Marc Bellemare écrit dessus, ça
23 a été écrit à quel moment, ça, sur la facture?
- 24 R. Bien, quand je vais dîner, mettons, avec
25 quelqu'un, là, puis je veux passer mon compte de

- 1 dépenses, je le marque tout de suite en dînant...
- 2 Q. D'accord.
- 3 R. ... pour me souvenir de... avec qui j'étais.
- 4 Q. D'accord.
- 5 Alors ça, c'est la facture de restaurant du vingt
- 6 et un (21) juin, c'est bien ça, deux mille quatre
- 7 (2004)?
- 8 R. Vingt et un six deux mille quatre (21.06.2004).
- 9 Q. D'accord. Et vous étiez seul avec lui à ce
- 10 moment-là?
- 11 R. Je pourrais vous dire oui, là.
- 12 Q. On voit qu'il y a... il y a...
- 13 R. Il y a deux (2) côtes de veau, il y a rien que
- 14 deux (2) côtes de veau, je ne pense pas qu'on
- 15 l'ait partagé à trois (3)!
- 16 Q. Je pense que c'est du foie de veau. Je pense que
- 17 c'est du foie de veau, monsieur.
- 18 R. On en a mangé chacun une.
- 19 Q. Voilà. Vous avez bien mangé?
- 20 R. Pardon?
- 21 Q. Vous avez bien mangé?
- 22 R. Assez bien, oui.
- 23 Q. Bon. Et on voit une autre facture, alors on voit
- 24 deux (2) factures, évidemment la facture du
- 25 restaurant et ensuite la facture avec... du

1 paiement avec la carte de crédit. Et ensuite,
2 nous voyons une troisième facture au bas de la
3 page et, encore là, pouvez-vous nous dire qu'est-
4 ce que c'est cette facture-là?

5 R. Ça, c'est le paiement du «green fee» à Sainte-
6 Pétronille, quand on est allé jouer là.

7 Q. Bon. Moi, je ne suis pas golfeur...

8 R. Bon.

9 Q. ... contrairement peut-être à beaucoup de mes
10 collègues ici et peut-être d'autres personnes qui
11 écoutent ne savent pas ce qu'est un «green fee»,
12 pouvez-vous nous expliquer ça?

13 R. Si on prend l'exemple du golf où je suis membre,
14 le Sainte-Pétronille, qui est un 9 trous, là, le
15 plus vieux en Amérique du Nord, s'il y a des gens
16 de Montréal, ils vont peut-être dire que ce n'est
17 pas le plus vieux homologué, mais c'est le plus
18 vieux golf en Amérique de Nord, alors moi je suis
19 membre. Quand je vais là, je paye tant par année
20 et je joue tant que je veux. Si je vous amène
21 jouer là, vous n'êtes pas membre, il faut que vous
22 payiez un «green fee», c'est-à-dire un certain
23 montant pour pouvoir jouer au golf là.

24 Q. Donc, c'est des frais qui seraient normalement
25 payés par une personne qui est invitée par un

1 | membre?

2 R. | C'est ça.

3 Q. | Les membres, eux, n'ont pas à payer ces frais-là?

4 R. | Non.

5 Q. | Donc, dans ce cas ici, puisque maître Bellemare et
6 | son épouse étaient des invités, il a fallu payer
7 | ce montant-là?

8 R. | Ça doit comprendre le «cart», là, la voiturette.

9 Q. | D'accord.

10 | Je veux simplement vérifier un détail avec vous.
11 | Est-ce qu'il s'agissait -- et je vais vous
12 | demander, vous, de nous dire -- est-ce qu'il
13 | s'agissait d'une invitation privée que vous avez
14 | faite ou est-ce qu'il s'agissait d'un événement
15 | qui était organisé et que maître Bellemare
16 | présidait? Est-ce que vous avez un souvenir de ça?

17 R. | S'il s'était agi d'un tournoi-bénéfice -- un, il
18 | n'y en a pas beaucoup, là, parce que c'est un plus
19 | petit golf -- puis qu'on avait vendu des cartes
20 | mettons à cent dollars (100 \$), j'avais invité
21 | monsieur Bellemare à se joindre à nous, bien il
22 | aurait acheté une carte de cent dollars (100 \$),
23 | il aurait... ça aurait compris le repas, le «green
24 | fee» puis, ordinairement, le «cart».

25 | Mais comme j'ai... le «green fee» a été payé,

1 c'est ma femme qui avait fait la réservation, puis
2 il nous avait dit : «Ça serait plaisant que vous
3 connaissiez ma femme», on a joué les quatre (4)
4 ensemble.

5 Q. D'accord.

6 Après ce moment-là, avez-vous eu d'autres contacts
7 avec maître Bellemare?

8 R. En deux mille cinq (2005)...

9 Q. Simplement juste... je vais vous arrêter là.
10 Comment qualifieriez-vous votre relation avec
11 maître Bellemare à cette époque-là?

12 R. Moi, je vais vous dire, jusqu'à tant que toutes
13 ces choses-là sortent, là, c'est un homme avec qui
14 je pense j'avais assez de facilité à m'entendre,
15 là, je ne dirais pas que je pensais que c'était
16 mon ami, là, mais j'avais de très bonnes relations
17 avec.

18 Q. Très bien. Alors, continuez.

19 Vous avez fait... vous avez eu d'autres contacts
20 avec lui par la suite?

21 R. En deux mille cinq (2005) il y a la fameuse
22 rencontre, là, des solliciteurs pour sa Vision
23 Québec, là, pour... il voulait se présenter à la
24 mairie. Alors, il a fait une réunion où on était
25 douze (12), quinze (15), on entend des chiffres,

1 moi je pensais que c'était au Rascal, il y en a
2 qui disent que c'est... parce que Le Rascal, c'est
3 un restaurant collé à un hôtel, alors il y en a
4 qui disent que c'était dans la salle à côté. Je ne
5 me souviens pas où, mais je me souviens que
6 j'étais là.

7 Q. D'accord.

8 Qui d'autre était là, à votre souvenir?

9 R. Monsieur Fava, monsieur Boily, monsieur Fortin...
10 qui c'est qui...

11 Q. Vous n'avez pas besoin de donner tous les noms,
12 là, avez-vous... vous avez un souvenir de combien
13 de personnes présentes à cette réunion? Est-ce
14 qu'il y avait beaucoup de personnes ou c'était une
15 réunion plus restreinte?

16 R. Douze (12), quinze (15), là, il y avait Michel
17 Gagnon... peut-être ça, là, une douzaine ou une...

18 Q. D'accord.

19 R. ... quinzaine, je me souviens on n'était pas dans
20 une grande salle, là.

21 Q. D'accord.

22 Et vous souvenez-vous qui vous a invité à
23 participer à cette rencontre-là?

24 R. Je... au début, je pensais que c'était monsieur
25 Bellemare qui m'avait téléphoné, mais j'ai réalisé

1 après... je me demande s'il n'y a pas quelqu'un
2 qui a appelé Marcel Leblanc pour notre groupe de
3 trois (3), mais Marcel Leblanc a été obligé de
4 leur dire : Écoutez, moi, je suis le permanent du
5 Parti libéral, je ne peux pas partir, puis...

6 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

7 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

8 Je vais m'objecter dans la mesure où je ne sais
9 pas si monsieur était présent lors de cette
10 conversation-là ou...

11 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

12 procureur en chef :

13 Très bien.

14 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

15 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

16 ... ou s'il rapporte les paroles...

17 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

18 procureur en chef :

19 Non, c'est...

20 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

21 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

22 ... tout simplement d'une autre personne.

23 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

24 procureur en chef :

25 C'est bien pris, maître Bertrand.

- 1 Q. Monsieur... monsieur Rondeau, évidemment, il y a
2 une règle, là, quand on rapporte les paroles des
3 autres. Cette information-là que vous nous donnez,
4 étiez-vous présent lors de ces discussions-là ou
5 est-ce que vous vous l'êtes fait dire? Ce que vous
6 nous dites que monsieur Leblanc a dit, là?
- 7 R. ...
- 8 Q. Parce que monsieur Leblanc a témoigné ici, là.
9 Vous, ce que vous dites, là, l'appel que vous vous
10 êtes posé la question est-ce que c'est maître
11 Bellemare lui-même qui m'a appelé?
- 12 R. Je pense que c'est lui qui a dit : «Vous êtes
13 invités, là, à une petite réunion», alors...
- 14 Q. D'accord. Donc, vous...
- 15 R. ... nous y sommes allés.
- 16 Q. D'accord.
17 Donc, ce que vous dites, c'est que vous aviez un
18 souvenir initialement que peut-être maître
19 Bellemare lui-même vous aurait appelé et
20 aujourd'hui vous dites : écoutez, peut-être que ce
21 n'est pas lui qui m'a appelé, c'est peut-être une
22 tierce personne qui m'a appelé...
- 23 R. Oui.
- 24 Q. ... mais qui nous a fait savoir que nous étions
25 invités?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. C'est ça?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. Et vous avez un souvenir également que cela
5 impliquait monsieur Leblanc aussi?
- 6 R. Non, il n'était pas là, lui.
- 7 Q. Lui, il n'était pas là, mais ce que je veux dire,
8 c'est que l'invitation...
- 9 R. Oui oui.
- 10 Q. ... concernait monsieur Leblanc aussi?
- 11 R. Oui oui oui.
- 12 Q. D'accord.
- 13 Et votre compréhension c'est... et votre
14 compréhension de ce qui vous a été dit et de ce
15 que vous avez entendu, votre compréhension est que
16 monsieur Leblanc ne participerait pas à cette
17 réunion-là parce qu'il était trop affiché comme
18 permanent au Parti libéral?
- 19 R. C'est ça.
- 20 Q. Bon. Après cette rencontre-là, est-ce qu'il y a
21 eu des suites de votre implication?
- 22 R. Oui, il y avait eu des discussions assez... un peu
23 difficiles, là, parce que maître Bellemare
24 arrivait avec des gros chiffres, puis alors on lui
25 a dit : «Bien, écoute, il me semble que ça n'a pas

1 de bon sens pour la Ville de Québec», là il a
2 dit : «Bien, écoutez, moi j'ai un agenda à suivre,
3 s'il y en a qui ne sont pas contents, bien, qu'ils
4 s'en aillent».

5 Alors, le lendemain ou le surlendemain, j'ai fait
6 venir mon ami Fava puis j'ai dit : «Écoute,
7 regarde, moi, je reste à l'île d'Orléans, ça fait
8 que je ne suis pas... je ne vote pas à Québec, un
9 tel se présente, un tel se présente, ce n'est pas
10 des grands amis personnels, mais c'est des gens
11 qu'on connaît bien, avec qui on fait des affaires,
12 puis si un de nous deux y allait, ce n'est pas si
13 pire, mais si on arrive les deux ensemble ils vont
14 dire : Tiens, c'est le Parti libéral qui est le
15 support du candidat Bellemare à la mairie de
16 Québec.

17 Alors, moi, j'ai pris le téléphone -- il était
18 d'accord avec moi -- j'ai pris le téléphone, j'ai
19 appelé monsieur Bellemare, j'ai dit : «Écoute,
20 Marc, je suis avec Franco, là, on a pensé à ça,
21 moi, je ne vote pas à Québec, il y a d'autres amis
22 qui sont là, toi, tu n'as pas l'air de manquer
23 trop d'argent, on ne veut pas donner l'impression
24 que tu es le candidat du Parti libéral, alors on
25 laisse faire.» Puis là...

- 1 Q. Et après cet échange-là, est-ce que vous avez eu
2 d'autres contacts avec maître Bellemare?
- 3 R. Ça a coupé pas mal les amours!
- 4 Q. O.K., bon.
5 Maître Georges Lalande, connaissez-vous cet homme-
6 là?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. Comment vous le connaissez, pouvez-vous nous
9 parler de votre relation avec lui?
- 10 R. Pas une grosse relation, je l'ai rencontré, en
11 trente-cinq (35) ans, là, assez souvent, là, dans
12 les années de monsieur Bourassa, là, je me
13 souviens qu'il était ami avec Marc-Yvan Côté, mais
14 ce n'est pas un... ce n'est pas un intime, là, ce
15 n'est pas un ami, là, tu sais.
- 16 Q. C'est une connaissance?
- 17 R. C'est une connaissance, oui.
- 18 Q. D'accord.
19 Pendant l'année où maître Bellemare a occupé la
20 fonction de ministre de la Justice, est-ce que
21 vous avez eu affaire avec monsieur Lalande en ses
22 qualités de sous-ministre ou avez-vous fait des
23 approches ou quelque'autre...
- 24 R. Non.
- 25 Q. ... démarche auprès de lui?

1 R. Jamais.

2 Q. Je vais avoir quelques questions en terminant sur
3 le processus de sélection, de faire des
4 vérifications avec vous.

5 Avez-vous déjà siégé sur un comité de sélection
6 personnellement?

7 R. Non.

8 Q. Avez-vous déjà... je vous ai posé la question
9 tantôt, je vais vous la poser de façon directe,
10 avez-vous déjà été approché pour recommander une
11 personne autre que le juge Simard à titre de juge
12 à la cour?

13 R. Non.

14 Q. Avez-vous déjà été approché pour recommander
15 quelqu'un pour siéger sur un comité de sélection
16 de juges?

17 R. Pour un comité de sélection de juges?

18 Q. Oui, vous savez quand le ministre doit nommer
19 quelqu'un pour représenter le public...

20 R. Jamais.

21 Q. ... est-ce que vous avez déjà été approché pour
22 recommander quelqu'un?

23 R. Non.

24 Q. Connaissez-vous des gens qui ont siégé sur les
25 comités de sélection?

1 R. Oui, j'en connais un, Jacques Champagne, qui a été
2 mon associé longtemps, mais ce n'est pas dans les
3 années de monsieur Bellemare, je pense que c'est
4 quatre-vingt-six (86)... deux mille six (2006) ou
5 quelque chose de même, là.

6 Q. D'accord.
7 Et est-ce qu'il est toujours actif ou il est à la
8 retraite aujourd'hui?

9 R. Il est à la retraite.

10 Q. D'accord.
11 Avez-vous déjà vu ce qu'on appelle la liste des
12 personnes recommandées...

13 R. Jamais.

14 Q. ... par les comités de sélection?

15 R. Jamais.

16 Q. Un rapport de comité de sélection?

17 R. Jamais.

18 Q. Avez-vous déjà demandé à y avoir accès?

19 R. Jamais.

20 Q. Une dernière série de questions, là, cette fois
21 c'est la dernière.

22 Vous avez eu connaissance des allégations de
23 maître Bellemare en avril de quelle façon?

24 R. Le journaliste de Radio-Canada, Alain Gravel, qui
25 m'a appelé, qui a dit, bien... en tout cas, je

1 vous donne ma version à moi...

2 Q. Hum hum.

3 R. ... qui a dit : «Maître Bellemare dit que vous
4 rentrez dans le bureau de monsieur Charest comme
5 dans votre chambre à coucher, vous allez au bureau
6 de monsieur Charest quand vous voulez, dans ses
7 bureaux, vous avez nommé... vous avez fait des
8 pressions indues pour nommer des juges.» Qu'est-
9 ce qu'il a dit à part de ça donc?

10 J'ai dit : «Demandez donc à monsieur Bellemare
11 qu'il vienne me le dire à moi, je ne le connais
12 assez bien, monsieur Bellemare.» Il dit : «Je ne
13 vous ai pas dit que c'est monsieur Bellemare qui
14 me l'avait dit.» Bien, j'ai dit : «Je ne sais pas
15 qu'est-ce que vous dites, mais il me semble que ça
16 fait cinq (5), six (6) fois que vous me dites
17 monsieur Bellemare a dit, monsieur Bellemare a
18 dit».

19 Alors, on s'est laissé un peu là-dessus, là, et
20 c'est depuis ce moment-là, là, que nos enfants
21 puis nos petits-enfants écoutent le nom de leurs
22 grands-parents à la télévision.

23 Q. Monsieur Rondeau, je vais terminer ce sujet-là.
24 Vous avez été approché donc une première fois par
25 monsieur Gravel, journaliste?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. C'est bien ça?
- 3 Et ce que vous dites, c'est que lui vous a dit que
- 4 maître Bellemare avait évoqué votre nom. C'est ce
- 5 que vous dites?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Et vous avez confronté le journaliste avec ça et
- 8 le journaliste a dit : «Je n'ai pas dit que maître
- 9 Bellemare avait évoqué votre nom», c'est exact?
- 10 R. Excusez?
- 11 Q. Vous avez dit que quand le journaliste Alain
- 12 Gravel vous a approché, vous avez compris de ce
- 13 qu'il vous disait que maître Bellemare avait
- 14 évoqué votre nom, c'est ça?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Vous dites par la suite que vous avez dit au
- 17 journaliste : «Bien, que maître Bellemare vienne
- 18 me voir», et le journaliste vous aurait dit à ce
- 19 moment-là : «Je n'ai pas dit que c'est maître
- 20 Bellemare qui m'a donné votre nom», c'est bien ça?
- 21 R. Oui. Et je lui ai reparlé cette semaine... parce
- 22 que depuis ce temps-là, je suis obligé de mettre
- 23 mes lunettes pour voir les téléphones que je
- 24 reçois, là, j'en reçois beaucoup, puis il m'a
- 25 téléphoné cette semaine, là, suite à mes entrées

1 au bureau du premier ministre, là, et puis j'ai
2 dit... je ne sais pas qu'est-ce que je lui ai
3 dit : «Non non, il dit, je ne vous ai jamais dit
4 que c'était monsieur Bellemare qui avait dit ça,
5 il dit, tout est enregistré.» Ça fait que j'ai
6 dit : «J'apprécierais que vous m'envoyez votre
7 enregistrement», puis je ne l'ai pas reçu.

8 Q. D'accord. D'accord. Alors... mais l'important
9 ici, là, c'est que vous avez, si on peut dire,
10 demandé au journaliste, plus ou moins dans vos
11 mots à vous, de vous confirmer que c'était maître
12 Bellemare qui lui avait donné l'information et le
13 journaliste vous a bien dit qu'il ne vous avait
14 pas dit, lui, que c'était maître Bellemare qui
15 vous a... qui avait donné...

16 R. Oui...

17 Q. ... votre nom?

18 R. ... à la fin, il disait : «Bien, ce n'est pas...
19 ça ne veut pas dire que c'est maître Bellemare,
20 là.»

21 Q. D'accord. D'accord. Je voulais quand même
22 préciser ce fait-là.

23 Et je vais vous dire, vous avez... on a produit
24 une pièce ici, la pièce 54-P, qui est une... vous
25 avez également... et j'imagine, dans les jours qui

1 ont suivi, vous avez été contacté par plusieurs
2 journalistes. Et je suis... vous voyez ici : «Une
3 question de perception», il y a un sous-titre, le
4 paragraphe juste au-dessus, vous dites :

5 **«Je ne me souviens pas à qui j'en**
6 **avais parlé, c'est peut-être**
7 **Bellemare qui m'a demandé :**
8 **"Connais-tu ce juge?", je ne sais**
9 **pas, je ne me souviens pas.»**

10 R. Il faut que je me mette dans le contexte, là.

11 Q. Oui.

12 R. ... Ce n'est pas facile à suivre.

13 Q. Bien, simplement ce que je voulais établir avec
14 vous, monsieur Rondeau, c'est qu'on vous cite...
15 je ne veux pas dire que vous faites partie du club
16 des mal cités et...

17 R. Oui.

18 Q. ... comme nous avait enseigné un ministre l'autre
19 jour : «De toute façon, personne vous croirait si
20 vous dites que ce n'est pas ce que vous avez dit.»
21 Ce que je vous soumetts, c'est qu'à la lumière de
22 votre témoignage ici devant...

23 R. Oui.

24 Q. ... la Commission, ce n'est pas exact de dire que
25 vous ne vous souvenez pas si vous avez parlé à

1 maître Bellemare, vous avez, en effet, parlé à
2 maître Bellemare de la nomination du juge Simard
3 au poste de juge en chef...

4 R. Ça a toujours été clair...

5 Q. ... de la Cour du Québec?

6 R. ... dans ma tête depuis que je lui ai parlé.

7 Q. Très bien.

8 Alors, ce sont mes questions, Monsieur le
9 commissaire.

10 Alors, merci.

11 Il est onze heures moins dix (10 h 50), Monsieur
12 le commissaire, si vous voulez, peut-être on peut
13 prendre une pause jusqu'à onze heures (11 h) et
14 les... la suite peut continuer.

15 - - - - -

16 **10 H 50 - SUSPENSION DE L'AUDITION**

17 **11 H 10 - REPRISE DE L'AUDITION**

18 - - - - -

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Veuillez vous asseoir. Merci.

22 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

23 procureur en chef :

24 Alors, Monsieur le commissaire, en révisant mes
25 notes, j'ai vu que j'avais un sujet qui avait...

1 n'avait pas été abordé. Et ça va être très bref.

2 Q. Vous avez... nous avons parlé hier des liens que
3 vous aviez avec monsieur Charest, vous le
4 connaissez depuis quand et la relation que vous
5 entreteniez avec lui. Vous nous avez parlé du fait
6 que vous avez été invité à la résidence de
7 fonction du premier ministre...

8 R. Oui.

9 Q. ... monsieur Charest, vous n'étiez pas certain de
10 l'année, mais vous vous souvenez très bien que
11 vous aviez été invité là un soir...

12 R. Oui, c'est proche de deux mille trois (2003), là.

13 Q. Nous avons déposé... nous avons déposé un
14 document, et c'est la pièce... la pièce 53-P. Si
15 vous regardez la deuxième page, il y a... on voit
16 un appel le vingt-six (26) novembre deux mille
17 trois (2003), et c'est un appel à Hugo, donc on
18 doit comprendre que c'est quelqu'un au bureau du
19 premier ministre, de, on ne sait pas de qui, et le
20 message soulignait le travail de Charles Rondeau,
21 Denis Linteau, Franco Fava et toute l'équipe.

22 Alors, est-ce que ça vous aide à vous rafraîchir
23 la mémoire? Est-ce que c'est ce soir-là que vous
24 avez été invité à la résidence de fonction?

25 R. Oui, c'est la seule.

- 1 Q. O.K. Maintenant, au bureau du premier ministre
2 comme tel, vous avez... vous avez vu hier que nous
3 avons établi que vous avez été près d'une
4 vingtaine de fois au bureau du premier ministre
5 pour voir madame Chantal Landry.
6 Monsieur Jean Charest, est-ce que vous êtes déjà
7 allé le rencontrer, lui, à son bureau?
- 8 R. Deux (2) fois.
- 9 Q. À quelle occasion?
- 10 R. La première occasion, ça a été... je ne sais pas
11 si, mettons, un Conseil des ministres ou un
12 budget, puis après ça, il a dit : «Vous n'avez
13 jamais vu mon bureau», on est allé quelques-uns
14 visiter son bureau, en fait, et une deuxième fois,
15 je ne pourrais pas donner tous les détails, mais
16 il y avait eu des gens dans les... je ne sais pas
17 comment on appelle ça, là, mais de chaque bord de
18 la chambre, là, dont un Monseigneur, là, qui était
19 relié à une espèce de religion, là, catholique et
20 puis il voulait faire un cocktail à Québec et puis
21 il avait dit à monsieur Charest : «J'aimerais ça
22 que vous me donniez des noms.» Monsieur Charest
23 lui avait dit : «Écoute, moi, je ne suis pas de
24 Québec, puis tout, mais j'aurais peut-être
25 quelqu'un qui... qui pourrait vous aider à

- 1 préparer des listes.»
- 2 Alors, il m'a fait demander, je suis allé, là j'ai
- 3 été dîner un midi avec un de leurs membres, là,
- 4 puis on a... je leur ai préparé des listes de noms
- 5 à Québec de gens qu'il pourrait inviter.
- 6 Q. D'accord. Est-ce que le premier ministre vous a
- 7 déjà appelé pour votre fête, pour vous souhaiter
- 8 bonne fête?
- 9 R. Oui.
- 10 Q. À quelle occasion? Est-ce que c'est à toutes les
- 11 années ou est-ce qu'il oublie des années? Est-ce
- 12 qu'il s'en souvient?
- 13 R. Il se néglige un peu...
- 14 Q. Il se néglige un peu?
- 15 R. ... il appelait plus souvent avant, oui.
- 16 Q. Mais il fut une époque où il vous appelait plus
- 17 souvent pour vous souhaiter bonne fête?
- 18 R. Les... oui, il y a un certain temps, oui...
- 19 Q. D'accord.
- 20 R. ... il y a beaucoup de choses aujourd'hui, puis il
- 21 y a beaucoup de monde.
- 22 Q. Pendant cette période-là, est-ce qu'il vous avait
- 23 appelé pour vous souhaiter bonne fête dans les
- 24 années deux mille trois (2003), deux mille quatre
- 25 (2004), à votre souvenir?

- 1 R. Oh! Je ne le sais pas.
- 2 Q. D'accord. Vous ne le savez pas, mais ce que vous
3 savez c'est que, effectivement, c'est arrivé que
4 le premier ministre...
- 5 R. Oui.
- 6 Q. ... vous appelle, vous, pour vous souhaiter bonne
7 fête?
- 8 R. À ce moment-là, c'est très possible qu'il
9 m'appelait.
- 10 Q. D'accord.
- 11 R. Mais, comme je vous le dis, on avait un permanent,
12 là, qui se chargeait, parce que le premier
13 ministre, là, Charles Rondeau, là, quand il se
14 lève le matin, je ne pense pas qu'il se dit : Aïe!
15 c'est peut-être sa fête, je vais regarder ça, là!
16 C'était plutôt monsieur Leblanc, là, qui disait :
17 Aïe! oubliez pas, là, que c'est la fête de
18 monsieur Rondeau.
- 19 Q. Alors, le premier ministre était peut-être... se
20 néglige un peu, mais monsieur Leblanc, lui,
21 veillait au fort, là.
- 22 R. Monsieur?
- 23 Q. Monsieur Leblanc faisait le suivi, lui?
- 24 R. C'est ça.
- 25 Q. D'accord.

1 Alors, ce sont mes questions, Monsieur le
2 commissaire.

3 **Me MICHEL BASTARACHE**

4 commissaire :

5 Merci. Madame Côté.

6 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me SUZANNE CÔTÉ**

7 pour le Gouvernement du Québec :

8 Q. Alors, j'ai envie de vous demander, monsieur
9 Rondeau, c'est quand votre date de fête?

10 R. Ma date de fête?

11 Q. Oui?

12 R. Douze (12) juin.

13 Q. Parfait. Alors, monsieur Rondeau, j'ai quelques...

14 R. Je pense que c'est la même que Paul McCartney!

15 Q. Alors, c'est un jour célèbre.

16 Alors, monsieur Rondeau, j'ai quelques précisions
17 à vous demander quant aux nominations de juges.

18 Alors, vous avez parlé de votre conversation avec
19 le ministre Bellemare à propos de monsieur le juge
20 Michel Simard?

21 R. Oui.

22 Q. Est-ce que j'ai bien compris votre témoignage à
23 l'effet que ce que vous avez indiqué à maître
24 Bellemare, c'était l'intérêt de monsieur le juge
25 Simard à être juge en chef uniquement?

- 1 R. C'est ça.
- 2 Q. Est-ce que, pendant cette conversation que vous
3 avez eue avec maître Bellemare, la première
4 conversation, il a été question de quelque façon
5 que ce soit d'un juge en chef adjoint?
- 6 R. Non.
- 7 Q. Donc, vous, ce que vous dites au ministre c'est :
8 Michel Simard est intéressé à être juge en chef?
- 9 R. Oui : «Il pense qu'il pourrait faire un excellent
10 juge en chef». Moi, je lui avais dit juge en chef,
11 juge en chef adjoint, là, tu sais, ça me donnait
12 au moins deux (2) possibilités à parler.
- 13 Q. Est-ce que vous avez parlé des deux (2)
14 possibilités au ministre, vous?
- 15 R. Mais pas au ministre parce que maître Simard m'a
16 dit : «Juge en chef adjoint, ça ne m'intéresse
17 pas.»
- 18 Q. Donc, pour qu'on soit clair, ce que vous, ce dont
19 vous avez parlé avec le ministre, c'est qu'il
20 soit...
- 21 R. Juge en chef.
- 22 Q. ... qu'il était intéressé à être juge en chef?
- 23 R. Oui.
- 24 Q. Il n'a pas été question dans cette première
25 conversation de juge en chef adjoint?

- 1 R. Non.
- 2 Q. Et vous avez situé votre conversation avec
3 monsieur Bellemare à la fin juillet, début août
4 deux mille trois (2003)?
- 5 R. À peu près.
- 6 Q. Puis vous dites que vous avez eu cette
7 conversation lors d'une activité quelconque?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Quelle activité, vous en souvenez-vous?
- 10 R. Pas du tout, du tout, du tout.
- 11 Q. Dois-je comprendre que vous n'aviez pas fixé un
12 rendez-vous avec lui pour discuter de cette
13 question-là?
- 14 R. Non.
- 15 Q. Vous n'étiez pas assis dans un restaurant,
16 Michelangelo ou Rascal ou Saint-Hubert pour parler
17 de ça?
- 18 R. Je pense que c'est plus une activité-bénéfice, là.
19 Je ne l'ai pas appelé pour aller au restaurant
20 pour lui parler de ça.
- 21 Q. O.K.
- 22 R. J'aurais pu le rencontrer au restaurant puis lui
23 en parler, là, ou à une activité, mais je... deux
24 mille trois (2003), là, c'est le vide complet, là,
25 à savoir où je l'ai rencontré exactement.

- 1 Q. Mais vous n'avez pas souvenir que cette
2 conversation ait eu lieu dans un restaurant?
- 3 R. Non.
- 4 Q. Et combien de temps il s'est écoulé à peu près
5 entre le moment où vous avez eu cette conversation
6 avec maître Bellemare...
7 D'abord, qu'est-ce qu'il vous a dit quand vous lui
8 avez fait part de l'intérêt du juge Simard à être
9 juge en chef? Quelle a été la réaction de maître
10 Bellemare?
- 11 R. Ça a été assez ordinaire, il dit : «Oui, il
12 faudrait voir ça», tu sais.
- 13 Q. Il a juste dit : «Il faudrait voir ça»?
- 14 R. Il s'est placé en position de pouvoir me dire :
15 Bien, écoute, c'est de valeur, mais on ne peut pas
16 ou... Il ne m'a pas dit : Aïe! on va le nommer. Il
17 m'a dit : «Il faudrait regarder ça.»
- 18 Q. Il ne vous a pas dit quelque chose comme : Ma
19 décision est déjà prise et ce ne sera pas lui?
- 20 R. Non.
- 21 Q. O.K. Et combien de temps il s'est écoulé entre
22 cette conversation-là et le moment où maître
23 Bellemare vous a téléphoné pour vous reparler de
24 la question?
- 25 R. Ça, là, je ne suis pas capable non plus. Est-ce

- 1 que c'est cinq (5) jours, dix (10) jours, je ne le
2 sais pas.
- 3 Q. Quand il vous a rappelé, est-ce qu'il vous a dit
4 que son choix était fait pour le juge en chef?
- 5 R. Oui. Il m'a dit : «Ton gars, là, Bellemare...»...
6 pas Bellemare : «... Simard, je ne pourrai pas le
7 nommer parce que j'ai déjà quelqu'un comme juge en
8 chef.» «Bon, j'ai dit, pas pires amis.» Il dit :
9 «Bien, je pourrais peut-être le nommer juge en
10 chef adjoint.» J'ai dit : «Perds pas ton temps, ça
11 ne l'intéresse pas.» Il me l'avait dit carrément.
- 12 Q. Donc, vous, au lieu de dire à maître Bellemare :
13 Nomme-le quand même juge en chef adjoint, vous lui
14 dites plutôt le contraire, de ne pas le nommer
15 juge en chef adjoint?
- 16 R. Il ne voulait pas. Il m'avait dit que ça ne
17 l'intéressait pas, ça fait que j'ai dit : «Ça ne
18 l'intéresse pas.»
- 19 Q. Et vous avez dit : «Perds pas ton temps à le
20 nommer, donc, juge en chef adjoint»?
- 21 R. «Perds pas ton temps à lui téléphoner ou à essayer
22 de le nommer, ça ne l'intéresse pas.»
- 23 Q. Est-ce que vous aviez fait part à monsieur Fava de
24 votre conversation avec maître Bellemare à propos
25 de la possibilité de nommer monsieur le juge

- 1 Simard juge en chef?
- 2 R. Oui, je lui en avais parlé.
- 3 Q. Avez-vous demandé à monsieur Fava d'en parler à
- 4 monsieur Bellemare?
- 5 R. Jamais.
- 6 Q. Savez-vous si monsieur Fava en a parlé à monsieur
- 7 Bellemare?
- 8 R. Je suis sûr que non.
- 9 Q. O.K. Avez-vous parlé de cet intérêt qu'avait le
- 10 juge Simard à être juge en chef à qui que ce soit
- 11 d'autre que Marc Bellemare et Franco Fava?
- 12 R. Personne de politique, là, vous voulez...
- 13 Q. À monsieur Georges Lalonde, par exemple?
- 14 R. Non, non, jamais.
- 15 Q. Vous n'en avez jamais parlé avec monsieur Lalonde?
- 16 R. Si j'en avais parlé, c'est mettons à ma conjointe,
- 17 dire : Écoute, Michel aimerait ça être juge, là,
- 18 mais je n'ai pas fait d'autres démarches, ni à
- 19 monsieur Charest, ni à Chantal Landry, ni à
- 20 personne, puis Fava, c'est parce qu'on était
- 21 toujours ensemble, alors un moment donné il l'a
- 22 su, probablement que monsieur Leblanc l'a su
- 23 aussi, là, qu'il avait fait sa demande.
- 24 Q. Mais je comprends de votre témoignage aujourd'hui,
- 25 monsieur Rondeau, que... -- et vous me corrigez si

1 je me trompe -- que vous n'avez pas été témoin de
2 discussions entre monsieur Fava et monsieur
3 Bellemare à propos de la possibilité de nommer le
4 juge Simard comme juge en chef?

5 R. Jamais.

6 Q. Et est-ce que vous avez été témoin de telles
7 discussions à propos de la possibilité de le
8 nommer juge en chef adjoint?

9 R. Jamais.

10 Q. O.K. J'ai compris également de votre témoignage,
11 en ce qui a trait à la nomination de monsieur le
12 juge Marc Bisson, que vous, vous n'en avez jamais
13 parlé à qui que ce soit?

14 R. Je ne le connaissais pas.

15 Q. Est-ce que vous avez été témoin de conversations
16 que monsieur Franco Fava aurait pu avoir avec Marc
17 Bellemare au sujet de la nomination de Marc
18 Bisson?

19 R. Jamais.

20 Q. Est-ce que vous avez été témoin de conversations
21 que monsieur Franco Fava aurait pu avoir avec
22 monsieur Georges Lalonde à propos de la nomination
23 de Marc Bisson comme juge?

24 R. Jamais.

25 Q. Et quand à la nomination de madame la juge Line

1 Gosselin-Després, est-ce que vous avez été
2 impliqué de quelque façon que ce soit dans sa
3 nomination?

4 R. Pas du tout.

5 Q. Est-ce que vous avez été témoin de conversations
6 relativement à la possibilité qu'elle soit nommée
7 juge?

8 R. Jamais.

9 Q. Vous êtes allé plusieurs fois, on l'a vu par le
10 registre qui a été produit en preuve, plusieurs
11 fois au bureau de madame Chantal Landry?

12 R. Hum.

13 Q. Est-ce qu'à quelque moment que ce soit, pendant
14 toute la période où maître Bellemare a été
15 ministre et lors de ces visites chez madame
16 Landry, il a été question de près ou de loin de
17 nominations de juges à la Cour du Québec?

18 R. Jamais.

19 Q. Est-ce qu'il a été question de près ou de loin,
20 lors de ces visites-là chez madame Landry, de
21 nominations de membres au Tribunal administratif
22 du Québec?

23 R. Jamais.

24 Q. Vous souvenez-vous d'avoir mangé au restaurant
25 avec maître Bellemare à l'été deux mille trois

1 (2003), au restaurant Michelangelo?

2 R. À l'été deux mille trois (2003), non.

3 Q. Au Bistango?

4 R. Jamais.

5 Q. Au Rascal?

6 R. Non.

7 Q. Et au Saint-Hubert?

8 R. Non.

9 Q. Je n'ai pas d'autres questions pour monsieur
10 Rondeau.

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Merci. Monsieur Ryan? Non?

14 **Me ANDRÉ DUGAS**

15 pour le Parti libéral du Québec :

16 Monsieur le commissaire, comme le témoin est lié
17 à ma cliente, le Parti libéral du Québec, je
18 préfère m'adresser à lui, si nécessaire, en
19 dernier, avec votre permission.

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 Merci. Monsieur Bourque?

23 **Me PIERRE BOURQUE**

24 pour le Barreau du Québec :

25 Je n'ai pas de questions pour le témoin.

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Madame Châtelain?

4 **Me CHANTAL CHÂTELAIN**

5 pour le Tribunal administratif du Québec :

6 Monsieur le commissaire, pas de questions.

7 **CONTRE-INT. PAR Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

8 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

9 Alors, bonjour monsieur Rondeau.

10 R. Bonjour.

11 Q. Dites-moi, vous nous avez dit hier vous êtes
12 impliqué au Parti libéral...

13 Vous me le direz si je ne parle pas assez fort,
14 là, on m'a soufflé à l'oreille, là, que vous aviez
15 peut-être des problèmes des fois à entendre, là,
16 alors dites-moi-le...

17 R. Oui.

18 Q. ... si jamais vous n'entendez pas mes questions.
19 Alors, vous avez témoigné hier à l'effet que vous
20 êtes impliqué au Parti libéral depuis mil neuf
21 cent soixante-six, soixante-sept (1966-67) à peu
22 près, c'est exact?

23 R. Soixante-dix (70) disons, là, soixante-huit,
24 soixante-dix (68-70), oui.

25 Q. O.K. Donc, sous l'aire de Robert Bourassa, là,

- 1 vous avez commencé vos premières classes au Parti
2 libéral alors que c'est Robert Bourassa qui était
3 le premier ministre ou qui était le chef du Parti
4 libéral, c'est exact?
- 5 R. C'est ça.
- 6 Q. O.K. Et vous avez été successivement, là, vous
7 avez passé par... à travers tous les chefs qui ont
8 remplacé monsieur Bourassa qui nous mènent jusqu'à
9 aujourd'hui?
- 10 R. C'est ça.
- 11 Q. Avec... est-ce que vous avez pris une petite pause
12 sous l'aire de... de Daniel Johnson, fils?
- 13 R. Oui, un an ou deux (2), là, j'ai arrêté.
- 14 Q. Vous avez arrêté votre rôle au sein du parti,
15 c'est ça?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Complètement?
- 18 R. J'ai commencé... -- oui -- j'ai commencé à penser
19 à ma retraite, là.
- 20 Q. O.K.
- 21 R. J'ai arrêté puis, en tout cas...
- 22 Q. Pour des raisons...
- 23 R. ... je ne me suis pas adapté!
- 24 Q. Vous ne vous êtes pas adapté à monsieur Johnson,
25 autrement dit?

- 1 R. À ne pas faire de politique.
- 2 Q. O.K. Est-ce que j'ai raison de dire que monsieur
- 3 Fava a arrêté également en même temps que vous,
- 4 là, sous l'aire de monsieur Johnson?
- 5 R. Vous avez pas mal raison, oui.
- 6 Q. O.K.
- 7 R. Il a fait ça lui aussi.
- 8 Q. O.K. Vous l'avez connu quand monsieur Fava?
- 9 R. Monsieur Fava, je l'ai connu principalement au
- 10 leadership de monsieur Bourassa en quatre-vingt-
- 11 trois (83).
- 12 Q. En quatre-vingt-trois (83), donc de...
- 13 R. Peut-être que je le connaissais depuis six (6)
- 14 mois, un an, là, mais vraiment travailler ensemble
- 15 beaucoup, là, c'est au leadership de monsieur
- 16 Bourassa.
- 17 Q. O.K., en mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983),
- 18 donc depuis de temps-là je comprends que vous avez
- 19 travaillé à part le un an ou deux, là, sous l'aire
- 20 Johnson où vous avez cessé, vous aviez travaillé
- 21 de façon ininterrompue avec monsieur Fava?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. Au sein du Parti libéral, là?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. O.K. Et on peut dire que c'est un grand ami,

- 1 monsieur Fava, un grand ami à vous?
- 2 R. Oui, monsieur.
- 3 Q. Depuis mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983),
- 4 là?
- 5 R. Oui, monsieur.
- 6 Q. O.K.
- 7 R. Bien, disons que peut-être, là, quatre-vingt-
- 8 trois, quatre-vingt-quatre (83-84) c'était...
- 9 Q. Le temps que l'amitié se...
- 10 R. ... plus du travail ensemble, mais là nos femmes
- 11 sont devenues amies, puis, bon...
- 12 Q. O.K. Donc, c'est un ami... c'est un ami que vous
- 13 voyez à l'extérieur régulièrement, avec qui vous
- 14 prenez des repas la fin de semaine et tout ça?
- 15 R. C'est ça.
- 16 Q. O.K. Dites-moi, avez-vous participé à la campagne
- 17 électorale d'avril deux mille trois (2003), la
- 18 campagne qui a...
- 19 R. Oui.
- 20 Q. ... conduit les libéraux... le Parti libéral à
- 21 prendre le pouvoir en avril deux mille trois
- 22 (2003)?
- 23 R. Bien oui.
- 24 Q. O.K. Ça a été quoi votre rôle?
- 25 R. Quand arrivait la campagne électorale, là...

1 c'est-à-dire la campagne électorale, là, les
2 dernières fois, bien, on se faisait une espèce de
3 comité, là, où il manquait d'argent, puis on
4 essayait d'aller en chercher et puis, bien, si les
5 comtés avaient des problèmes, on allait dans ces
6 comtés-là, puis on regardait comment ça
7 fonctionnait, là, tu sais, on se tenait plutôt à
8 la permanence du parti.

9 Q. Donc, vous étiez comme on pourrait dire au
10 national, là?

11 R. C'est ça.

12 Q. O.K.

13 R. Puis c'était un bon temps pour collecter à ce
14 moment-là, alors on...

15 Q. O.K. Vous souvenez-vous comment vous avez ramassé
16 pour la campagne d'avril deux mille trois (2003)?

17 R. Aucune idée.

18 Q. À peu près, monsieur?

19 **Me ANDRÉ DUGAS**

20 pour le Parti libéral du Québec :

21 Monsieur le commissaire, je vais faire une
22 objection, c'est très intéressant, on fait de la
23 réalité, de la télé-réalité politique, mais il me
24 semble quant à moi qu'on devrait se concentrer sur
25 le vif du sujet, c'est-à-dire les nominations de

1 juges.

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 Comme je vous l'ai exposé, j'ai mis la table ce
5 matin, Monsieur le commissaire, je pense qu'on a
6 affaire ici lorsque vous parlez de tierces
7 personnes, en fait lorsqu'on... dans le décret qui
8 vous nomme, lorsqu'on parle de tierces personnes,
9 j'en ai un devant moi, une tierce personne.

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Oui.

13 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

14 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

15 Donc, j'ai le droit, Monsieur le commissaire, je
16 vous sou mets respectueusement de voir jusqu'où
17 s'étend son influence au sein du parti. Si c'est
18 quelqu'un qui ramasse cinq piastres (5 \$) versus
19 si c'est quelqu'un qui ramasse à coup de millions,
20 c'est une chose.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Oui, mais on ne veut pas non plus tout reprendre
24 à zéro, je pense que pratiquement toutes les
25 questions que vous avez posées à date ont déjà été

1 posées, alors...

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 Mais là on parle de...

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 ... allez assez rapidement là-dessus, si vous
8 voulez bien.

9 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

10 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

11 O.K.

12 Q. Alors, avez-vous une idée à peu près?

13 R. Écoutez, je pourrais vous dire cinquante mille
14 (50 000), soixante-quinze mille (75 000), cent
15 mille (100 000), mais je ne me souviens pas, là,
16 ce n'est pas des chiffres faramineux, là, de cinq
17 cent mille (500 000), là, mais tu sais c'est la
18 région de Québec, les gens savent qu'on a besoin
19 d'argent, alors on demande un cinq cents (500), un
20 mille (1 000), puis ça faisait... tu sais, je
21 n'ose pas dire de chiffre, là, je ne suis pas pour
22 conter des menteries, mais est-ce que ça faisait
23 soixante-quinze mille (75 000), peut-être, ou
24 cinquante mille (50 000), peut-être qu'il y aurait
25 moyen de le vérifier aussi, là, tu sais.

- 1 Q. Et puis, là, vous parlez de vous... de vous seul
2 ou de vous avec monsieur Fava?
- 3 R. Non non non, notre équipe. Nous autres c'est
4 toujours l'équipe, là.
- 5 Q. O.K. C'était qui votre équipe?
- 6 R. Franco Fava.
- 7 Q. Oui?
- 8 R. Puis on avait quelques personnes aussi, j'avais un
9 associé, moi, qui en faisait un peu, là, c'était
10 surtout...
- 11 Q. Monsieur Champagne?
- 12 R. Oui, c'est ça.
- 13 Q. Le même Champagne dont on a parlé tantôt, Jacques
14 Champagne?
- 15 R. C'est ça.
- 16 Q. O.K. Ensuite?
- 17 R. Il n'y avait pas beaucoup de monde à part de ça,
18 là.
- 19 Q. À part vous trois (3), il n'y avait pas beaucoup
20 de monde?
- 21 R. Non.
- 22 Q. O.K. Donc, j'ai raison de dire que c'était vous
23 trois (3) l'équipe?
- 24 R. Oui, à moins que j'en oublie un ou deux (2), là,
25 mais les gens étaient pas mal pris par la campagne

1 de financement.

2 Q. O.K.

3 R. Par... c'est-à-dire, excusez, la campagne
4 électorale.

5 Q. O.K. Donc, vous, je comprends que votre rôle
6 principal c'était le financement?

7 R. Oui.

8 Q. O.K. Aviez-vous d'autres fonctions, là je parle
9 toujours lors de la campagne électorale de deux
10 mille trois (2003)?

11 R. Non.

12 Q. Non. Étiez-vous en contact avec des députés de
13 façon régulière?

14 R. ...

15 Q. De la région de Québec, là, je commence par ça.

16 R. Non, on allait de temps en temps, on était plutôt
17 en contact avec leurs organisateurs, là, tu sais,
18 on allait voir leur... leur... -- voyons, comment
19 qu'ils appellent ça? -- leur local, là, puis tu
20 sais s'informer si tout allait bien et puis...

21 Mais avec les députés ou les futurs ministres
22 n'ont pas tellement le temps, là, de...

23 Q. O.K. Mais vous parlez avec... avec leur
24 personnel, vous aviez des contacts?

25 R. Oui, dans certains comtés qui nous demandaient de

- 1 l'aide, là, on en avait.
- 2 Q. O.K. Qui vous demandait ça d'aller dans certains
3 comtés plutôt que dans d'autres?
- 4 R. Bon. C'est un petit peu nous autres qui
5 décidaient, là, Marcel Leblanc nous disait : «Dans
6 tel comté, là, ils ont de la misère à ramasser de
7 l'argent, là, allez donc leur donner un coup de
8 main». Alors, on partait... -- oui, j'ai oublié
9 Marcel Leblanc tantôt qui était peut-être le
10 principal -- alors, on allait dans ces comtés-là
11 puis on essayait de les aider puis au moins de
12 leur dire : «Bien, écoutez, montez-vous une petite
13 équipe pour ramasser votre argent, après ça il va
14 vous manquer d'argent».
- 15 Q. Donc, vous étiez comme le coach au niveau du
16 financement, vous leur montriez comment ça
17 fonctionne et après ça vous étiez là pour les
18 aider s'ils avaient besoin parce que ça ne
19 rentrait pas assez?
- 20 R. C'est ça.
- 21 Q. O.K.
- 22 R. Ce n'est pas moi qui étais le coach, mais notre
23 groupe, là, on était...
- 24 Q. Votre groupe.
- 25 R. ... les coaches, là, puis...

- 1 Q. Le quatuor, là...
- 2 R. C'est ça.
- 3 Q. ... incluant Marcel Leblanc, c'est exact?
- 4 R. Hum hum.
- 5 Q. O.K. Est-ce que vous étiez en contact avec des
6 personnes dans l'entourage du premier ministre...
7 bien, en fait, qui n'était pas premier ministre à
8 ce moment-là, mais qui était chef du Parti libéral
9 en élection?
- 10 R. Oui, parce qu'à peu près tout ce monde-là, bon,
11 ils faisaient de la politique, ils se tenaient à
12 la permanence. Il y en a qui étaient... ils
13 s'occupaient de trois (3) comtés, d'autres
14 s'occupaient des communications. Tout le monde
15 était impliqué, là, c'était la campagne
16 électorale, alors c'est même surtout là, là, qu'on
17 connaissait notre monde plus, tu sais.
- 18 Q. Qui en particulier? Est-ce qu'il y a une personne
19 en particulier avec qui vous aviez plus de contact
20 que d'autres dans l'entourage du premier ministre?
- 21 R. Non.
- 22 Q. Mais à qui vous parliez quand... je vous ai
23 demandé, vous m'avez dit : «Oui, je parlais à des
24 gens dans l'entourage», à qui vous parliez en
25 particulier?

- 1 R. Ah, écoutez, Chantal Landry s'occupait de l'est du
2 Québec, de l'organisation, j'allais au parti, elle
3 était toujours là, je lui parlais, tu sais.
4 J'arrivais, bon, il arrivait un coordonnateur, il
5 s'occupait de tel, tel, tel comté : «Aïe, comment
6 ça va dans la boîte?», puis là il m'expliquait ça.
7 Là, mettons, il me disait : «Aïe, c'est... tel
8 comté, là, ça va mal, là, on va manquer d'argent,
9 là, ils sont mal organisés.» C'est...
- 10 Q. O.K. Outre Chantal Landry, est-ce qu'il y a des
11 noms qui vous reviennent de gens avec qui vous
12 aviez des contacts plus fréquents, plus étroits
13 pendant la campagne de deux mille trois (2003)?
- 14 R. Bien, Ben Savard, il était l'organisateur en
15 chef...
- 16 Q. Quand vous dites «l'organisateur en chef», là,
17 pour bien comprendre, l'organisateur...
- 18 R. De la Province.
- 19 Q. ... en chef de l'ensemble de la campagne libérale?
- 20 R. Oui. Il n'était pas là souvent à Québec, là,
21 mais...
- 22 Q. O.K. Mais c'est un...
- 23 R. ... il venait à l'occasion.
- 24 Q. C'est un individu avec qui vous aviez des contacts
25 fréquents, là, des conversations ou des rencontres

- 1 pendant la campagne de deux mille trois (2003)?
- 2 R. Avec lui, moins fréquents parce qu'il n'était pas
3 là souvent, là.
- 4 Q. O.K.
- 5 R. Mais, je veux dire, ce n'était pas des... ce
6 n'était pas des réunions, là... on n'était pas,
7 genre, sur le comité d'organisation, là, qui...
8 qui décide de la stratégie, et cetera, nous
9 autres, on s'occupait du financement, puis...
- 10 Q. O.K. Outre ça, avez-vous d'autres rôles... avez-
11 vous eu un autre rôle à jouer pendant la campagne
12 de deux mille trois (2003)?
- 13 R. Je pense que je peux dire non.
- 14 Q. Vous pensez que vous pouvez dire non ou vous dites
15 non?
- 16 R. Bien, je dis non, là.
- 17 Q. Vous me dites non. O.K.
18 Dites-moi, Chantal Landry, vous la connaissez
19 depuis quand, Chantal Landry?
- 20 R. Je l'ai connue, là, dans les années... surtout à
21 la campagne de deux mille trois (2003).
- 22 Q. Mais juste préciser, avant la campagne de deux
23 mille trois (2003), la connaissiez-vous?
- 24 R. Il me semble, je la... je la connaissais peut-être
25 un peu, mais je ne la connaissais pas beaucoup.

- 1 Q. O.K.
- 2 R. C'est là vraiment qu'on a fait un... bien, on a eu
3 une élection en quatre-vingt-dix-huit (98), ça se
4 peut-tu?
- 5 Q. C'est fort possible, il y en a souvent.
- 6 R. Alors c'est là que je pense que je l'ai mieux
7 connue, là. Dans le fond, elle est arrivée avec
8 l'équipe de monsieur Charest, elle.
- 9 Q. O.K. Donc, ce serait vers plutôt... au lieu de
10 deux mille trois (2003), ce serait plutôt vers mil
11 neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) que vous
12 avez fait sa connaissance?
- 13 R. C'est ça.
- 14 Q. O.K. Vous souvenez-vous qu'est-ce qu'elle faisait
15 à ce moment-là, en quatre-vingt-dix-huit (98),
16 madame Landry, au moment où vous l'avez connue,
17 là?
- 18 R. Bien, elle faisait justement de l'organisation,
19 là, mais qu'est-ce qu'elle avait laissé... qu'est-
20 ce qu'elle avait laissé pour faire ça, je ne me
21 souviens pas.
- 22 Q. «Qu'est-ce qu'elle avait laissé», vous voulez
23 dire, son travail antérieur, c'est ça, «qu'est-ce
24 qu'elle avait laissé»?
- 25 R. Oui. Qu'est-ce qu'elle faisait...

- 1 Q. O.K.
- 2 R. C'était lors d'une élection, elle travaillait pour
3 le parti. Qu'est-ce qu'elle faisait avant,
4 c'est...
- 5 Q. O.K.
- 6 R. Je me demande si elle n'était pas à la recherche
7 au parti ou quelque chose, mais là, je pourrais
8 vous conter n'importe quelle histoire, là...
- 9 Q. O.K.
- 10 R. ... je ne le sais pas...
- 11 Q. O.K.
- 12 R. ... ça fait trop longtemps.
- 13 Q. Mais dites-moi, si je remonte à quatre-vingt-dix-
14 huit (98), au moment où vous la rencontrez, pour
15 le parti elle fait quoi à ce moment-là, en quatre-
16 vingt-dix-huit (98)?
- 17 R. Elle fait de l'organisation, c'est l'élection.
- 18 Q. O.K. Et donc, vous êtes resté en contact avec
19 elle depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit
20 (1998)?
- 21 Si on prend les périodes, quatre-vingt-dix-huit
22 (98), deux mille trois (2003), là...
- 23 R. Oui.
- 24 Q. ... êtes-vous... étiez-vous en contact avec madame
25 Landry?

1 R. Bien, entre quatre-vingt-dix-huit (98) et deux
2 mille trois (2003), pas beaucoup. À partir de
3 deux mille trois (2003), bien là, on a pris le
4 pouvoir, là je la rencontrais plus souvent. Comme
5 je disais, là, moi, j'allais aux conseils
6 généraux, j'allais aux congrès des jeunes,
7 j'allais... on faisait nos gros cocktails, mais
8 chaque comté se faisait un cocktail, puis j'allais
9 quasiment à tous ces cocktails-là, j'étais présent
10 partout partout.

11 Q. O.K.

12 R. Alors, je la rencontrais assez souvent, là, je
13 rencontrais ce monde-là assez souvent.

14 Q. Vous souvenez-vous de... si elle a continué à
15 travailler pour le Parti libéral entre quatre-
16 vingt-dix-huit (98) et deux mille trois (2003), à
17 votre souvenir, madame Landry?

18 R. ...

19 Q. Malgré que vous étiez dans l'opposition, comme
20 vous venez de nous le souligner, là.

21 R. Honnêtement, j'ai un blanc, là, je ne le sais pas.

22 Q. O.K. Donc, vous avez commencé vraiment à avoir
23 des contacts plus réguliers avec elle à partir du
24 moment où vous prenez le pouvoir en deux mille
25 trois (2003), en avril deux mille trois (2003),

1 c'est exact?

2 R. Bien, à l'élection de deux mille trois (2003).
3 Après ça, bien là, comme on est tombé au pouvoir,
4 elle a... elle a eu sa nouvelle position. Alors
5 là, on la... on la rencontrait dans le parti plus
6 souvent.

7 Q. O.K. Puis c'était quoi sa nouvelle position
8 exactement à partir de deux mille trois (2003)?

9 R. Ah, il y en a qui parlent... je n'ai jamais lu,
10 là, sa description de tâches, il y en a qui
11 parlent de... qu'elle était aux nominations. Il
12 y a beaucoup de définitions là-dedans...

13 Q. O.K.

14 R. ... je pense que j'en... j'en parlais hier, là, si
15 monsieur Charest pensait à quelqu'un, bien je ne
16 sais pas s'il lui apportait le curriculum vitae,
17 puis elle faisait une enquête si c'était quelqu'un
18 de compétent, et cetera.

19 Q. Mais ça, le savez-vous ou vous présumez? C'est-tu
20 quelque chose qui est à votre connaissance...

21 R. Bien, elle faisait ça.

22 Q. ... personnelle? O.K.

23 R. Est-ce qu'elle faisait rien que ça? Je ne pense
24 pas, là, mais j'ai...

25 Q. O.K. Donc, pour... mais dans votre tête, dans

1 votre esprit, dans votre perception... parce que
2 vous nous avez dit : «Je n'ai pas lu son... sa
3 description de tâches», elle est responsable au
4 premier chef des nominations?

5 R. Oui.

6 Q. O.K. Avant elle, c'est-à-dire au moment...

7 R. C'est difficile...

8 Q. Oui?

9 R. C'est difficile de dire : «Elle est en charge des
10 nominations»...

11 Q. Bien, c'est ce que vous venez de dire.

12 R. ... c'est elle qui faisait le tri... -- non, c'est
13 ça, je vous dis, c'est parce que ce n'est pas
14 facile à déterminer. Le grand boss, c'est
15 monsieur Charest, s'il cherche quelqu'un, là, à
16 quelque part, ou les ministres cherchent quelqu'un
17 à quelque part, là, puis ils arrivent avec un nom,
18 bien, ce qu'on peut appeler en anglais le
19 «screening» me semble être fait par Chantal
20 Landry.

21 Q. O.K. Avant Chantal Landry, si on remonte dans les
22 années où vous étiez au pouvoir -- je reprends
23 votre expression -- est-ce qu'il y avait une
24 personne qui occupait la même fonction?

25

1 **Me ANDRÉ DUGAS**

2 pour le Parti libéral du Québec :

3 Je vais faire une objection, parce que là on
4 tombe... le pouvoir des libéraux, là, c'est bien
5 avant mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998),
6 ça finit en quatre-vingt-quinze (95), ça fait
7 qu'on est bien au-delà de la période de dix (10)
8 ans qui couvre la Commission. Sur les nominations
9 et sur les faits, c'est la période de trois cent
10 soixante-trois (363) jours.

11 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

12 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

13 Oui, mais c'est une question d'éclairage complet.
14 Écoutez, si vous avez une lumière tamisée,
15 Monsieur le commissaire, pour éclairer votre
16 pièce, moi je vous demande d'avoir une lumière
17 complète.

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 Dix-neuf cent quatre-vingt-quinze (1995)...

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 Parce que j'ai de la misère à voir...

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 ... c'est pas mal loin.

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 Mais, écoutez, c'est une question unique que j'ai
5 par rapport à ça.

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Écoutez, moi, je ne veux pas avoir une discussion
9 avec vous à chaque fois que vous avez une
10 objection, là. Il faut que vous réalisiez que
11 toutes les questions que vous êtes en train de
12 poser ont déjà été posées. On ne va pas... je ne
13 veux pas passer un autre deux (2) semaines ici à
14 répéter les mêmes choses. Alors, rapprochez-vous
15 du sujet, s'il vous plaît.

16 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

17 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

18 Oui, mais Monsieur le commissaire...

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Non, écoutez, je ne veux pas discuter avec vous...

22 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

23 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

24 Je ne discute pas, je...

25

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 ... je vous le dis, là...

4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

6 ... j'argumente.

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 ... posez des questions qui ont trait au mandat de
10 la Commission.

11 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

12 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

13 O.K. Alors, je vais poser ma question à monsieur
14 Rondeau.

15 Q. À votre connaissance, monsieur Rondeau, est-ce que
16 c'était la première fois qu'une personne occupait
17 la fonction de monsieur... que celle occupée par
18 madame Landry à partir d'avril deux mille trois
19 (2003)?

20 R. Je vous répondrais que dans tous les partis
21 politiques il y a toujours une fonction comme ça
22 et souvent, moi je me souviens dans les années
23 antérieures avec d'autres gouvernements, là, qui
24 étaient nos gouvernements, là, il y avait toujours
25 quelqu'un au bureau du premier ministre qui

- 1 s'occupait des nominations. Et quand on dit
2 «s'occuper des nominations», ça veut dire pas
3 seulement, là, regarder dans l'annuaire puis
4 dire : Aïe! ça nous ferait peut-être quelqu'un de
5 bon, là. C'est de trouver des gens, puis après ça
6 il faut faire l'analyse si c'est des gens qui sont
7 compétents, et cetera.
- 8 Et souvent, si je pense à quatre-vingt-neuf (89),
9 ceux qui s'occupaient de cette fonction-là avant,
10 ils s'occupaient en même temps de la relation avec
11 le parti. Parce que le parti travaille pendant
12 quatre (4) ans, le pouvoir arrive, il y a des
13 gouvernements, ils ne parlent plus au parti.
- 14 Là, comme dans le temps de monsieur Bourassa, il
15 y avait quelqu'un au cabinet du premier ministre
16 qui s'occupait des relations avec les partis.
- 17 Q. Est-ce que vous vous souvenez de son nom?
- 18 R. Pardon?
- 19 Q. Est-ce que vous vous souvenez du nom de cette
20 personne-là?
- 21 R. Ah, il y en a eu plusieurs, hein.
- 22 Q. Est-ce que vous vous souvenez d'un seul nom,
23 monsieur?
- 24 R. Ah, je dirais... comment qu'il s'appelait, donc?
25 En tout cas, il y a sûrement Pierre Bibeau, là,

1 dans le temps de monsieur Bourassa, qui était un
2 gars, là, qui faisait la relation entre le parti
3 puis le gouvernement.

4 Q. Donc, responsable des nominations, c'est ça?

5 R. Bien, lui, je ne me souviens pas s'il était
6 responsable des nominations, là, mais...

7 Q. O.K.

8 R. ... il faisait un peu la même job que Chantal
9 Landry.

10 Q. O.K., mais ma question : est-ce que vous vous
11 souvenez du nom d'une seule personne qui a été
12 responsable des nominations avant madame Landry?

13 **Me ANDRÉ DUGAS**

14 pour le Parti libéral du Québec :

15 Là, Monsieur le commissaire, on est rendu en mil
16 neuf cent quatre-vingt-trois (1983), quatre (4),
17 cinq (5), six (6), là, je ne sais pas si c'est
18 vraiment pertinent.

19 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

20 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

21 Je ne discute plus, Monsieur le commissaire.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Commencez donc à poser des questions sur le sujet
25 qui nous occupe, s'il vous plaît.

1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

3 Oui. Avec respect, Monsieur le commissaire, je ne
4 veux pas discuter, là, mais je veux juste vous
5 dire, c'est parce que je veux que vous compreniez,
6 là, que c'est... on est au coeur même, là, on est
7 au coeur même de la question.

8 Madame Landry -- ce n'est pas moi qui le dis, là,
9 c'est le témoin, là -- c'est responsable des
10 nominations. O.K.? Puis vous aurez compris de ma
11 question que je veux savoir si -- parce que c'est
12 un monsieur d'expérience, c'est un monsieur qui
13 est là depuis la fin des années soixante (60),
14 début des années soixante-dix (70) -- alors, je
15 veux savoir si à sa connaissance il y a déjà eu
16 des personnes qui ont occupé exactement les mêmes
17 fonctions que madame Landry avec qui il aurait eu
18 ou non à transiger pendant...

19 Je pense que c'est important pour vous permettre,
20 je répète l'expression que j'ai utilisée tantôt,
21 vous permettre d'avoir un éclairage complet.

22 C'est le propre même d'une commission d'enquête
23 publique, Monsieur le commissaire, que vous
24 recherchiez toute la vérité, c'est le propre même
25 d'une commission d'enquête.

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 La vérité c'est sur la fonction de madame Landry
4 et la relation de monsieur Rondeau avec madame
5 Landry et l'influence de madame Landry, pas
6 l'influence des gens qui étaient là en dix-neuf
7 cent quatre-vingt-trois (1983) ou quatre-vingt-
8 quinze (95).

9 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

10 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

11 Mais si je vous fais la démonstration que c'est la
12 première fois qu'une personne occupe un poste
13 comme ça...

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Ça ne change rien du tout.

17 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

18 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

19 C'est parce que... En tout cas, vous avez le droit
20 de penser ça, pas de problème.

21 Q. Alors, je reviens avec madame Landry, monsieur
22 Rondeau, donc je comprends qu'entre quatre-vingt-
23 dix-huit (98) et deux mille trois (2003), vous
24 n'avez presque pas de contacts avec, vos contacts
25 fréquents et réguliers commencent en avril deux

- 1 mille trois (2003)?
- 2 R. C'est ça.
- 3 Q. Au moment où vous prenez le pouvoir, c'est exact?
- 4 R. C'est ça.
- 5 Q. O.K. J'ai raison de dire, on a vu de par les
- 6 registres, que vous la rencontriez... je vais
- 7 faire grossièrement une moyenne, pas loin d'une
- 8 fois par semaine? On voit vingt (20) fois ou dix-
- 9 neuf (19) fois en six (6) mois?
- 10 R. Pendant six (6), sept (7) mois.
- 11 Q. O.K.
- 12 R. J'ai tout expliqué ça hier, là.
- 13 Q. Oui.
- 14 R. Je peux vous le réexpliquer.
- 15 Q. O.K. Avez-vous été... vous n'étiez pas un employé
- 16 du parti, vous?
- 17 R. Pas du tout.
- 18 Q. Vous n'étiez pas un employé du gouvernement?
- 19 R. Pas du tout.
- 20 Q. Vous n'étiez pas un politicien?
- 21 R. ...
- 22 Q. Élu, je vais préciser.
- 23 R. Non, pas... ah, O.K., non, pas élu.
- 24 Q. O.K. Qui vous a demandé d'aller rencontrer chaque
- 25 semaine madame Landry?

- 1 R. Madame Landry.
- 2 Q. Madame Landry elle-même?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. O.K. Alors, expliquez-moi au début, lorsque vous
5 prenez le pouvoir en avril deux mille trois
6 (2003), comment ça se fait ce contact initial là
7 où madame Landry vous demande : Viens me
8 rencontrer... -- je ne sais pas si elle vous
9 appelle Charles ou monsieur Rondeau, là, comment
10 elle vous appelle, d'ailleurs?
- 11 R. Charles.
- 12 Q. Charles, O.K. Alors, quand elle vous appelle, elle
13 vous dit : Viens me rencontrer, Charles. Comment
14 ça se fait ce contact initial là?
- 15 R. Bien, comme j'ai dit hier, là, on rentre au
16 pouvoir au mois d'avril, je pense, là bien tous
17 les bureaux de comté changent de personnel, et
18 cetera. Ça, ce n'est pas trop ma hache. Après
19 ça, il y a les cabinets qui sont formés, là, les
20 nouveaux ministres, et cetera. Après ça, ils
21 tombent dans les nominations, là, des sociétés
22 d'État, des membres des conseils d'administration.
23 Un gouvernement qui rentre, là, on n'est pas comme
24 aux États-Unis, mais il y a un paquet de monde à
25 nommer.

1 Q. O.K.

2 R. Je suis depuis quarante (40) ans à Québec, dans
3 les affaires, je connais pas mal de monde. Alors,
4 madame Landry me dit : «Viendrais-tu...» -- je ne
5 suis pas tout seul qui est allé là, là -- mais
6 madame Landry me dit : «Viendrais-tu, on va
7 essayer de faire, de préparer, là, des noms, là,
8 pour quand... mettons le chef a besoin de quelque
9 chose, là, qu'on ait déjà une banque de données.»

10 Q. O.K. Donc, on va reprendre ça.

11 R. Alors, comme j'ai de l'expérience, j'y vais puis,
12 bien, au bout de cinq (5), six (6) mois, je n'ai
13 pas fait les calculs, là, c'est pas mal placé,
14 puis moi, bien, je ne peux pas rien que faire ça
15 dans la vie m'en aller là l'après-midi ou le
16 matin, là. Alors, ça s'est estompé, puis ça a
17 tombé à zéro, de sorte que j'ai vu madame Landry
18 au mois de novembre l'année passée, je pense, la
19 dernière fois.

20 Q. O.K., O.K. Alors, votre réponse couvre une longue
21 période, moi je vais revenir au début.

22 Ma question était le premier contact, que ça soit
23 téléphonique ou autre, que vous avez avec madame
24 Landry qui vous invite, selon ce que vous nous
25 dites, à venir la rencontrer... l'élection, si je

1 ne m'abuse -- vous me corrigerez si je me trompe
2 -- je pense que c'est le dix-sept (17) avril deux
3 mille trois (2003), de mémoire, là, O.K., alors à
4 partir de l'élection, est-ce que vous vous
5 souvenez quand la première fois que vous êtes allé
6 rencontrer madame Landry à son bureau?

7 R. Je ne sais pas si elle était là, mais on a eu des
8 rencontres très très rapidement à cause du
9 financement.

10 Q. O.K.

11 R. Alors, j'ai passé, moi, la campagne électorale
12 avec madame Landry...

13 Q. O.K. Mais si vous...

14 R. ... au parti...

15 Q. Mais si vous me permettez ce n'est pas ça ma
16 question, ma question c'est suite à la campagne
17 électorale, la première fois...

18 R. Oui?

19 Q. ... que vous rencontrez madame Landry, êtes-vous
20 capable de nous dire c'est quand? Suite au dix-
21 sept (17) avril deux mille trois (2003)?

22 R. Pardon?

23 Q. Suite au dix-sept (17) avril deux mille trois
24 (2003)?

25 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

1 Quatorze (14).

2 **Me SUZANNE CÔTÉ**

3 pour le Gouvernement du Québec :

4 Quatorze (14) avril.

5 R. Oui, bien, vous avez tout ça dans une liste, là...

6 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

7 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

8 Le quatorze (14), merci.

9 Q. Suite au quatorze (14)?

10 R. ... moi je ne le sais pas par coeur.

11 Q. O.K. Donc, vous ne vous en souvenez pas la
12 première fois. Est-ce que c'est plusieurs
13 semaines, plusieurs mois après l'élection ou c'est
14 quelques journées après?

15 R. Bien, je pense que ça commence en septembre,
16 octobre. Ils n'ont pas ça eux autres, là?

17 Q. Je vous demande d'y aller dans un premier temps si
18 vous vous en souvenez. On a le registre, je vais
19 vous... on le regardera ensemble, il n'y a pas de
20 problème, mais vous, est-ce que vous vous souvenez
21 si c'est longtemps ou pas après l'élection que
22 vous rencontrez pour la première fois madame
23 Landry?

24 R. Je vous l'ai dit, quelque chose comme octobre,
25 septembre, octobre, là, on a rien qu'à prendre la

- 1 première date du registre, là...
- 2 Q. O.K.
- 3 R. ... puis on va le voir.
- 4 Q. O.K. Donc, six (6) mois à peu près après
5 l'élection, c'est ça que vous nous dites?
- 6 R. Dépendant de la date du registre. C'est possible.
- 7 Q. O.K. Maintenant, est-ce qu'à l'intérieur de cette
8 période de six (6) mois-là, donc d'avril à octobre
9 deux mille trois (2003), vous avez eu des contacts
10 téléphoniques avec madame Landry?
- 11 R. C'est possible.
- 12 Q. Mais vous ne vous en souvenez pas?
- 13 R. Bien, je suis peut-être allé manger une fois ou
14 deux (2) avec, là, avec monsieur Leblanc puis
15 monsieur Fava, là. Madame Landry était la cousine
16 de monsieur Leblanc, des fois on allait prendre un
17 dîner ensemble...
- 18 Q. À l'extérieur du...
- 19 R. ... quand on était proche du parlement.
- 20 Q. O.K. Mais à l'extérieur de l'édifice, là, de
21 Honoré-Mercier, là?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. O.K. Donc, je comprends que vous pouviez la voir
24 autant à son bureau à Honoré-Mercier, je vais
25 l'appeler comme ça, là, qu'à l'extérieur de son

- 1 bureau, que ce soit dans un restaurant...
- 2 R. Non, on la voyait très rarement à l'extérieur,
3 mais ça pouvait arriver.
- 4 Q. O.K. C'est arrivé, quoi... en deux mille trois,
5 deux mille quatre (2003-2004), êtes-vous capable
6 de nous dire à combien de reprises c'est arrivé?
- 7 R. Je peux vous dire trois (3) fois, quatre (4) fois,
8 ce n'est sûrement pas dix (10) fois, mais c'est
9 peut-être deux (2) fois, trois (3) fois, là,
10 écoutez, deux mille trois (2003), là...
- 11 Q. Est-ce que c'est vous qui l'invitiez?
- 12 R. Ça dépend des fois.
- 13 Q. Donc, c'est arrivé?
- 14 R. ...
- 15 Q. Que vous l'invitiez?
- 16 R. Que je payais la facture?
- 17 Q. Oui?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. O.K. Donc, si je vous demande vos factures on va
20 retrouver son nom écrit comme on a vu sur la pièce
21 55-P?
- 22 R. Je ne comprends pas, là.
- 23 Q. Qui, elles... les factures que vous avez
24 produites, Ristorente Michelangelo?
- 25 R. Oui.

1 Q. Donc on va retrouver ça?

2 R. Possible.

3 Q. O.K. Alors, je vais vous les demander, monsieur
4 Rondeau, en fait, je pense que je vais m'adresser
5 à la... aux procureurs de la Commission, je vais
6 vous demander vos factures pour l'année deux mille
7 trois, deux mille quatre (2003-2004) qui
8 impliquent madame Chantal Landry.

9 **Me ANDRÉ DUGAS**

10 pour le Parti libéral du Québec :

11 Moi, je vais m'objecter à ça, je ne suis pas
12 certain que c'est vraiment pertinent. À partir du
13 moment que mon confrère a établi une vingtaine de
14 visites, ça a été fait par la Commission hier,
15 établi une certaine fréquence des appels
16 téléphoniques, qu'est-ce qu'elle a mangé ou pas,
17 à quel endroit, il me semble que ce n'est pas
18 pertinent. Puis j'aimerais ça, moi, qu'on parle
19 des nominations, pas de l'entourage de ces gens-
20 là.

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 Maître Dugas a tout à fait raison, ce qu'elle a
24 mangé ou pas, là, ça ne m'intéresse pas, ça, je
25 peux le rassurer là-dessus.

1 Par contre, combien de fois elle a mangé à
2 l'extérieur... parce que si ce n'est pas
3 pertinent, ça veut dire que les registres ne le
4 sont pas.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Mais s'il a répondu à votre question, puis il vous
8 a dit trois (3) ou quatre (4) fois, qu'il a payé
9 quelques fois, est-ce que ça ne vous suffit pas?

10 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

11 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

12 Non, Monsieur le commissaire, avec respect, ça ne
13 me suffit pas parce que je suis là également pour
14 poser des questions, je ne suis pas obligé de me
15 satisfaire... en contre-interrogatoire un avocat
16 n'est jamais obligé de se satisfaire de la réponse
17 d'un témoin et je suis en contre-interrogatoire,
18 je ne suis pas obligé de me satisfaire de la
19 réponse.

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 Oui, mais vous n'êtes pas dans un procès criminel
23 non plus...

24 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

25 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

1 Je ne suis pas... ni dans un procès civil.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 ... monsieur Rondeau est devant la Commission
5 d'enquête ici, il est ici pour donner
6 l'information qu'il a, qui est relative au mandat
7 de la Commission.

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 Oui, mais à ce moment-là je pourrais poser la
11 question : pourquoi on est allé faire faire des
12 expertises de comparaison d'encre avec monsieur
13 Bellemare? Pourquoi on se pose la même question
14 de le faire avec monsieur Lalonde? Écoutez...

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 C'est ça, posez-vous toutes les questions que vous
18 voudrez, mais moi je n'ordonnerai pas à monsieur
19 Rondeau de produire quoi que ce soit.

20 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

21 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

22 O.K.

23 Q. Bien, pendant qu'on est là-dessus, qui vous a
24 demandé -- je vous exhibe le 55-P, les factures --
25 qui vous a demandé ces factures-là?

- 1 R. On me demandait si j'avais des... si j'avais des
2 bonnes relations avec Marc Bellemare, je leur ai
3 dit un peu par coeur, là, que j'étais allé joué au
4 golf, mais là je ne me souvenais plus si c'était
5 deux mille trois (2003) ou deux mille quatre
6 (2004). Je les ai cherchées... bien, pas moi, là,
7 mais en tout cas, ça commence à être loin, là,
8 dans les entrepôts de notre bureau, là, puis je
9 les ai apportées pour montrer que c'était bien en
10 deux mille quatre (2004) et que ce n'était pas un
11 dîner-bénéfice où monsieur Bellemare était
12 président du dîner-bénéfice, on était quatre (4).
- 13 Q. O.K. Puis ça, c'était pour répondre à votre
14 interrogation quand est-ce l'histoire du tournoi
15 de golf, c'est ça?
- 16 R. C'est ça.
- 17 Q. Mais pourquoi vous en sortez une autre qui est au
18 restaurant Michelangelo?
- 19 R. ...
- 20 Q. Pourquoi vous en sortez deux (2)?
- 21 R. C'était pour montrer que j'avais une bonne
22 relation, il venait de démissionner au mois
23 d'avril, au mois de juin il dit... il vient dire
24 ici qu'il ne me toucherait pas avec une perche de
25 cent (100) pieds, il vient manger avec moi au mois

1 de juin, il vient jouer au golf avec sa femme puis
2 ma femme au mois de juillet, puis il m'appelle en
3 deux mille cinq (2005) pour faire son financement.

4 Q. Donc...

5 R. Pour quelqu'un qui ne veut pas me toucher avec une
6 perche de cent (100) pieds...

7 Q. O.K.

8 R. ... c'est pas trop pire!

9 Q. Donc, je comprends que c'était ciblé sur Marc
10 Bellemare?

11 R. Pardon?

12 Q. C'était ciblé sur Marc Bellemare la demande qu'on
13 vous a faite?

14 R. Bien, c'est sûr, quand il disait, là, qu'il ne
15 voulait pas nous toucher avec une perche de cent
16 (100) pieds, bien...

17 Q. O.K.

18 R. ... on va montrer que...

19 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

20 procureur en chef :

21 Monsieur le commissaire, ici je vais juste... il
22 faut quand même faire attention. Le témoin dit ce
23 qu'il a fait par rapport à ce qu'il a fait, et
24 nous avons fait des demandes par rapport à ce que
25 nous avons fait, et nous avons reçu des documents

1 parfois de participants sans que nous l'ayons
2 demandé nécessairement. Alors, il faut quand même
3 distinguer ce que le témoin dit et ce que lui a
4 fait et ne pas mêler ce que nous avons pu faire ou
5 ne pas faire, et ce que le témoin a pu penser
6 utile pour lui de faire.

7 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

8 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

9 Je vais... en fait, merci maître Battista, je vais
10 faire préciser à ce moment-là au témoin.

11 Q. Alors, c'est de votre propre chef que vous avez
12 sorti ces factures-là ou on vous l'a demandé?

13 R. C'est de mon propre chef.

14 Q. 55-P, O.K.

15 Avez-vous cherché plus loin pour savoir si vous
16 aviez d'autres factures où c'était écrit Marc
17 Bellemare au-dessus?

18 R. Bien, j'avais deux mille trois, deux mille quatre
19 (2003-2004).

20 Q. Vous aviez deux mille trois, deux mille quatre
21 (2003-2004)?

22 R. Oui.

23 Q. O.K. Donc, vous avez regardé deux mille trois,
24 deux mille quatre (2003-2004)...

25 R. Oui.

- 1 Q. ... vous-même, l'ensemble des factures?
- 2 R. Oui.
- 3 Q. O.K. Vous fonctionnez toujours de la même façon,
4 lorsque vous invitez quelqu'un, vous écrivez son
5 nom en haut de la facture pour vous souvenir avec
6 qui vous avez mangé, c'est ça?
- 7 R. Exact.
- 8 Q. O.K. Puis ça c'est dans le but de le passer dans
9 vos dépenses, j'imagine?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. O.K. Puis c'est les dépenses de Mallette ou les
12 dépenses du Parti libéral, ça?
- 13 R. De Mallette.
- 14 Q. C'est les dépenses... donc vous le passiez dans
15 Malette?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. O.K. Mallette, vous êtes responsable du
18 développement des affaires, c'est exact?
- 19 R. Bien, je ne suis pas tout seul, là, mais depuis un
20 bout de temps, ils appellent ça associé-conseil,
21 je conserve ma vieille clientèle.
- 22 Q. O.K. Mais j'ai raison que sur le site Internet de
23 Mallette, à côté de votre nom, c'est marqué c.a.,
24 responsable...
- 25 R. Associé-conseil.

- 1 Q. ... du développement des affaires?
- 2 R. C'est ça.
- 3 Q. C'est exact?
- 4 R. C'est ça.
- 5 Q. O.K. Quelles affaires faisiez-vous ici en
6 invitant monsieur Bellemare?
- 7 R. Bien, je pense que vous savez qu'est-ce que c'est
8 des contacts, avoir un contact avec un ministre,
9 et cetera, je pense que ce n'est pas mauvais. Et
10 quand... si j'arrive et que c'est une dépense qui
11 n'est pas acceptée par l'impôt, bien c'est traité
12 de la façon que le... que Mallette ne le déduit
13 pas.
- 14 Q. O.K.
- 15 R. Le choix de dire : est-ce que c'est important pour
16 moi d'aller manger avec vous ou avec madame, je
17 pense que je peux décider ça, là, à soixante-huit
18 (68) ans...
- 19 Q. Absolument.
- 20 R. ... sans me faire dire : «Pensez-vous que c'est
21 assez payant aller manger avec Bellemare?» Ça...
- 22 Q. Ce n'était pas ma question, monsieur. Ma
23 question, c'était...
- 24 R. Bien, ça ressemblait à ça!
- 25 Q. ... c'était quel développement des affaires...

1 O.K., bien je vais vous la reposer, probablement
2 que vous ne l'avez pas comprise. Quel
3 développement des affaires vous faisiez d'aller
4 manger avec monsieur Bellemare? C'est ça ma
5 question.

6 R. La définition du développement des affaires, c'est
7 de se faire des contacts, et cetera.

8 Q. O.K.

9 R. Alors, monsieur Bellemare n'était pas le dernier
10 venu, c'était le ministre de la Justice au Québec,
11 j'avais une bonne relation avec lui, je suis allé
12 dîner. S'il m'avait arraché la facture, je ne
13 sais pas, je lui aurais peut-être laissé payer,
14 là. Bien, il est venu jouer golf avec moi, le
15 «green fee» je l'ai payé, il ne m'a pas dit :
16 «Aïe, ne paye pas jamais ça, je vais te le... je
17 vais te le rembourser.» Ça me faisait plaisir de
18 l'inviter.

19 Q. Donc, pour vous, c'était important d'avoir des
20 bonnes relations avec les ministres en place,
21 c'est ça?

22 R. En tout cas au moins avec monsieur Bellemare avec
23 qui j'avais un bon contact.

24 Q. O.K. Mais avec l'ensemble des ministres, c'est
25 important pour vous, le plus possible?

1 R. Oui. Bien là, disons que j'en rencontre pas mal
2 moins, là, mais...

3 Q. Je parle... on revient à la période, là, visée,
4 par les factures deux mille trois (2003), deux
5 mille quatre (2004)?

6 R. Est-ce qu'on peut dire que ce n'est pas important
7 de connaître un ministre? Je vous demande la
8 question de l'autre bord, tu sais, je pense c'est
9 important de connaître le...

10 Q. Moi, j'ai le privilège de ne pas avoir à vous
11 répondre, alors...

12 R. Pardon?

13 Q. J'ai le privilège de ne pas avoir à vous répondre,
14 monsieur, c'est à vous...

15 R. Je ne vous ai pas demandé...

16 Q. ... que je pose des questions.

17 R. ... de me répondre, mais je vous dis ce que moi,
18 là, je pense.

19 Q. O.K. Donc, pourquoi c'est important pour vous
20 d'avoir des bons contacts avec les ministres?
21 Est-ce que c'est parce que ça vous aidait...

22 **Me ANDRÉ DUGAS**

23 pour le Parti libéral du Québec :

24 Monsieur le commissaire, je m'en veux de faire des
25 objections à répétition...

1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

3 Je n'ai pas fini ma question, Monsieur le
4 commissaire.

5 **Me ANDRÉ DUGAS**

6 pour le Parti libéral du Québec :

7 ... mais quand même, là. On a fait le tour de
8 l'environnement de Charles Rondeau au niveau
9 politique et puis ça fait peut-être une demi-heure
10 (1/2), là, je n'ai pas montre en main
11 nécessairement, où on évite le sujet. Moi,
12 j'aimerais ça qu'on aille sur les nominations de
13 juges.

14 Par exemple, quand on parlait de madame Landry, on
15 a déjà établi qu'il n'en était pas question.
16 Alors, pourquoi exploré plus à fond la relation
17 avec madame Landry? Celle-ci va venir témoigner,
18 de toute façon, et mon confrère, ou maître
19 Beaudry, auront l'occasion de la questionner à
20 gogo, si vous me permettez l'expression. J'ai
21 l'impression, là, qu'on tourne en rond.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Monsieur Bertrand, là, vous êtes en train de
25 demander au témoin s'il pense que c'est important

1 d'avoir des bonnes relations d'affaires. Je pense
2 que là aussi, là, on est dans des généralités...

3 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

4 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

5 Avec respect...

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 ... et qu'on devrait se rapprocher à l'enquête.

9 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

10 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

11 ... je n'avais pas terminé ma question au moment
12 où maître Dugas...

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Oui.

16 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

17 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

18 ... s'est levé.

19 Q. La question qui suivait la prémisse, c'est : «Est-
20 ce que c'est important pour vous d'avoir des
21 bonnes relations avec des ministres par rapport à
22 votre rôle de collecteur de fonds au sein du Parti
23 libéral?»?

24 R. Je dirais oui.

25 Q. O.K. Ça vous aide à aller collecter des fonds que

1 les gens savent que vous êtes en bon contact avec
2 les ministres et avec les gens...

3 R. Je dirais...

4 **Me ANDRÉ DUGAS**

5 pour le Parti libéral du Québec :

6 Là...

7 R. ... oui aussi.

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 Q. O.K. Oui? Oui? Vous n'avez plus rien, là?

11 O.K. J'ai raison de dire que vous êtes revenu,
12 après votre départ du Parti libéral pour la
13 période de Johnson, vous êtes revenu au parti à la
14 demande même de Jean Charest?

15 R. Par ses amis.

16 Q. Par ses amis?

17 R. Mais je ne suis jamais parti du Parti libéral
18 comme tel, là...

19 Q. O.K.

20 R. ... mais...

21 Q. Mais suffi... Pardon. Allez-y. Est-ce que vous
22 aviez terminé?

23 R. Oui oui...

24 Q. Suffisamment parti...

25 R. ... j'ai pris une pause, là, mais je n'ai pas

- 1 changé de parti, je suis toujours resté membre du
2 Parti libéral. En tout cas...
- 3 Q. Mais suffisamment éloigné pour qu'on pense vous
4 faire rappeler par des amis de Jean Charest pour
5 vous ramener dans votre rôle que vous occupiez
6 avant, là, de financement et tout ça?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. O.K. Vous souvenez-vous qui vous a appelé pour
9 vous ramener à...
- 10 R. Je pense que c'est...
- 11 Q. ... au bercail?
- 12 R. ... Denis Linteau.
- 13 Q. Denis Linteau. O.K.
- 14 Outre vous et monsieur Fava, dans la région de
15 Québec, est-ce qu'il y a d'autres collecteurs...
- 16 R. Oui.
- 17 Q. ... au même statut que vous, là?
- 18 Vous êtes combien à peu près? Dans la région de
19 Québec, là, je ne parle pas...
- 20 R. Ah, une dizaine peut-être.
- 21 Q. Une dizaine. O.K.
- 22 Est-ce qu'à votre connaissance, les neuf (9)
23 autres, vous avez parlé d'une dizaine,
24 rencontraient toutes les semaines Chantal Landry?
- 25 R. Je dirais non.

- 1 Q. Vous diriez non.
2 Est-ce que j'ai raison de dire que vous étiez avec
3 monsieur Fava, et beaucoup plus souvent vous parce
4 qu'on a le registre, vous étiez le seul, et je
5 vais inclure monsieur Fava lorsqu'il est venu avec
6 vous, à rencontrer madame Landry à toutes les
7 semaines, dans les collecteurs de fonds de la
8 région de Québec?
- 9 R. Là, vous parlez toujours d'une période de six (6)
10 mois.
- 11 Q. Je suis obligé, c'est tout ce que j'ai...
- 12 R. Oui.
- 13 Q. ... pour l'instant.
- 14 R. Mais comme je vous disais tout à l'heure, là, il
15 y avait d'autres personnes qui étaient là souvent,
16 à l'occasion, là, tu sais.
- 17 Q. O.K. Qui?
- 18 R. C'était des petites réunions.
- 19 Q. Qui?
- 20 R. C'est comme je vous l'ai dit tantôt, j'ai vu
21 quelques fois Violette Trépanier, j'ai vu quelques
22 fois Ben Savard qui était organisateur, qui
23 connaissait du monde, Violette connaissait du
24 monde de Montréal, moi je connaissais plus de
25 monde de Québec.

1 Mais ça, aller aider quelqu'un au bureau du
2 premier ministre pour trouver des noms, et cetera,
3 je ne vois pas le...

4 Q. O.K. Oui, mais je vais vous demander, est-ce
5 que...

6 R. ... le scandale.

7 Q. ... est-ce que votre connaissance des gens
8 impliquait que vous saviez si c'était des bons
9 libéraux ou autre chose?

10 R. Bon.

11 **Me ANDRÉ DUGAS**

12 pour le Parti libéral du Québec :

13 Monsieur le commissaire, je pense que je vais
14 demander qu'on m'installe un tabouret parce que je
15 suis presque aussi souvent debout que mon
16 confrère, mais j'aimerais bien ça qu'on arrive au
17 sujet, parce que là on déborde tout
18 l'environnement de mon client, puis on ne parle
19 pas encore, là, de nomination de juges, on ne
20 s'approche même pas.

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 Évidemment, vous voyez de par ma réaction, mon
24 non-verbal, je suis tout à fait en désaccord avec
25 la dernière remarque de mon confrère.

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Non, mais il faut arriver au sujet, là, quelque
4 temps, on ne va pas passer des heures et des
5 heures sur un contre-interrogatoire qui mène à
6 rien. Alors...

7 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

8 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

9 Vous avez le droit de penser ça, Monsieur le
10 commissaire, mais j'ai...

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Non, mais écoutez...

14 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

15 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

16 ... le droit de ne pas être d'accord.

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 ... le contexte, là, on l'a établi en long et en
20 large par plusieurs questions...

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 Mais...

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 ... et monsieur Rondeau, qu'il vous donne les noms
2 de gens qui entrent au bureau du premier ministre,
3 qui travaillent pour le Parti libéral, ça sert à
4 quoi?

5 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

6 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

7 Bon. Premièrement, ça sert à tester sa mémoire.
8 Alors, on est quand même en contre-interrogatoire
9 et à ce que je sache...

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Mais testez sa mémoire...

13 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

14 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

15 ... les témoins...

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 ... sur des choses qui sont pertinentes.

19 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

20 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

21 Écoutez, je pense que la dernière question, si
22 elle n'est pas pertinente, il y a bien des choses
23 que je ne comprends pas, là.

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Mais vous lui demandez s'il y a d'autres gens du
2 Parti libéral qui donnent des noms à madame
3 Landry, il vous a dit oui...

4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
6 Ce n'était pas ça ma dernière question.

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :
9 ... puis là, vous voulez les noms des personnes,
10 ça, ce n'est pas important.

11 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

12 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
13 Ce n'était pas ça ma dernière question, je lui
14 demandais si l'allégeance était un facteur qui
15 entrainait en ligne de compte, allégeance politique.
16 Parce qu'on le consulte selon ce qu'il nous dit
17 pour ses connaissances des gens, c'est ça qu'il...

18 **Me ANDRÉ DUGAS**

19 pour le Parti libéral du Québec :
20 Pour la nomination des juges...

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
23 ... vient de nous dire...
24 Excusez-moi, je n'ai pas terminé.

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :
Excusez-moi, maître.

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
On le consulte pour sa connaissance des gens,
O.K., alors j'ai le droit de savoir pourquoi un
citoyen Rondeau, O.K., a le privilège d'aller
chaque semaine au bureau du premier ministre et à
être consulté... parce que je vais en venir, là,
si je peux finalement venir à... je vais en venir,
là, sur la raison de sa rencontre à chaque semaine
et je lui demande, je pense que c'est tout à fait
pertinent, Monsieur le commissaire, de lui
demander : Quand vous parlez de la connaissance
des gens, est-ce que c'est la connaissance que
vous avez au sujet de leur allégeance? C'était ça
ma dernière question.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :
Bien, posez-lui la question.

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
C'est ce que j'ai fait, mais lui s'est levé....

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Non, ce n'est pas ce que vous avez fait...

4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

6 ... puis tout le monde a parlé.

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 ... c'est ce que vous dites que vous allez faire.

10 R. Alors, répétez-moi donc ça, s'il vous plaît.

11 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

12 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

13 Q. O.K. Alors, voulez-vous que je vous resitue dans
14 le contexte? Vous venez de nous dire...

15 R. Non, non, je me souviens à peu près, là.

16 Q. O.K. Mais vous venez de nous dire que vous étiez
17 consulté par madame Landry parce que vous aviez
18 une bonne connaissance des gens de la région de
19 Québec. C'est exact, là? Je n'interprète pas mal
20 votre réponse?

21 R. Oui.

22 Q. O.K. Alors, votre connaissance des gens de la
23 région de Québec, j'ai raison de dire que l'un des
24 facteurs c'était l'allégeance politique de ces
25 gens-là?

- 1 R. Ah, ce n'est pas ça pour tout le monde, quant à
2 moi, je vous dirais comme Trudeau, à qualité égale
3 je préférerais un libéral.
- 4 Q. O.K. Donc, c'était l'un des facteurs qui faisait
5 en sorte que votre présence était requise là,
6 c'est exact?
- 7 R. Ah, pas nécessairement, là, il y a des choses
8 que... ça, il n'y a pas juste des libéraux puis
9 des péquistes, il y a toutes sortes de monde
10 aussi, il y en a qui sont plus ou moins neutres,
11 là, mais c'est sûr qu'entre un grand péquiste puis
12 un grand libéral à qualité égale, moi j'aurais
13 choisi un libéral. Au bureau du premier ministre,
14 eux autres, ils n'avaient pas tout à fait toujours
15 la même opinion que moi, puis tout ça, ce n'est
16 pas...
- 17 Q. Étiez-vous là?
- 18 R. ... ce n'est pas grave.
- 19 Q. Étiez-vous là au bureau du premier ministre
20 lorsqu'ils discutaient de ça?
- 21 R. Bien, le bureau du premier ministre, le bureau de
22 madame Chantal est dans le bureau du premier
23 ministre.
- 24 Q. O.K. Donc, vous parliez...
- 25 R. Il n'était pas là, lui, là.

1 Q. ... de façon large, là...

2 R. Oui, oui.

3 Q. ... vous parliez de l'ensemble. O.K. Mais outre
4 l'allégeance, pourquoi, à votre connaissance, vous
5 étiez... vos services étaient sollicités?

6 R. Bien, parce que si vous avez besoin d'un membre du
7 conseil d'administration de la SAAQ...

8 Q. Oui.

9 R. ... il faudrait peut-être que vous preniez
10 quelqu'un qui a certaines connaissances dans ce
11 domaine-là en assurances générales, et cetera, qui
12 pourrait faire un bon... un bon administrateur ou
13 une bonne administratrice. C'est la seule raison,
14 là, pour trouver des gens qui avaient la
15 compétence pour être là-dessus.

16 Q. O.K. Mais vous, vous étiez amené au bureau de
17 Chantal Landry pour parler de la compétence
18 professionnelle des gens?

19 R. Principalement.

20 Q. Principalement?

21 R. Oui.

22 **Me ANDRÉ RYAN**

23 pour l'Honorable Jean Charest :

24 Monsieur le commissaire, ce sera à mon tour cette
25 fois.

1 J'écoute maître Bertrand depuis maintenant une
2 heure...

3 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

4 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

5 Déjà?

6 **Me ANDRÉ RYAN**

7 pour l'Honorable Jean Charest :

8 ... et je pense qu'il n'est pas dans la bonne
9 commission d'enquête. Il semble être, lui, dans
10 une commission d'enquête qui serait relative aux
11 nominations qui sont faites par le gouvernement à
12 chaque année, alors que la commission d'enquête
13 que vous présidez comme commissaire porte sur la
14 nomination des juges, sur le processus de
15 nomination des juges et également sur des
16 influences qu'auraient eues des tiers sur ces
17 nominations-là.

18 Les nominations que le gouvernement fait chaque
19 année à d'autres postes ne sont pas sous enquête.
20 Alors, je comprends ce que maître Bertrand essaie
21 de faire, malheureusement je me dois d'indiquer
22 qu'il n'est pas devant le bon forum.

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Maître Bertrand, ça fait plusieurs fois, là,

1 maintenant, puis vraiment, là, je vais vous dire,
2 là, je ne vais pas vous laisser continuer pendant
3 des heures. Alors, si vous voulez poser des
4 questions pertinentes, je pense que c'est le temps
5 de le faire parce qu'autrement je vais vous
6 demander de vous asseoir parce que vous ne voulez
7 pas vous concentrer sur des choses pertinentes.
8 Ici, là, comme on vient de le dire encore une
9 fois, il s'agit des influences indues alléguées
10 concernant monsieur Rondeau pour la nomination de
11 juges, O.K., puis je comprends le contexte, puis
12 qu'il y a d'autres nominations qui sont faites,
13 puis ses liens avec le parti, mais tout ça a été
14 établi en long et en large et non contesté.

15 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

16 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

17 C'est parce que je veux juste comprendre comment
18 on va faire pour déterminer si ce sont des
19 influences indues, si on ne connaît pas la nature
20 complète du personnage.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Mais on connaît la nature complète...

24 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

25 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

1 Bien...

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 ... des relations avec les questions qui ont été
5 faites, en tout cas, moi, je suis satisfait
6 d'avoir suffisamment d'informations pour me faire
7 une idée là-dessus.

8 **Me SUZANNE CÔTÉ**

9 pour le Gouvernement du Québec :

10 Et tantôt, Monsieur le commissaire, j'ai demandé
11 à monsieur Rondeau si dans ses visites au bureau
12 de madame Landry il y avait quoi que ce soit relié
13 à la nomination des juges et monsieur Rondeau a
14 été catégorique, il a dit non. Alors, je ne sais
15 pas où mon confrère veut aller.

16 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

17 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

18 Évidemment, je suis obligé de me satisfaire d'une
19 question et d'une réponse posée par l'avocate du
20 gouvernement? Non, Monsieur le juge... Monsieur
21 le commissaire, je ne suis pas obligé de me
22 satisfaire de ça, à moins que vous me disiez :
23 Regardez, je ne suis pas...

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Non, vous n'êtes pas...

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 ... en contre-interrogatoire...

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 ... obligé de vous satisfaire de ça, vous pouvez
8 poser vos questions, mais il va falloir poser vos
9 questions sur le thème qui est le nôtre.

10 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

11 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

12 Bien, les pressions indues, je pense que c'est le
13 thème de la Commission; l'influence des
14 collecteurs de fonds et leur importance au sein de
15 l'appareil, je pense que c'est le thème de la
16 Commission; les interventions que monsieur Rondeau
17 peut faire auprès de quiconque qui exerce un poste
18 en autorité important, hiérarchiquement important
19 au... je pense que c'est le mandat de la
20 Commission.

21 Si vous dites : maître Bertrand, vous êtes dans le
22 champ droit quand vous me dites ça, vous êtes dans
23 le champ gauche quand vous me dites ça, je vais me
24 gouverner en conséquence, Monsieur le commissaire,
25 il n'y a pas de problème, mais je pense que c'est

1 au coeur même du mandat que vous avez.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Oui, je sais, mais tout ce que je vous dis, c'est
5 qu'on est déjà passé là. L'herbe, là, elle est
6 complètement couchée, on a marché dans ce chemin-
7 là cinquante (50) fois. Alors, là, passez aux
8 questions qui ont trait au mandat directement,
9 s'il vous plaît.

10 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

11 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

12 O.K.

13 Q. Monsieur Fava versus vous, il occupait à peu près
14 les mêmes fonctions au sein du parti?

15 R. Oui.

16 Q. O.K. Marcel Leblanc, lui, c'était...?

17 R. Le permanent.

18 Q. Le permanent, puis c'était le chaînon entre vous,
19 les collecteurs, puis le parti?

20 R. Entre nous... non, pas entre nous. Bien, c'est
21 sûr qu'il allait voir des collecteurs, là, mettons
22 des fois qu'on avait appelé, bon, nous autres, on
23 n'a rien que ça à faire, là, on ne gagne pas notre
24 vie avec ça, il pouvait aller chercher des choses,
25 mais monsieur Leblanc était un... un employé du

- 1 Parti libéral.
- 2 Quand on ramassait nos chèques, quand on faisait
- 3 notre collection, puis qu'on était rendu avec
- 4 vingt (20) chèques puis des reçus puis et cetera,
- 5 on donnait tout ça à monsieur Leblanc qui
- 6 apportait ça au parti puis qui avait le personnel
- 7 pour tout préparer ça. Puis quand il y avait
- 8 notre... notre tournoi de golf, monsieur Leblanc
- 9 était l'artisan, là, qui louait les... il louait
- 10 les golfs et qui faisait tout ça, la même chose
- 11 pour notre... notre cocktail du mois de novembre,
- 12 là.
- 13 Alors, monsieur Leblanc, c'est un gars qui
- 14 travaillait énormément. À un moment donné, quand
- 15 on parlait de curriculum vitae, là, mettons que je
- 16 recevais un curriculum vitae, moi, depuis
- 17 plusieurs années, là, je ne téléphonais pas à
- 18 Chantal Landry, je le donnais à Marcel Leblanc qui
- 19 le donnait à qui de droit.
- 20 Q. O.K.
- 21 R. C'était le...
- 22 Q. Pour avoir un poste? Quand vous dites curriculum
- 23 vitae, quelqu'un vous sollicitait vous...
- 24 R. Oui.
- 25 Q. ... pour avoir un poste, c'est ça?

- 1 R. Bien, pour avoir un poste, oui.
- 2 Q. O.K.
- 3 R. Tu sais, mais ça peut... je vous donne ça
4 curriculum vitae, ça peut être n'importe quoi, ça
5 peut être quelqu'un qui pense qu'il a été
6 maltraité par le gouvernement, il était le plus
7 bas soumissionnaire puis il ne l'a pas eu, bon, là
8 vous additionnez trois cent mille (300 000) puis
9 trois cent mille (300 000), il a marqué cinq cent
10 mille (500 000), bien, les fonctionnaires ils ont
11 découvert que ce n'était pas cinq cent mille
12 (500 000), c'était six cent mille (600 000), là,
13 bien, ils retéléphonaient à Marcel, ils disaient
14 : «Regarde, Marcel, tu diras à ton gars qu'il
15 apprenne à additionner, là, il n'est pas le plus
16 bas soumissionnaire», tu sais, ça peut être
17 n'importe quoi. Dans les comtés où il n'y a pas
18 de député, on reçoit toutes sortes de demandes,
19 comme les députés reçoivent dans leur comté, tu
20 sais.
- 21 Q. Donc, vous jouiez le rôle un peu de député, c'est
22 ça que je comprends, d'une certaine manière?
- 23 R. Bon, si on peut dire, oui.
- 24 Q. O.K. Donc, les gens dans la communauté savaient
25 que si tu vas voir Charles Rondeau il peut

- 1 t'aider, c'est ça que je comprends?
- 2 R. Il peut essayer de t'aider.
- 3 Q. Il peut essayer de t'aider?
- 4 R. Hum.
- 5 Q. Parce qu'il est «plugé» puis il a des bons
6 contacts puis...?
- 7 R. Il a un bon permanent qui fait circuler les choses
8 puis qui s'en occupe.
- 9 Q. O.K. Donc, les gens allaient vous voir à la fois
10 pour des postes qu'ils souhaitaient obtenir et
11 d'autres fois pour des problèmes comme vous avez
12 donné l'exemple de la soumission, c'est exact?
- 13 R. Oui, ça arrivait, là.
- 14 Q. Ça arrivait fréquemment?
- 15 R. L'important, l'argent, de collecter de l'argent
16 puis tout, c'est qu'il faut être au moins, quand
17 le monde nous retéléphone, d'être capable de leur
18 dire : «Oui, tu as un problème, là, le
19 gouvernement est en train de te jouer un tour, on
20 va regarder ça», mais bien souvent ce n'est pas le
21 gouvernement qui joue le tour, c'est le gars quise
22 joue le tour ou la femme qui se joue le tour, là,
23 mais on s'en occupait pour vérifier si ça avait du
24 bon sens ou si ça n'avait pas de bon sens.
- 25 Q. Est-ce que c'était toujours des gens que vous

1 connaissiez qui vous appelaient ou si c'est des
2 gens des fois que vous ne connaissiez pas, que
3 vous appreniez à connaître après ou...?

4 R. C'était plutôt des gens qui nous connaissaient,
5 nous autres c'était plutôt des gens qui
6 contribuaient à nos choses, là, mais ça pouvait
7 arriver, là, que ce n'était pas des gens qui
8 avaient contribué, là, qui nous demandaient ça.

9 Q. O.K. Vous avez parlé souvent aussi... et même
10 vous avez produit une pièce du restaurant
11 Michelangelo, c'est un restaurant où vous allez
12 souvent avec monsieur Fava ça?

13 R. Pas juste avec monsieur Fava, mais pas mal souvent
14 avec monsieur Fava.

15 Q. O.K. Et étiez-vous... aviez-vous toujours la même
16 table au Michelangelo vous?

17 R. Assez souvent la 25.

18 Q. Assez souvent la 25?

19 R. Oui.

20 Q. O.K. Et il vous est arrivé, monsieur Rondeau, de
21 rencontrer monsieur Fava et monsieur Leblanc en
22 même temps au restaurant Michelangelo?

23 R. Très souvent.

24 Q. Très souvent, O.K. Deux mille trois, deux mille
25 quatre (2003-2004), avez-vous une idée à peu près

1 du nombre de fois que vous avez pu manger avec
2 lui?

3 R. Pas du tout.

4 Q. Avez-vous fait la vérification dans vos factures
5 avant de venir témoigner?

6 R. Non, parce que, souvent, ça, c'était des factures
7 qui ne rentraient pas sur mon compte de dépenses,
8 c'était personnel, là. Quand je vais souper avec
9 ma femme ou bien avec monsieur Fava, bien, on paie
10 chacun nos dépenses.

11 Q. Avez-vous un compte de dépenses pour le Parti
12 libéral?

13 R. Non.

14 **Me ANDRÉ DUGAS**

15 pour le Parti libéral du Québec :

16 Là maintenant je vais faire une objection.

17 La fréquence des fréquentations de monsieur
18 Rondeau et de monsieur Fava, on a déjà établi
19 qu'ils étaient des amis, des amis très proches.
20 Alors, est-ce que c'est pertinent et comment c'est
21 lié à la nomination de juges? J'en perds mon
22 latin.

23 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

24 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

25 Dans la mesure où vous le parlez, là, mais...

1 **Me RÉNALD BEAUDRY**

2 pour Me Marc Bellemare :

3 C'est pour ça qu'il est perdu.

4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

6 O.K. Alors, écoutez, je mets la table, là, c'est
7 le cas de le dire, il est rendu midi et quart
8 (12 h 15) et on parle de restaurant, oui, je suis
9 en train de mettre la table tout simplement.

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Il va falloir que vous arriviez au repas bien vite
13 parce que vous ne continuez pas tout l'après-midi.

14 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

15 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

16 Oui. Puis je vais même l'aider à le manger le
17 repas. Q. Alors, monsieur Rondeau?

18 R. Oui, monsieur.

19 Q. Monsieur, il est arrivé souvent que vous échangiez
20 des enveloppes et que vous les remettiez à
21 monsieur Leblanc au Michelangelo?

22 R. Surtout l'automne, là, quand on avait des
23 enveloppes, souvent, là, on ne peut pas dire
24 souvent, là, l'argent qui s'échangeait au
25 Michelangelo, je ne sais pas si vous êtes déjà

1 allé?

2 Q. Oui

3 R. Tu as l'entrée, là, il y a une grande entrée...

4 Q. Hum hum.

5 R. ... puis il y a un salon, là. Alors, quand
6 c'était notre fête, on était une douzaine de
7 personnes, à chaque fois on allait là et puis on
8 allait dîner là les douze (12). Alors, on
9 achetait trois (3), quatre (4) bouteilles de vin,
10 mettons que c'était la fête de Franco, on payait
11 son repas puis on lui donnait trois (3), quatre
12 (4) bouteilles de vin puis, là, on collectait
13 chacun son vingt piastres (20 \$), mais c'est la
14 seule chose, là, qui se passait de...

15 Q. Donc, vous confirmez qu'il y a déjà eu de
16 l'échange d'argent, vous justifiez ça par la
17 bouteille de vin ou les bouteilles de vin?

18 R. Bien, justifier ça, des vingt piastres (20 \$), là.
19 De toute façon, si c'était rien que des vingt
20 piastres (20 \$) qui s'étaient échangés, ça serait
21 légal, là, mais des vingt piastres (20 \$) c'était
22 pour les fêtes puis les bouteilles de vin, ça, là.

23 Q. Donc, c'est déjà arrivé... vous nous dites que
24 c'est déjà arrivé que vous échangiez de l'argent
25 à la table au Michelangelo?

- 1 R. Des vingt piastres (20 \$), c'était toujours vingt
2 piastres (20 \$).
- 3 Q. O.K. C'était toujours vingt piastres (20 \$), ça,
4 vous vous souvenez de ça comme si c'était hier,
5 là, c'était toujours des vingt piastres (20 \$)?
- 6 R. Oui, parce que ça l'était encore hier, ça fait
7 que...
- 8 Q. O.K. Alors, vous êtes allé encore manger avec
9 monsieur Fava hier?
- 10 R. Non, pas hier, là, mais, je veux dire, la dernière
11 fête, là, ça ne fait pas longtemps, ça a été
12 encore, là, des vingt piastres (20 \$).
- 13 Q. O.K. Donc, vous dites qu'il n'y a jamais eu
14 d'échanges d'argent, là, au Michelangelo provenant
15 de vos collègues, c'est ça?
- 16 R. D'argent ou de...
- 17 Q. De l'argent?
- 18 R. ... de chèques?
- 19 Q. De l'argent liquide?
- 20 R. Des chèques, c'est...
- 21 Q. De l'argent liquide?
- 22 R. De l'argent liquide. Écoutez, là, je suis sous
23 serment, là, puis...
- 24 Q. C'est quoi la réponse, là?
- 25 R. ... les piles d'argent qui se sont distribuées,

- 1 là, c'est complètement... c'est faux.
- 2 Q. O.K.
- 3 R. O.K.?
- 4 Q. Mais ce n'est pas ça ma question.
- 5 R. Alors moi, là... -- non non, mais on se le fait
- 6 dire, nous autres, par exemple, là, je vais vous
- 7 répondre, vous posez une question. On n'a
- 8 jamais... d'abord on n'est pas assez imbécile pour
- 9 compter de l'argent dans l'entrée d'un grand
- 10 restaurant, en plus la journée que le ministre de
- 11 la Justice est là. Alors, de l'argent, moi...
- 12 moi, parlez-moi pas de ça, je n'ai jamais fait...
- 13 je n'ai jamais eu de pile dans l'entrée du
- 14 Michelangelo, ça, j'ai... pensez-y pas, là...
- 15 Q. O.K.
- 16 R. ... je suis sous serment, puis je vous le dis.
- 17 Q. O.K. Mais je vais vous poser la question : est-ce
- 18 qu'il est déjà arrivé que vous échangiez de
- 19 l'argent liquide, que vous remettiez à monsieur
- 20 Leblanc au Michelangelo?
- 21 R. À monsieur...
- 22 Q. À part les bouteilles de vin.
- 23 R. Bien, les vingt piastres (20 \$) des bouteilles de
- 24 vin, puis les enveloppes qu'on donnait à monsieur
- 25 Leblanc, là, quand on fait un cocktail bénéfice à

1 mille piastres (1000 \$), je vais vous dire que
2 c'est très rare qu'une dame ou qu'un homme vous
3 fait un chèque de huit cents (800 \$) puis vous
4 donne deux cents piastres (200 \$) en cash, il
5 aurait le droit de donner deux cents piastres
6 (200 \$) en cash. D'abord, je ne me souviens de la
7 dernière personne qui m'a dit : «Ah oui, tu as un
8 souper à mille piastres (1000 \$), je vais te
9 donner huit cents piastres (800 \$) en chèque puis
10 deux cents piastres (200 \$) en argent.» Je ne me
11 souviens pas d'avoir vu ça.

12 Q. O.K. Je vous répète ma question. Est-ce qu'il est
13 arrivé, monsieur, que vous remettiez de l'argent
14 liquide au Michelangelo à monsieur Leblanc?

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Monsieur Bertrand, ceci n'a rien à voir avec notre
18 mandat. Là, franchement, là, vous êtes dans le
19 fonctionnement du Parti libéral, vous êtes en
20 train de suggérer toutes sortes de choses à
21 monsieur Rondeau, c'est du harcèlement. Passez à
22 la question de la nomination des juges.

23 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

24 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

25 O.K. Je vous dirais, Monsieur le Juge...

1 **Me MICHEL BASTARACHE**
2 commissaire :
3 Non, je ne veux pas que vous me disiez rien...
4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**
5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
6 Bien, c'est parce que si vous...
7 **Me MICHEL BASTARACHE**
8 commissaire :
9 ... je veux que vous...
10 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**
11 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
12 ... je ne peux même pas argumenter...
13 **Me MICHEL BASTARACHE**
14 commissaire :
15 ... posiez les questions...
16 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**
17 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
18 ... sur les objections.
19 **Me MICHEL BASTARACHE**
20 commissaire :
21 ... pour qu'on termine ce contre-interrogatoire.
22 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**
23 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
24 C'est parce que j'ai relu l'interrogatoire de
25 monsieur Bellemare, puis, justement, je pose des

1 questions qui ont toutes été posées à monsieur
2 Bellemare, puis je ne sais pas pourquoi, elles ont
3 été posées à monsieur Bellemare à ce moment-là,
4 puis qu'on ne peut pas les poser aux autres
5 témoins. C'est... ça, je ne le comprends pas,
6 mais qu'est-ce que vous voulez...

7 **Me SUZANNE CÔTÉ**

8 pour le Gouvernement du Québec :

9 À ce sujet, Monsieur le commissaire, quand maître
10 Bellemare, en parlant, entre autres, de son carton
11 et de ses notes, où il y avait une mention cash,
12 a voulu élaborer là-dessus, j'ai fait une
13 objection et ça a été maintenu, et j'ai fait une
14 objection au motif que ce n'était pas dans le
15 travail de la Commission d'examiner le
16 fonctionnement du Parti libéral, vous avez permis
17 certaines questions juste pour qu'on connaisse le
18 contexte, mais on n'est pas dans une commission
19 d'enquête sur le Parti libéral du Québec.

20 Alors moi, je fais mon objection formelle, parce
21 qu'au début, je pensais que mon confrère voulait
22 faire une mise en contexte, mais je constate que
23 ce n'est pas le cas.

24 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

25 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

1 O.K.

2 Q. Alors, si vous avez dit...

3 R. Excusez. Moi, j'ai des enfants puis des petits-
4 enfants, là, puis qui entendent ça à la radio
5 depuis le mois d'avril, là, le cash, là, il n'y en
6 a pas eu de cash, mettez-vous ça dans la tête, là.
7 Celui qui a dit qu'on distribuait des grosses
8 piles de cash dans l'entrée d'un restaurant devant
9 le ministre de la Justice, là, je ne sais pas qui
10 vous a dit ça, mais il a des problèmes.

11 Q. O.K. Alors, vous avez dit que vous ne vous
12 intéressiez pas, dans vos rencontres avec madame
13 Landry, à la nomination des juges, c'est exact...

14 R. Pas du tout.

15 Q. ... que c'est ce que vous avez dit?

16 O.K.

17 R. C'est ça.

18 Q. Êtes-vous capable de nous expliquer pourquoi vous
19 vous êtes intéressé à celle de monsieur Simard?

20 R. Je peux tout vous le répéter, je l'ai répété
21 vingt-cinq (25) fois depuis que je suis ici.
22 Monsieur Simard, je le connaissais depuis quarante
23 (40) ans, trente-cinq (35) ans, je ne le sais pas,
24 parce qu'il était un avocat qui faisait du conseil
25 juridique lors de nos élections. Je l'ai perdu de

1 vue. Il était confrère de classe avec un de mes
2 voisins, ils sont toujours restés amis, puis à un
3 moment donné, mon voisin s'est installé là et puis
4 je ne sais pas s'il prenait une marche ou s'il
5 marchait dans le terrain, il a dit à maître
6 Simard, il dit : «Aïe, c'est Charles Rondeau qui
7 reste là.» «Es-tu fou? Bien, ce serait le fun,
8 on pourrait aller souper les trois (3) couples
9 ensemble.»
10 On est allé souper les trois (3) couples ensemble.
11 On l'a renouvelé une autre fois, puis je pense une
12 troisième fois. Puis je ne sais pas si c'est la
13 troisième fois ou il m'a appelé après, là, parce
14 qu'il n'y avait plus de monde, il ne voulait peut-
15 être pas le dire devant tout le monde, il m'a
16 dit : «Écoute, maître... connais-tu maître
17 Bellemare?» «Oui.» «Il se cherche un juge en
18 chef et un juge en chef adjoint. Si jamais tu le
19 rencontres, dis-lui donc que s'il a besoin d'un
20 bon chef en... un bon juge en chef adjoint, j'ai
21 soixante-deux (62) ou soixante-cinq (65), j'ai
22 beaucoup d'expérience, je pourrais lui faire un
23 bon juge en chef.»
24 J'ai rencontré monsieur Bellemare, je lui ai...
25 puis je lui ai dit, j'ai dit : «Écoute, juge en

1 chef adjoint... juge en chef, juge en chef
2 adjoint?» Il dit : «Juge en chef adjoint, ça ne
3 m'intéresse pas.»
4 J'ai rencontré monsieur Bellemare, je ne lui ai
5 pas dit : «Aïe!». D'abord, je connais monsieur
6 Bellemare, ce n'est pas... vous devez le
7 connaître, vous aussi, ce n'est pas le genre de
8 gars qu'on dit : «Aïe, Bellemare, tu vas nommer
9 Untel!», qu'il va dire : «C'est très bien, mon
10 Charles, je vais te le nommer», tu sais.
11 Alors, je lui ai demandé, je lui ai dit très
12 gentiment qu'est-ce qui s'était passé, il m'a
13 dit : «On va regarder ça.» Il m'a téléphoné très
14 gentiment, il n'était pas obligé de me téléphoner,
15 pour me dire : «J'en ai déjà un juge en... j'ai
16 quelqu'un à nommer comme juge en chef.» «Bien,
17 j'ai dit, écoute, pas pires amis», parce que moi,
18 évidemment, Simard, là, je... je n'ai rien contre
19 lui, mais ce n'était pas un ami intime, là :
20 «Mais, il dit, je pourrais peut-être le nommer
21 juge en chef adjoint.» J'ai dit : «Perd pas ton
22 temps, il m'a dit que ça ne l'intéressait pas.»
23 Ils lui ont téléphoné, il a accepté. Il m'a
24 téléphoné, il dit : «Aïe, je viens d'accepter,
25 là», je ne sais pas, il avait... il venait d'être

1 nommé, là, j'avais vu ça, là, il dit : «On devrait
2 aller dîner ensemble.» On est allé dîner ensemble,
3 puis honnêtement, je ne me souviens pas de l'avoir
4 revu depuis sept (7) ans.

5 Alors, je ne suis pas parti au ministère de la
6 Justice, puis cogner là, puis dire : «Je veux voir
7 monsieur Bellemare, là, pour nommer un de mes
8 chums juge», je l'ai rencontré, je lui ai dit ça,
9 il l'a nommé.

10 Ça fait cent (100) fois que je raconte cette
11 histoire-là.

12 Q. O.K. Pour vous, c'était banal de vous adresser au
13 ministre de la Justice pour lui soumettre...

14 R. Bien, ce n'était pas banal nommer...

15 Q. Non.

16 R. ... un juge, mais évidemment je lui ai dit... ce
17 qui était banal, c'est que c'est... monsieur
18 Bisson a parlé de son fils, moi, ce n'était pas
19 mon fils, peut-être si ça avait été mon fils
20 j'aurais été plus insistant s'il m'avait dit : Je
21 ne peux pas le nommer juge en chef. Mais là,
22 Michel Simard, j'étais très heureux quand il a été
23 nommé, mais je n'aurais pas fait de dépression
24 s'il ne l'avait pas nommé.

25 Q. O.K. Moi, ma question pour vous : c'était banal

1 que d'aller voir le ministre de la Justice pour
2 lui parler pour recommander la nomination de
3 quelqu'un?

4 R. Je ne serais pas allé le voir à son ministère pour
5 une question comme ça, mais je l'ai rencontré, je
6 lui ai fait le message, puis ça a marché.

7 Q. O.K.
8 À quelle heure voulez-vous suspendre, Monsieur le
9 commissaire?

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 À et demie.

13 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

14 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

15 À et demie, O.K.

16 Q. Est-ce que vous avez objection à ce qu'on puisse
17 sortir vos factures de juillet, août, septembre et
18 octobre deux mille trois (2003), vos factures de
19 restaurants?

20 **Me ANDRÉ DUGAS**

21 pour le Parti libéral du Québec :

22 Je vais faire une objec...

23 R. Excusez, sortir mes factures?

24 Q. Excusez-moi, monsieur Rondeau, excusez-moi.

25 Je vais faire une objection à ça, tout à l'heure

1 on en a parlé, je ne crois pas que ça soit
2 pertinent.

3 **Me MICHEL BASTARACHE**

4 commissaire :

5 De quelles factures vous parlez, là?

6 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

7 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

8 Je veux savoir s'il y a des factures autres que
9 les trois (3)... que les deux (2), pardon, qu'il
10 a produites sous 55-P, d'autres factures de
11 juillet à octobre ou novembre, pardon, deux mille
12 trois (2003), avec monsieur Bellemare.

13 **Me ANDRÉ DUGAS**

14 pour le Parti libéral du Québec :

15 Bien, je pense bien que le témoin Bellemare n'a
16 pas mentionné qu'il avait mangé avec monsieur
17 Rondeau, mais je dis ça de mémoire, là, je ne suis
18 pas sûr à cent pour cent (100 %), il a plutôt
19 parlé de monsieur Fava. Alors, je pense que vous
20 vous trompez de témoin.

21 R. Vous ne parlez pas de deux mille quatre (2004),
22 là?

23 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

24 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

25 Q. De deux mille trois (2003), monsieur.

- 1 R. ...
- 2 Q. Avez-vous mangé avec lui, je vais vous poser la
3 question, avec maître Bellemare, juillet, août,
4 septembre, octobre deux mille trois (2003)?
- 5 R. Pendant qu'il était ministre, je ne le pense pas.
- 6 Q. Vous ne pensez pas. Mais c'est possible ou...
- 7 R. C'est très, très peu possible. Il était toujours
8 occupé, là, puis et cetera, j'ai...
- 9 Q. O.K.
- 10 Alors, je fais quand même la demande, Monsieur le
11 commissaire.
- 12 **Me MICHEL BASTARACHE**
- 13 commissaire :
- 14 Vous pouvez lui faire à lui, mais pas à moi.
- 15 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**
- 16 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
- 17 O.K.
- 18 **Me MICHEL BASTARACHE**
- 19 commissaire :
- 20 Je vous ai déjà répondu.
- 21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**
- 22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
- 23 O.K., donc je comprends que pour vous c'est non?
24 Parce que je veux juste savoir si je continue
25 ou...

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 C'est non.

4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

6 O.K.

7 Q. Vous avez dit hier dans votre témoignage que vous
8 avez été en contact -- bien, évidemment, vous êtes
9 en contact régulier avec monsieur Fava, là -- est-
10 ce que vous avez parlé de votre témoignage que
11 vous alliez être appelé à rendre devant la
12 Commission avec monsieur Fava?

13 R. Vous voulez dire depuis...

14 Q. À partir du moment où vous avez su qu'il y aurait
15 une commission d'enquête publique et vous seriez
16 sollicité comme témoin?

17 R. On est ensemble trois (3) à quatre (4) fois par
18 semaine.

19 Q. O.K., donc la réponse est oui, c'est exact?

20 R. La réponse est oui.

21 Q. Vous avez parlé de quoi?

22 R. Bien, on a fait... d'abord, nous autres on avait
23 des accusations, là, par en dessous, là, les noms
24 n'étaient pas dévoilés, là, mais des gens qui
25 avaient dit qu'on avait fait ci, puis des gens

1 qu'on a dit qu'on avait fait ça. Le juge Bisson,
2 qu'on avait fait des pressions colossales pour le
3 faire nommer, Franco Fava me dit : «Je ne connais
4 même pas ça, moi, le juge Bisson.» Euh!, ce n'est
5 pas le juge Bisson, le père, monsieur Bisson.
6 J'ai dit : «Oui, oui, je pense qu'on l'a eu sur la
7 Commission des finances un petit bout de temps,
8 mais, j'ai dit, écoute, il ne nous a jamais dit
9 qu'il avait un garçon qui était avocat, puis tout,
10 tu sais.»
11 On s'est parlé de choses comme ça, ça nous a aidés
12 à retrouver des choses là, que...
13 Q. Donc, je comprends... est-ce que je comprends
14 qu'il y a des éléments que vous aviez en tête que
15 vous avez corrigés suite à la rencontre avec
16 monsieur Fava?
17 R. Je n'étais pas sûr si j'avais mangé avec monsieur
18 Bellemare en deux mille trois (2003) ou en deux
19 mille quatre (2004), j'avais déclaré ça. J'ai
20 trouvé la facture, bien c'est en deux mille quatre
21 (2004). On cherche, on essaie de vous dire la
22 vérité, là, ce n'est pas facile, deux mille sept
23 (2007)... deux mille trois (2003) c'est-à-dire,
24 là, ce que je faisais le sept (7) juillet au
25 soir, deux mille trois (2003), moi, je ne m'en

1 souviens pas.

2 Q. Donc outre ça, est-ce qu'il y a...

3 R. C'est peut-être parce que je suis vieux.

4 Q. Est-ce qu'il y a d'autres éléments que vous avez
5 modifiés dans votre témoignage? En fait, pas dans
6 votre témoignage, mais dans ce que vous vous
7 apprêtiez...

8 **Me ANDRÉ DUGAS**

9 pour le Parti libéral du Québec :

10 Je m'excuse, Monsieur le commissaire...

11 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

12 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

13 Q. ... à venir dire à la Commission?

14 **Me ANDRÉ DUGAS**

15 pour le Parti libéral du Québec :

16 ... de parler de modifier, là, ça a une
17 connotation. Alors, le témoin explique une
18 démarche pour se remémorer des faits qui remontent
19 à huit (8) ans aujourd'hui. Alors, je pense que
20 j'aimerais ça qu'on retire cette parole-là, s'il
21 vous plaît.

22 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

23 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

24 O.K.

25 Q. Donc, je vais vous poser ma question : est-ce que

1 vous avez modifié des éléments de votre
2 témoignage?

3 **Me MICHEL BASTARACHE**

4 commissaire :

5 «Témoignage»?

6 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

7 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

8 Q. De votre... de la version que vous saviez que vous
9 alliez être appelé à rendre?

10 R. Bien, j'ai changé deux mille trois (2003) pour
11 deux mille quatre (2004)...

12 Q. O.K.

13 R. ... entre autres pour le golf.

14 Q. Donc, ça, est-ce qu'on s'entend que c'est une
15 modification, maître Dugas?

16 Est-ce qu'il y a d'autres choses que vous avez
17 modifiées comme ça?

18 R. Non. Là on s'est remémoré des choses, on essaie
19 de découvrir des choses, tu sais. Si vous vous
20 faites accuser sur la place publique, puis depuis
21 le mois d'avril, comme je vous le disais tantôt,
22 qu'on entend : Charles Rondeau, puis Franco Fava,
23 puis ont fait des pressions sur les juges, et
24 cetera, puis ils nomment les juges, on ne les
25 connaît même pas. Vous pensez qu'on ne s'en parle

1 pas? On se voit trois (3), quatre (4) fois par
2 semaine. Voyons donc!

3 Q. O.K. Quand vous avez dit hier que vous étiez,
4 entre autres, responsable du financement
5 sectoriel, vous vous souvenez d'avoir mentionné
6 hier dans votre témoignage?

7 R. J'ai mentionné hier que j'étais responsable du
8 sectoriel?

9 Q. Au sein... pour le Parti libéral. Vous vous
10 occupiez entre autres, là, du financement
11 sectoriel?

12 R. Je ne me souviens pas dans quel contexte j'ai dit
13 ça.

14 Q. Vous permettez, Monsieur le commissaire?

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 C'est la ligne 127, là, dans le rapport qu'on a
18 vu.

19 R. Ah, la ligne 127, oui oui oui, O.K., je comprends,
20 là.

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 Q. Donc, le financement sectoriel, j'ai raison de
24 dire que c'est le financement par les entreprises?

25 R. Il y a une loi qui dit que le financement se fait

1 par des individus.

2 Q. O.K.

3 R. Il faut savoir ça quand on...

4 Q. Vous dites non à ma question?

5 R. Pardon?

6 Q. Vous dites non à ma question?

7 R. ...

8 Q. Que ce n'est pas le financement par les
9 entreprises, le financement sectoriel?

10 **Me ANDRÉ DUGAS**

11 pour le Parti libéral du Québec :

12 Là, on retourne à la... comment collecter en
13 science politique d'organisation, puis ça n'a rien
14 à voir, encore une fois, avec la Commission.

15 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

16 procureur en chef :

17 Si je peux me permettre, Monsieur le commissaire,
18 je crois qu'il y a peut-être une confusion. Mon
19 confrère, je pense, veut qu'on... c'est parce que
20 la question que mon confrère a posée au début,
21 c'est... il lui a demandé, il a demandé au témoin
22 s'il était le responsable du financement sectoriel
23 et je pense que c'est là où le témoin a dit «Je ne
24 sais pas pourquoi j'aurais dit ça.»

25 Mais effectivement, le témoin a été questionné sur

1 le financement sectoriel hier, mon confrère a
2 raison de souligner cela. Je dois dire par contre
3 que je n'ai pas fait expliquer le sens du
4 financement sectoriel parce que madame Trépanier
5 et monsieur Leblanc l'avaient expliqué. Et le
6 témoin en a parlé en partie hier sur le sens de ce
7 que ça voulait dire le sectoriel en termes de
8 secteurs quand j'ai fait établir où allait
9 l'argent dans l'Est du Québec et les comtés.
10 Alors, c'est peut-être de là que vient la
11 confusion, peut-être qu'il y aurait lieu de
12 préciser.

13 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

14 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

15 O.K.

16 Q. Combien de temps par semaine pouviez-vous
17 consacrer, là, je comprends... juste avant je
18 comprends... là vous n'êtes plus actif dans le
19 financement, là, actuellement?

20 R. Oui oui, j'en fais...

21 Q. Vous en faites encore?

22 R. Bien, là, écoutez, j'en ai fait pour le cocktail
23 puis le club de golf de l'an dernier, là.

24 Q. O.K.

25 R. Je n'en ai pas fait cette année, vous comprendrez

- 1 pourquoi. Est-ce que je vais en faire l'année
2 prochaine? Je ne suis pas sûr.
- 3 Q. O.K.
- 4 R. Vous comprendrez pourquoi aussi.
- 5 Q. O.K. Dans vos bonnes années, si on revient à deux
6 mille trois, deux mille quatre (2003-2004),
7 combien de temps par semaine pouviez-vous
8 consacrer à ça?
- 9 R. Oui, écoutez, quand vous avez l'habitude pendant
10 vingt-cinq (25) ans, vous ramassez trente-cinq
11 (35), quarante (40), cinquante mille piastres
12 (50 000 \$), ça ne vous prend pas tant de temps que
13 ça, c'est des téléphones puis...
- 14 Q. O.K.
- 15 R. ... «Aïe, vas-tu me donner... viens-tu encore...»,
16 c'était assez populaire notre cocktail du chef,
17 là, ça ne prenait pas tant de temps dans une
18 semaine, là.
- 19 Q. O.K. Puis maintenant dans la période suivant
20 l'élection, on sait qu'il y avait au moins une
21 journée par semaine que vous consacriez à aller
22 rencontrer madame Landry?
- 23 R. Souvent une demi-journée.
- 24 Q. Souvent une demi-journée?
- 25 R. Si vous avez bien lu, là.

1 Q. O.K.

2 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

3 procureur en chef :

4 Est-ce que je peux vous dire, Monsieur le
5 commissaire -- maître Bertrand, je ne veux pas
6 vous interrompre -- est-ce que vous en avez pour
7 longtemps?

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 J'en ai pour quelque temps encore, oui.

11 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

12 procureur en chef :

13 Oui. Il est midi et demi (12 h 30), Monsieur le
14 commissaire.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 On va prendre la pause, mais, monsieur Bertrand,
18 je pense que vous devriez vous asseoir avec
19 monsieur Battista puis lui montrer les questions
20 que vous voulez poser, parce que moi je ne
21 recommence pas avec vous si vous êtes encore en
22 dehors du sujet. Puis là vous avez posé deux (2)
23 questions sur le sujet, puis vous recommencez
24 encore à parler du financement du Parti libéral et
25 de choses qui ont été expliquées. Et moi je vais

1 vous permettre de continuer dans la mesure où
2 c'est directement sur le sujet et toutes les
3 questions, autrement votre contre-interrogatoire
4 est terminé.

5 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

6 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

7 O.K. Mais juste pour bien me gouverner...

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Non, il n'y a pas de mais, c'est ça la décision.

11 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

12 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

13 Bon, O.K.

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Merci.

17 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

18 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

19 Q. Alors vous mettez fin.

20 R. Vous en avez pour combien de temps vous avez dit,
21 maître Bertrand?

22 Q. Je ne le sais pas, je vais m'asseoir.

23 Q. O.K.

24 - - - - -

25 **12 h 30 - SUSPENSION DE L'AUDITION**

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

14 H 05 - REPRISE DE L'AUDITION

- - - - -

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Vous pouvez vous asseoir. Merci.

Alors, maître Bertrand, si vous voulez vous lever, s'il vous plaît. J'ai réfléchi un peu à toute cette question que nous avons abordée ce matin et voici ce que je vous propose.

Monsieur Battista a questionné monsieur Rondeau durant à peu près une heure et demie (1 1/2) et vous, vous avez pris un peu plus d'une heure ce matin, alors ce que je propose, c'est de vous laisser une autre demi-heure (1/2) et vous poserez les questions que vous voudrez, je ne vous interromprai pas, utilisez le temps comme vous voulez. Est-ce que ça vous convient?

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

Ça va, monsieur... Monsieur le commissaire.

Par contre, juste avant, Monsieur le commissaire, de rentrer dans ma demi-heure (1/2), là, j'aurais une demande additionnelle à vous formuler. Et ne pensez pas que je suis têtu, entêté, obstiné ou quoi que ce soit, par contre je vais... je vais

1 vous faire la demande suivante. C'est que vous
2 avez bien établi au début de votre mandat, je ne
3 me souviens plus si c'est dans le cadre d'une
4 entrevue ou la première séance que vous aviez eue
5 qui était au mois de juin, là, sous toutes
6 réserves, vous avez bien établi que vous faisiez
7 la différence entre des nominations partisans et
8 des nominations politiques.

9 Il se peut, puis je ne veux pas en rien préjuger
10 de ce que sera votre conclusion à l'issue de la
11 Commission, mais il se peut que vous en veniez à
12 la conclusion qu'il y a eu des pressions qui ont
13 été faites, et vous allez devoir vous poser la
14 question également : Est-ce que ce sont des
15 pressions indues ou ce sont des pressions qui ne
16 sont pas des pressions, en réalité?, puis... bon.

17
18 Alors, évidemment, je ne peux pas présumer en...
19 présumer en rien de votre décision, bien sûr. Dans
20 ce contexte-là, je pense que l'exercice, quoique
21 je n'y renonce pas, je vous ai demandé d'avoir
22 accès au registre pour les dix (10) ans, mais je
23 pense que l'exercice, et je le laisserais au choix
24 de la Commission, de déterminer sous le règne d'un
25 autre ministre de la Justice qui a succédé à

1 monsieur Bellemare une fois qu'il est... qu'il a
2 quitté en avril deux mille quatre (2004), qu'on
3 puisse avoir au moins accès à ces registres-là
4 sous le règne d'un autre ministre.
5 Puis comme je vous ai dit, je n'ai pas de
6 préférence pour un ministre ou pour un autre, là,
7 qu'on étudie, mais je pense que ça pourrait...
8 parce que, tu sais, si vous en venez à la
9 conclusion, exemple : «Oui, il y a eu des
10 pressions, il y a eu des pressions qui n'auraient
11 pas dû se faire dans ce contexte-là, mais j'en
12 viens à la conclusion que c'est un cas isolé.»
13 Je vous le soumets respectueusement que c'est sûr
14 que si on est limité dans les registres et dans la
15 preuve qu'on peut faire par rapport juste à cette
16 période-là, vous pourriez fort bien en venir à
17 cette conclusion-là, alors que tel ne pourrait
18 peut-être pas être la réalité non plus.
19 Évidemment, je n'avance rien, là, parce que je
20 n'ai pas accès à ces informations-là, à ces
21 documents-là au moment où je vous parle, mais...
22 donc c'est pour éviter peut-être un constat de
23 cette nature-là.
24 Alors, c'est pour ça que je vous fais une demande
25 qui ressemble à celle que je vous ai faite ce

1 | matin, mais qui est modifiée, mais je ne renonce
2 | évidemment pas à celle que je vous ai faite ce
3 | matin, là.

4 | Mais je ne sais pas c'est quoi la position...

5 | **Me MICHEL BASTARACHE**

6 | commissaire :

7 | Je veux juste être sûr que je vous comprends comme
8 | il faut, mais avant je vais vous dire, moi j'avais
9 | dit dans une entrevue : «Il y a une différence
10 | entre une intervention partisane et une
11 | intervention politique», ça ne veut pas dire que
12 | je pense qu'une ou l'autre soit acceptable.

13 | **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

14 | avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

15 | O.K.

16 | **Me MICHEL BASTARACHE**

17 | commissaire :

18 | Je n'ai pas d'idée préconçue, je vais entendre
19 | toute la preuve, la recommandation que l'on fera
20 | sera en partie sur les allégations, d'autre part
21 | sur le système lui-même, et ce qu'on pense qui est
22 | acceptable et pas acceptable.

23 | Maintenant, il me semble qu'on avait décidé de
24 | convoquer d'autres ministres de la Justice pour
25 | témoigner. Alors là, je veux comprendre ce que

1 vous me demandez. Par rapport à ces ministres qui
2 vont venir témoigner, vous voulez obtenir...?

3 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

4 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

5 Les registres d'accès au bureau, là, ce qu'on
6 appelle l'édifice Honoré-Mercier et la passerelle
7 est-ouest ou...

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Pour voir ces ministres-là?

11 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

12 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

13 Pour voir... non, pour voir toujours si les noms
14 des principaux collecteurs, là, qui sont... qui
15 sont... qui viennent témoigner devant vous, en
16 l'occurrence monsieur Rondeau, monsieur Fava,
17 apparaissent également dans ces périodes-là.

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 Pour avoir été voir ces ministres-là?

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 Pour avoir été au cabinet du premier ministre
24 pendant le règne de ces ministres-là,
25 effectivement.

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Ah bon.

4 **Me SUZANNE CÔTÉ**

5 pour le Gouvernement du Québec :

6 Et la position du gouvernement du Québec est
7 toujours la même, Monsieur le commissaire, parce
8 que le décret qui a constitué cette Commission
9 vise les allégations pendant la période au cours
10 de laquelle maître Bellemare a été ministre, il
11 n'y a pas de... d'autres nominations. Vous avez
12 vous-même indiqué, lorsque vous avez fait votre
13 discours d'ouverture le vingt-quatre (24) août
14 dernier ici, que les nominations qui étaient sous
15 étude étaient les nominations faites par maître
16 Bellemare. C'est d'ailleurs la raison pour
17 laquelle le procureur de la Commission a demandé
18 à maître Bellemare de dire au début de son
19 témoignage quelles étaient les nominations que lui
20 prétendait avaient été faites sous influence.

21 Il n'y a pas aucune autre allégation de quelque
22 ministre de la Justice que ce soit qui a été faite
23 et je dirais que, à tout le moins, la demande de
24 mon confrère est prématurée. Le gouvernement s'y
25 objecte, mais dans le meilleur scénario pour lui,

1 c'est à tout le moins prématuré.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Ce que je pourrais dire simplement, c'est que
5 c'est... je suis absolument d'accord avec madame
6 Côté que nous, on n'enquête pas sur des
7 nominations qui ont été faites par d'autres
8 ministres que monsieur Bellemare. Ça, il faut que
9 vous compreniez ça.

10 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

11 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

12 Ça, je le comprends.

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Et quand on a dit qu'on voulait examiner une plus
16 longue période et qu'on voulait interroger
17 d'autres ministres, c'était pour savoir quel était
18 le système qui était en place, s'il avait été
19 modifié quand les libéraux ont pris le pouvoir ou
20 s'il a été modifié par la suite.

21 Parce que c'est important pour la deuxième partie
22 du mandat parce qu'il faut savoir non seulement ce
23 qu'est le système tel que décrit dans la loi et
24 les règlements, mais tel qu'il est pratiqué à
25 différentes époques.

1 Là, vous voulez savoir si monsieur Rondeau et
2 monsieur Fava sont allés visiter un autre ministre
3 de la Justice après monsieur Bellemare. Je vais
4 prendre le temps d'y penser et d'en discuter avec
5 mes collègues avant de décider de la question.

6 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

7 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

8 O.K. Peut-être un deuxième point aussi, toujours
9 avant le... ce matin je relève, bon, quelque chose
10 à laquelle j'ai réfléchi ce midi où vous avez, un
11 moment donné, mentionné que, bon, je harcelais le
12 témoin.

13 Alors, je tiens à vous dire que je ne considère
14 pas du tout avoir d'aucune façon harcelé le
15 témoin, je considère plutôt avoir tenté puis
16 essayé de faire mon travail, puis mon travail
17 c'est essentiellement de poser des questions dans
18 la recherche de la vérité, parce que nous sommes
19 ici pour ça.

20 Alors, je ne considère pas mériter le qualificatif
21 de harceleur de témoin.

22 Parce que je peux vous dire j'ai déjà été pas mal
23 plus raide avec des témoins, monsieur Rondeau.

24 Alors, donc, c'est pour ça, je tenais à le
25 souligner, Monsieur le juge... Monsieur le

1 commissaire, parce que je ne pense pas que... je
2 ne pense pas que c'est l'exercice auquel je me
3 suis livré ce matin.

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Bien, c'est votre point de vue, moi je trouvais
7 que quand on repose les mêmes questions plusieurs
8 fois à un témoin qui les a déjà répondu devant
9 monsieur Battista et d'autres, que ça devient
10 finalement du harcèlement.

11 En tout cas, passons...

12 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

13 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

14 O.K.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 ... on a une demi-heure.

18 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

19 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

20 Alors, on commence.

21 Q. Vous avez dit à plusieurs reprises, monsieur
22 Rondeau, que vous étiez militant bénévole. Vous
23 avez dit ça à plusieurs reprises suite à des
24 questions qui vous ont été posées hier par...

25 R. C'est vrai.

- 1 Q. ... maître Battista. O.K.
2 Alors, est-ce que vous en retiriez un avantage
3 quelconque?
- 4 R. Bien, comme je vous ai dit ce matin, c'est sûr que
5 dans la vie -- vous, vous êtes dans un bureau
6 d'avocats, vous avez des relations, et cetera, ça
7 ne peut pas nuire. Moi, ça ne m'a jamais nui, je
8 pense que ça m'a fait connaître, puis... ce n'est
9 pas toujours mesurable, là, mais il y en a dans
10 tous les gros bureaux presque, que ça soit des
11 bureaux d'avocats ou de comptables, il y en a un
12 qui est d'une couleur, l'autre d'une autre, chacun
13 a ses convictions.
- 14 Q. Donc, vous en avez retiré des avantages au niveau
15 de votre pratique de comptable au sein de la
16 société dans laquelle vous exercez?
- 17 R. Jusqu'à un certain point, oui.
- 18 Q. Des avantages qu'on peut qualifier de financiers,
19 entre autres?
- 20 R. Bah, ça, comme je vous dis, là, est-ce que ça...
21 vous êtes connu, un moment donné quelqu'un dit :
22 Aïe! j'aurais besoin d'un comptable, il vient vous
23 voir, c'est un avantage financier, oui, mais est-
24 ce que c'est directement relié à la politique ou
25 au travail que votre organisation est capable de

1 faire, là, c'est...

2 Q. Des contrats de sociétés d'État, en avez-vous
3 obtenu?

4 **Me ANDRÉ DUGAS**

5 pour le Parti libéral du Québec :

6 Je vais m'objecter...

7 R. On est le plus gros bureau...

8 Q. Un instant.

9 Je vais m'objecter à cette question parce que ce
10 n'est vraiment pas pertinent. Les liens que
11 monsieur, son entreprise, son cabinet peut avoir
12 avec l'État ou une société d'État, ce n'est pas
13 sous enquête.

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Je comprends ça, mais je crois que pour sortir du
17 dilemme où on est, on va laisser monsieur Bertrand
18 poser ses questions. Si ça n'a aucune utilité, ça
19 n'aura aucune utilité.

20 **Me ANDRÉ DUGAS**

21 pour le Parti libéral du Québec :

22 Mais quand même... c'est quand même un bar ouvert
23 à ce moment-là, si je comprends bien, pour mon
24 confrère, là...

25

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Mais si vous avez une...

4 **Me ANDRÉ DUGAS**

5 pour le Parti libéral du Québec :

6 ... sans la barrière de l'objection.

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Il y a personne qui m'a proposé une meilleure
10 solution, là, tout de suite.

11 **Me ANDRÉ DUGAS**

12 pour le Parti libéral du Québec :

13 Bien, ce serait... moi, quant à moi, ce serait
14 qu'il pose des questions... puis vous savez
15 qu'est-ce que c'est, hein, quand on est dans un
16 procès, si la personne pose des questions qui ne
17 sont pas recevables en droit, les objections sont
18 accordées, puis c'est la façon dont mon confrère
19 choisit de faire son interrogatoire.

20 Parce qu'autrement, on va faire -- puis je vois où
21 est-ce que mon confrère s'en va -- on va faire
22 tout un spectacle qui n'a rien à voir avec votre
23 mandat. Et si mon confrère désire, et je dis ça
24 respectueusement, à mon avis, abuser du processus
25 de questions, c'est peut-être votre opinion, je ne

1 sais trop, alors, à ce moment-là, ce sera les
2 conséquences de ses questions. Mais moi, je ne
3 veux pas abdiquer mon droit à l'objection pour des
4 sujets qui, à mon avis, sont une pure perte de
5 temps, compte tenu du mandat bien précis que vous
6 avez. Et ça, je vous dis ça en tout respect,
7 Monsieur le commissaire.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Non, je comprends ça, mais si les questions sont
11 vraiment très... des choses auxquelles il faut
12 absolument s'objecter pour protéger le témoin, je
13 le ferai.

14 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

15 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

16 Je n'entends pas demander des... plus de détails
17 que la dernière question que j'ai posée, là.
18 C'est-à-dire si mon confrère, juste pour le
19 rassurer, je n'entends pas demander de noms, je
20 n'entends pas demander...

21 Mais c'est parce que le témoin, hier, s'est quand
22 même targué d'être un militant bénévole, puis il
23 l'a souligné à plusieurs reprises suite aux
24 questions de maître Battista. Puis je pense
25 qu'aussi à l'intérieur, là, du schème, Monsieur le

1 commissaire, de la pression indue, parce que
2 ultimement c'est ce que vous avez à déterminer,
3 s'il y a une pression indue...

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Oui.

7 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

8 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

9 ... alors, évidemment, il y a... lorsque je dis
10 que quelqu'un exerce une pression sur moi, il faut
11 que je regarde qui est la personne qui exerce
12 cette pression-là. Si c'est une personne que ça ne
13 me dérange pas qu'elle me dise n'importe quoi
14 parce qu'elle n'a aucune influence, aucun pouvoir,
15 ça a une différence versus quelqu'un que je sais,
16 lorsqu'il dit quelque chose, c'est avalisé en plus
17 haut lieu, puis qu'il y a des contacts en plus
18 haut lieu, puis et cetera. Ça peut faire... parce
19 que c'est psychologique puis c'est très relatif de
20 vivre puis de sentir une pression.

21 Alors, c'est un petit peu l'objet des questions,
22 de positionner encore mieux monsieur Rondeau.

23 Q. Alors, ça va, monsieur Rondeau?

24 R. Bien, je trouve ça un peu insidieux, mais en tout
25 cas!

1 Q. O.K., je crois...

2 R. Je suis dans un des plus gros bureaux de Québec,
3 je ne suis plus associé, j'ai soixante-huit (68)
4 ans, je vais vous dire, écoutez, on est le plus
5 gros bureau de Québec, c'est sûr qu'on a peut-être
6 une société d'État où on est vérificateur, ça
7 adonne bien, je pense qu'on n'en a pas de ce
8 temps-là, tu sais.

9 Q. O.K.

10 R. Puis mes associés ne seraient pas contents, même
11 si je n'étais pas là, de ne pas en avoir parce
12 qu'un gouvernement, là, tu sais, chacun peut en...

13 Q. O.K.

14 R. ... profiter un peu, on paie des impôts comme les
15 autres.

16 Q. O.K.

17 R. Et je vais vous répondre oui, on a eu certains
18 contrats du gouvernement, demain matin dans le
19 journal ça va être marqué en gros «Rondeau profite
20 de contrats du gouvernement».

21 Q. O.K., mais je vais vous poser une question d'abord
22 plus simple.

23 R. Puis je ne sais pas qu'est-ce que, vous, ça va
24 vous donner?

25 Q. Je vais vous poser une question plus simple. Vous

- 1 dîtes que vous avez fait ça bénévolement, j'ai
2 raison de dire que vous en avez retiré amplement
3 des avantages de faire ça, le financement du
4 parti?
- 5 R. Je vais vous dire souvent ça m'a nui parce que
6 j'étais trop proche du parti : «Ah!, lui, il faut
7 faire attention», et cetera, tu sais.
- 8 Q. O.K. Quand il était dans l'opposition?
- 9 R. Pardon?
- 10 Q. Quand le parti était dans l'opposition?
- 11 R. Je ne comprends pas, là...
- 12 Q. O.K., vous avez dit...
- 13 R. ... je ne peux pas avoir des contrats...
- 14 Q. ... «Souvent ça m'a nui parce qu'on dit...
- 15 R. Ça m'a nui...
- 16 Q. ... lui il est trop proche du parti?»
- 17 R. ... mais ça a pu nuire dans l'opposition, puis ça
18 a pu... ça m'a nui aussi assez souvent quand on
19 est au pouvoir parce qu'on dit : Lui, si on lui
20 donne des contrats, ça va avoir l'air drôle, là,
21 tu sais.
- 22 Q. O.K. Vous souvenez-vous de cas précis?
- 23 R. J'ai été président de Moisson Québec, nos dîners,
24 parlez-moi de ça. Pourquoi je l'ai fait? Là,
25 c'est une charité en même temps...

- 1 Q. O.K.
- 2 R. ... mais ça m'a fait connaître du monde, et
3 cetera, tu sais.
- 4 Q. O.K.
- 5 R. Je ne fais pas rien que du bénévolat pour... puis
6 j'attends avec la caisse à la... avec la casserole
7 à la porte pour ramasser les trente sous, là!
- 8 Q. O.K.
- 9 R. Mais je ne vois pas qu'est-ce que ça vous donne de
10 savoir ça.
- 11 Q. Mais on s'entend là-dessus que vous en avez retiré
12 des avantages, c'est exact?
- 13 R. Des avantages qui peuvent être très très généraux.
14 Comme je vous disais, là, ça fait quarante (40)
15 ans que je me promène à Québec, bien, tu sais,
16 j'ai été sur le comité de l'Ordre des CA, j'ai été
17 dans différentes choses, ça aussi ça m'a fait
18 connaître, ça aussi ça m'a apporté... si vous vous
19 cachez dans votre cave puis vous êtes avocat, vous
20 n'aurez pas un gros bureau, hein? Alors, vous en
21 faites de la publicité, vous êtes une famille
22 connue, là, puis... alors, moi, c'est pareil, j'ai
23 essayé de me faire connaître dans différentes
24 sphères, entre autres ça a adonné que j'ai
25 travaillé dans la politique.

- 1 Q. O.K. Dites-moi, monsieur Fava vous a-t-il
2 accompagné au bureau du premier ministre, là,
3 quand je parle à l'Édifice Honoré-Mercier
4 largement, là, que ce soit chez Chantal Landry ou
5 d'autres personnes membres de...
- 6 R. Pas souvent.
- 7 Q. O.K. Alors, commençons par à combien de reprises,
8 à votre meilleur souvenir?
- 9 R. M'accompagner au bureau du premier ministre?
- 10 Q. Oui, c'était ma question.
- 11 R. Oui, je me souviens, là, qu'une fois on est allé
12 au... au nouveau Conseil des ministres, bon, il
13 est venu avec moi. On est allé à...
- 14 Q. Excusez-moi, vous parlez d'avril deux mille trois
15 (2003) ou aux alentours ou vous parlez la
16 deuxième... le deuxième règne de monsieur Charest?
- 17 R. Ah, bien là, ça devait être sûrement, là, deux
18 mille trois (2003), là, quand on a gagné le
19 pouvoir.
- 20 Q. O.K.
- 21 R. Je suis peut-être allé à d'autres dans le temps de
22 monsieur Bourassa, là, mais...
- 23 Q. Non non non, on va se limiter à partir de deux
24 mille trois (2003) avec monsieur Fava.
- 25 R. Oui.

- 1 Q. Là, vous me dites une première fois au Conseil des
2 ministres?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. Possiblement avril deux mille trois (2003)?
- 5 R. On a été invité à... depuis ce temps-là à des
6 budgets, on est allé à des budgets. Là ça fait
7 quelques années on n'y va plus, là, on allait là,
8 puis on allait faire un tour, là, au cabinet du
9 premier ministre. Quand vous parlez de ma liste
10 de... je ne sais pas comment de...
- 11 Q. De visites, là?
- 12 R. Pardon?
- 13 Q. De visites?
- 14 R. De visites, là, bien, règle générale... il est
15 peut-être venu une fois ou deux (2), mais règle
16 générale il n'était pas avec moi.
- 17 Q. O.K. Donc, dans votre liste de visites des dix-
18 neuf (19) qu'on a vues, là, à la pièce 52-P, qui
19 est le registre, là, des visites, il est peut-être
20 venu une fois ou deux (2) avec vous, c'est ça
21 que...
- 22 R. Peut-être, oui.
- 23 Q. O.K.
- 24 R. Pas plus, mais peut-être une fois ou deux (2).
- 25 Q. Est-ce que j'ai raison de dire parmi... vous avez

- 1 dit que, bon, qu'il y a plusieurs personnes qui
2 viennent vous voir, qui vous confient leurs
3 problèmes, des fois pour essayer de vous... que
4 vous puissiez les résoudre, qu'ils vous remettent
5 leur nom pour être nommés à des postes X, Y, Z, et
6 cetera, est-ce que j'ai raison de dire que vous
7 avez la réputation, monsieur, de quelqu'un qui, on
8 disait, qui a pratiquement son bureau au bureau du
9 premier ministre? Vous l'avez déjà entendu, ça?
- 10 R. Je ne l'ai jamais entendu.
- 11 Vous avez vu une liste de vingt-quatre (24)
12 visites, depuis ce temps-là, là, je n'y vais
13 jamais au bureau du premier ministre.
- 14 Q. O.K. Puis ce n'est jamais venu à vos oreilles par
15 quiconque, ça, cette allégation... cette phrase-
16 là?
- 17 R. Qu'ils disent quoi exactement? Que...
- 18 Q. Que vous avez... : «Ah oui, toi, c'est le fun, tu
19 as ton bureau...
- 20 R. Non.
- 21 Q. ... pratiquement au bureau du premier ministre?»
- 22 R. Je n'ai jamais eu un bureau au bureau du premier
23 ministre.
- 24 Q. O.K. Non, ce n'est pas ça ma question. Si ça...
25 c'est déjà venu à vos oreilles, ça?

- 1 R. Je ne pense pas, là. Bien, on me l'a dit, là,
2 dans les déclarations de monsieur Bellemare, là,
3 j'étais toujours rendu dans le bureau de monsieur
4 Charest, mais ce n'est pas vrai.
- 5 Q. O.K. Puis même avant ça, là, même avant que ça
6 commence au mois de mars, avril?
- 7 R. Moi, je n'ai jamais entendu personne dire que
8 j'étais toujours dans le bureau du premier
9 ministre ou que j'avais un bureau dans le bureau
10 du premier ministre. Je n'ai... je n'ai jamais
11 eu, même, une chaise, là, quand j'arrivais là, il
12 me trouvait une chaise, puis je m'assoiais là,
13 puis...
- 14 Q. O.K. Mais ce n'est pas ça, là, je ne vous ai pas
15 dit que vous aviez un bureau, je vous ai dit que
16 vous aviez la réputation d'avoir pratiquement un
17 bureau dans le bureau du PM, en voulant dire...
- 18 R. Ni pratiquement...
- 19 Q. ... que vous étiez souvent rendu là?
- 20 R. ... ni pour vrai.
- 21 Q. C'est... ce que ça veut dire, c'est que vous étiez
22 souvent rendu là?
- 23 R. Je n'étais pas souvent rendu là, ce n'est pas
24 vrai.
- 25 Q. O.K. Si je vous montre la pièce, justement,

1 52-P... je ne sais pas si vous l'avez devant vous,
2 monsieur?

3 R. 52...

4 Q. C'est le registre, en fait, monsieur Rondeau.

5 R. Oui.

6 Q. Regardez, là, je ne sais pas... ça ne me semble
7 pas... je ne sais pas si c'est en ordre... en
8 ordre chronologique descendant, là, mais je ne
9 sais pas si elles sont toutes dans l'ordre, mais
10 si on prend la première, le dix (10) décembre deux
11 mille trois (2003). O.K., donc dans le bas, vous
12 voyez que c'est bel et bien votre nom...

13 R. Le dix (10) décembre...

14 Q. ... qui est indiqué?

15 R. ... deux mille trois (2003), je ne vois pas ça,
16 là.

17 Q. C'est l'ordre dans lequel...

18 O.K., bien je vais reprendre... Honoré-Mercier,
19 décembre deux mille trois (2003).

20 O.K.

21 R. Dix (10) décembre deux mille trois (2003).

22 Q. Le voyez-vous, le dix (10) décembre deux mille
23 trois (2003)?

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 À la page 15, c'est ça?

2 R. Dans la feuille, là, dans les dates...

3 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

4 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

5 Q. Je vais peut-être suivre avec la...

6 Alors, merci.

7 Je vais suivre vraiment... j'en ai fait une copie

8 à part, là.

9 **Me MICHEL BASTARACHE**

10 commissaire :

11 Je pense vous êtes à la page 15.

12 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

13 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

14 O.K.

15 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

16 procureur en chef :

17 Si, par ailleurs, il avait demandé une copie qui

18 traînait, pour l'aider, on lui a donné une copie,

19 mais ce n'est manifestement pas une bonne copie

20 qu'on lui a donnée.

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 O.K.

24 Q. Bien, écoutez, je vais reprendre à la page 3 dans

25 le bas, qui est le vingt-sept (27) avril deux

1 mille trois (2003).

2 **Me SUZANNE CÔTÉ**

3 procureure du Gouvernement du Québec :

4 Vingt-sept (27) août deux mille trois (2003).

5 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

6 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

7 Q. O.K., vingt-sept (27)... oui. Effectivement,
8 c'est un huit (8) et non un quatre (4). Alors,
9 vingt-sept (27)...

10 R. Il me semble que j'arrête au dix (10) mars, là.

11 Q. Vingt-sept (27) août deux mille trois (2003).
12 L'avez-vous, la page 3, là?

13 R. Vingt-sept (27) août deux mille trois (2003)...

14 Q. Oui.

15 R. ... je l'ai, oui.

16 Q. O.K. Vous souvenez-vous, quand on dit :
17 «Troisième», on voit que c'est inscrit
18 «troisième», ça correspond à quoi, troisième?

19 R. L'heure?

20 Q. Non. Dans le bas, là, c'est votre signature, la
21 ligne... bien, en fait, la seule ligne, le reste
22 est en blanc, là, la seule ligne qui est là.

23 R. Pour moi, je ne suis pas à la même place, là.

24 Q. On voit : «Au troisième.» C'était à quel étage,
25 le bureau de madame Landry?

- 1 R. ...
- 2 Q. O.K. Vous étiez à la...
- 3 R. Je pense que c'est ça, troisième.
- 4 Q. C'est au troisième étage?
- 5 R. Oui, je le pense.
- 6 Q. O.K. Vous souvenez-vous en particulier qu'est-ce
- 7 que vous êtes allé faire le vingt-sept (27) août
- 8 deux mille trois (2003)?
- 9 R. Aucune idée.
- 10 Q. Réal Bisson, est-ce que c'est un nom qui vous
- 11 sonne des cloches?
- 12 R. Réal Bisson?
- 13 Q. Réal Bisson?
- 14 R. Ah, Réal Bisson. Il est où, lui, là?
- 15 Q. Non, mais est-ce que c'est un nom qui vous sonne
- 16 des cloches?
- 17 R. Pardon?
- 18 Q. Est-ce que ça vous dit quelque chose Réal Bisson?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. Oui? O.K.
- 21 R. Qui était à la CSST, là?
- 22 Q. C'est ça.
- 23 R. Oui.
- 24 Q. Est-ce que vous êtes intervenu... si je vous dis
- 25 qu'il a été nommé cette journée-là comme vice-

1 président de la CSST, est-ce que vous êtes... vous
2 avez eu à intervenir là-dessus?

3 **Me SUZANNE CÔTÉ**

4 pour le Gouvernement du Québec :

5 Monsieur le commissaire...

6 R. Non.

7 Q. ... je vais faire une objection au nom du
8 gouvernement.

9 La commission d'enquête ne concerne pas les autres
10 nominations, elle concerne les nominations de
11 juges.

12 Je comprends tout ce qui a été discuté ce matin,
13 Monsieur le commissaire, je n'ai pas l'intention
14 de le répéter, mais on est encore hors sujet.

15 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

16 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

17 O.K.

18 R. Mais de toute façon, on ne peut toujours pas
19 penser que j'arrive là le mardi, qu'il pense à
20 nommer quelqu'un, puis dans l'après-midi, il le
21 nomme, là, tu sais, ça prend une enquête, ça prend
22 toutes sortes de choses, là. Puis ces gros noms-
23 là comme ça, là, ce n'était peut-être pas nous
24 autres en petit caucus qui décidaient qui c'était.

25 Q. Prenons l'exemple à la page...

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Maître Bertrand, je voudrais juste...

4 Quand vous avez dit tantôt, là : «C'était le jour
5 où il a été nommé», vous voulez dire que c'est le
6 jour où le...

7 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

8 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

9 Le Conseil des ministres s'est réuni...

10 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

11 procureur en chef :

12 ... l'a adopté?

13 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

14 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

15 ... pour... -- oui. Oui.

16 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

17 procureur en chef :

18 D'accord.

19 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

20 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

21 Q. Bon. Je sais que la question vous a été posée
22 hier, que vous étiez là le mercredi, sauf une
23 journée qui est un jeudi parce que le Conseil...

24 R. C'est-à-dire qu'hier...

25 Q. ... des ministres...

- 1 R. ... là, on n'avait pas... on ne l'avait pas... je
2 pense que c'est maître Battista qui m'a dit :
3 «Bien, on n'a pas fait ce travail-là, là.» Je ne
4 le savais pas si c'était surtout des mercredis...
- 5 Q. O.K.
- 6 R. ... j'ai dit : «Il me semble que c'était surtout
7 des mercredis.»
- 8 Q. O.K. Mais j'ai raison de dire, à votre souvenir,
9 à chaque fois que vous y alliez, il y avait un
10 Conseil des ministres qui se déroulait en
11 parallèle?
- 12 R. Pas du tout.
- 13 Q. Pas du tout?
- 14 R. Je n'avais rien à voir.
- 15 Q. O.K. Puis le Conseil des ministres...
- 16 R. Si je suis allé le mercredi, là il faudrait
17 regarder quelle date que c'est, si c'est...
- 18 Q. O.K.
- 19 R. ... le mercredi. Si c'était le mercredi, ça
20 pouvait être la journée du Conseil des ministres.
- 21 Q. Rassurez... -- parce que vous savez que le
22 mercredi, c'est la réunion du Conseil des
23 ministres?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. O.K.

- 1 R. Mais, tu sais, si j'arrive là, c'était peut-être
2 parce qu'elle était plus tranquille, elle,
3 Chantal, le jour du Conseil des ministres, là,
4 mais on n'arrivait pas dans l'après-midi, puis le
5 siège... le... les ministres siégeaient, là, le
6 Conseil des ministres siégeait, on ne décidait pas
7 ça dans un bureau, puis on allait leur porter ça,
8 puis dire : «Tiens, c'est lui que vous nommez
9 après-midi, là.» Il y avait tout un processus.
10 Ce n'était pas du tout relié avec le Conseil des
11 ministres.
- 12 Q. Je peux vous dire, j'ai fait l'exercice, c'est à
13 peu près essentiellement les mercredis, sauf peut-
14 être une ou deux (2) journées qui sont des jeudis
15 parce que ça... vous êtes au courant que ça arrive
16 que la réunion du Conseil...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. ... des ministres est reportée au jeudi?
- 19 R. Mais je vous dirais que la seule raison pour
20 laquelle ça devait être ça, c'est probablement
21 parce que madame Landry avait plus de temps vu que
22 c'était le Conseil des ministres, puis tout le
23 monde... les principaux de son bureau étaient au
24 Conseil des ministres.
- 25 Q. O.K.

- 1 R. On n'allait pas porter au jour le jour au Conseil
2 des ministres des nominations à faire.
- 3 Q. O.K. Donc... mais vous admettez que c'était
4 toujours lors de la... des réunions du Conseil des
5 ministres que vous vous trouviez avec madame
6 Landry dans son bureau?
- 7 R. Si vous avez regardé, puis c'est tous des
8 mercredis, moi, je ne l'ai pas vu, là, vous pouvez
9 dire ça. Parce que je ne sais pas pour... qu'est-
10 ce que ça donne, mais vous pouvez le dire.
- 11 Q. O.K.
- 12 R. Si j'étais là le mercredi, le Conseil des
13 ministres le mercredi, bien j'étais là les
14 journées du Conseil des ministres.
- 15 Q. O.K. Est-ce que vous connaissez beaucoup d'autres
16 citoyens, vous, qui ont accès comme ça au bureau
17 du premier ministre?
- 18 R. Là vous parlez d'une période de six (6) mois, là,
19 ça fait quarante (40) ans que je fais de la
20 politique, bien oui, il y a plusieurs personnes,
21 que ce soit dans n'importe quelle partie, pour
22 aider...
- 23 Le bureau du premier ministre, ce n'est pas barré
24 à la clé, là. Si quelqu'un du bureau du premier
25 ministre a besoin de vous, ils peuvent vous faire

1 venir dix (10) fois, quinze (15) fois, puis après
2 ça, c'est fini, vous n'y allez plus, là.

3 Je ne sais pas qu'est-ce que vous voulez me faire
4 dire, mais c'est tout ce que je trouve à vous
5 dire.

6 Q. O.K. Donc, vous me dites, vous en connaissez
7 beaucoup de citoyens qui ont accès au bureau comme
8 vous y aviez accès?

9 R. Bien, voulez-vous que je vous les nomme?

10 Q. Non, ce n'est pas ça, monsieur, ma question. Vous
11 la comprenez, ma question?

12 R. Bien oui, je la comprends...

13 Q. Bon.

14 R. ... mais, tu sais, quand on parle, madame Landry
15 est en train de... elle était aux nominations,
16 puis là, on voit des scandales partout. Dans tous
17 les gouvernements, que ce soit péquiste, libéral,
18 fédéral, provincial, le premier ministre ne reste
19 pas chez lui le soir à regarder : «Oui, Charles
20 Rondeau, quelle sorte de vie qu'il a faite? D'où
21 vient-il?» Ils ont une espèce de place centrale
22 qui s'appelle le bureau des nominations, là, puis
23 souvent, la personne qui est là ne fait pas
24 seulement ça, là, mais elle s'occupe de ça, entre
25 autres, puis elle devait les préparer pour les

1 Conseils des ministres.

2 Mais si j'y allais le mercredi le vingt et un
3 (21), elle ne descendait pas dans l'après-midi
4 pour aller porter des nominations au Conseil des
5 ministres.

6 Q. O.K. Comment vous définissez ça, vous, une
7 pression? Mettre de la pression sur quelqu'un,
8 vous comprenez ça comment, vous?

9 R. Bien, de la pression, si j'ai du pouvoir puis je
10 peux vous dire si vous êtes ministre : Aïe! là, va
11 falloir que tu me nommes Unetelle à telle place,
12 tu sais, puis vous n'avez pas trop le choix, ça,
13 j'appelle ça de la pression.

14 Q. O.K.

15 R. Mais je n'en connais pas beaucoup de...

16 Q. O.K. Donc, c'est comme ça, vous, que vous le
17 comprenez, je voulais être sûr qu'on soit sur la
18 même...

19 R. Bien, en tout cas, vous demandez ça à brûle-
20 pourpoint, là, ça ressemble à ça.

21 Q. O.K.

22 R. J'espère que vous calculez votre demi-heure!

23 Q. Faites-vous-en pas, si je ne la calcule pas, je
24 pense que monsieur le commissaire a regardé
25 l'heure à laquelle j'ai commencé.

- 1 R. Ah, je...
- 2 Q. Mais, malheureusement pour vous, je ne suis pas
3 encore rendu à ma demi-heure.
- 4 R. Je me fie à lui.
- 5 Q. Oui. Vous connaissez maître Boily, vous en avez
6 parlé, Jean-Paul Boily?
- 7 R. Peu.
- 8 Q. Peu?
- 9 R. Oui.
- 10 Q. O.K. Vous avez pris connaissance de la déclaration
11 qu'il a faite en fin de semaine dans le journal à
12 l'effet qu'il...
- 13 R. Oui.
- 14 Q. ... est normal de subir des pressions de la part
15 des collecteurs de fonds?
- 16 R. Oui, mais là, voyez-vous, on va peut-être être
17 obligé de changer le terme «pressions», tu sais,
18 on peut faire de l'angélisme, là, dans la
19 politique, là, on en connaît tous du monde de près
20 qui ont fait de la politique; Boily, de la façon
21 que j'ai compris son affaire, quand il disait de
22 la pression, c'est qu'on peut aller voir un
23 ministre, puis dire : Écoute, il me semble
24 qu'Untel ça ferait un bon telle chose, ou Unetelle
25 elle serait bonne à telle place, puis là, bien...

- 1 Q. Ça, vous trouvez ça...
- 2 R. ... le ministre...
- 3 Q. Excusez-moi. Vous trouvez ça normal, ça?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. O.K.
- 6 R. Le ministre regarde ça, il dit : Regarde, ça n'a
7 pas de bon sens cette affaire-là, tu sais.
8 Évidemment, ça prend des ministres qui ont la
9 capacité de résister à toutes les demandes qu'ils
10 ont, parce qu'un ministre ça ne vit pas en vase
11 clos, c'est comme un... c'est un député avant tout
12 un ministre, puis il en mène plus large, puis lui
13 aussi, bien, il faut qu'il ait des gens... il y a
14 des gens à nommer partout, alors les gens donnent
15 des conseils, puis ils leur demandent : Bien ça,
16 Untel, ça ferait un «mozusse» de bon homme ou
17 Unetelle, ça ferait une bonne femme, puis là,
18 bien, c'est au ministre à le regarder puis à dire
19 : je le nomme ou je ne la nomme pas.
20 Si c'est la personne qui contrôle le ministre,
21 bien là, il faut peut-être sortir la personne ou
22 peut-être le ministre aussi, là, parce que c'est
23 dangereux.
- 24 Q. O.K. Donc, ce que vous venez de nous dire, c'est
25 ce que vous avez vécu pendant vos quarante (40)

- 1 années de politique, là?
- 2 R. Ah, j'ai... ce que j'ai lu, ce que j'ai vécu, ce
3 que j'ai entendu, l'expérience de vie.
- 4 Q. O.K. Allez-vous prendre la peine d'aller...
5 d'aller voir un ministre ou d'aller voir une
6 personne au bureau du premier ministre pour aller
7 vanter les mérites d'un adversaire politique qui
8 n'est pas de la même allégeance que vous, qui
9 n'est pas rouge?
- 10 R. À moins que je sache qu'on en a besoin dans tel
11 domaine, là, puis qu'il n'y a pas l'équivalent
12 chez les libéraux. S'il y a l'équivalent chez les
13 libéraux, je ne suis pas sûr que je vais forcer.
- 14 Q. O.K. O.K. Et vous avez parlé également hier que
15 vous aviez suggéré la nomination de quelqu'un à la
16 SAQ, c'est exact?
- 17 R. À la SAQ?
- 18 Q. Oui. Société des alcools, je pense?
- 19 R. Ça doit être un exemple que j'ai donné.
- 20 Q. Ah, c'était un exemple que vous aviez donné?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. O.K. Donc, ce n'est jamais arrivé que vous
23 suggériez quelqu'un à la SAQ?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. Donc, c'est un exemple vrai, là, que vous avez

- 1 donné ou c'est un exemple fictif?
- 2 R. Bien, ce n'est jamais une personne toute seule,
- 3 là, mais en tout cas, si je peux ne pas vous
- 4 donner d'exemple précis, là, avec des noms, moi,
- 5 ce n'est pas des juges, là, j'aimerais mieux ne
- 6 pas vous la donner.
- 7 Q. Non, je ne vous demanderai...
- 8 R. Ça serait...
- 9 Q. ... pas ça, monsieur Rondeau, rassurez-vous. Parce
- 10 que vous avez dit... c'est parce que je viens
- 11 d'entendre ma consœur dire : «Ah, c'est un
- 12 exemple qu'il a donné», c'est parce que je veux...
- 13 vous avez, effectivement, vous êtes intervenu pour
- 14 la nomination de quelqu'un à la SAQ, ce n'est pas
- 15 juste un exemple, c'est un fait vécu, c'est exact?
- 16 Je ne vous demande pas son nom, je veux juste
- 17 savoir si c'est un fait vécu?
- 18 R. Peut-être.
- 19 Q. Bien «peut-être», oui ou non, monsieur Rondeau?
- 20 R. Bien... oui.
- 21 Q. Bon, O.K. Alors, c'est quoi votre compétence,
- 22 vous, pour évaluer si quelqu'un est compétent pour
- 23 exercer un poste à la SAQ?
- 24 R. C'est que la SAAQ avait des problèmes, ils se
- 25 cherchaient un spécialiste qui touchait au domaine

1 de la SAAQ et il y en avait un qui se promenait à
2 Québec qui était très compétent...

3 Q. Excusez. Vous dites SAAQ ou SAQ?

4 R. SAAQ.

5 Q. O.K., donc Société de l'assurance automobile?

6 R. Oui.

7 Q. O.K.. Voyez-vous, j'avais compris SAQ, Société des
8 alcools.

9 R. Oui.

10 Q. O.K. Donc, je vais reposer la même question...

11 R. Et là...

12 Q. ... c'est quoi votre compétence?

13 R. ... je savais, moi, qu'on en cherchait un, un
14 moment donné, j'ai dit : Il y en a un, là, il a
15 telle expérience qu'il a eue à telle place, il a
16 telle expérience qu'il a eue à telle place, j'ai
17 un de mes associés qui le connaît très bien, moi,
18 je le connais pas plus que ça, ce n'est pas un
19 politicien de nature, là, ils l'ont engagé, puis
20 un moment donné ils ont eu un peu de misère au
21 début, mais après ça il s'est... il a pris, là,
22 les... il a fait ce qu'il fallait faire dans le
23 privé, là, vous chargez le plus cher à ceux qui
24 vous coûtent le plus cher, puis le moins cher à
25 ceux qui vous coûtent le moins cher. Des fois,

1 quand vous êtes au gouvernement, bien vous êtes
2 obligé de charger plus cher aux riches puis moins
3 cher aux pauvres.

4 Q. O.K. Mais c'est quoi la compétence que vous avez
5 pour évaluer si une personne a les aptitudes
6 requises pour exercer un poste à la SAAQ, si on
7 prend cet exemple-là vécu?

8 R. Comme je vous ai dit tantôt, d'abord intelligence
9 moyenne, expérience de la vie d'une quarantaine
10 d'années, j'ai été quarante-quatre (44) ans dans
11 des bureaux de comptables. Si je vois que vous
12 avez travailler pour telle entreprise, puis que le
13 président dit : Aïe! c'est lui qui nous a retourné
14 ça de bord, je vais dans une... puis qu'est-ce
15 qu'il est devenu, il est rendu à telle entreprise,
16 je m'informe à telle entreprise, il dit : Aïe! il
17 a toute retourné notre affaire de bord, c'est
18 vraiment un grand spécialiste, pourquoi qu'il ne
19 pourrait pas aider le gouvernement du Québec?

20 Q. O.K. Donc, ça, c'est les compétences que vous avez
21 qui font en sorte que madame Landry, intelligence
22 moyenne -- je répète vos termes -- intelligence
23 moyenne, quarante (40) ans de comptable...

24 R. Je m'amuse un peu, là, mais...

25 Q. O.K. Bien non, mais...

- 1 R. Non, non, mais...
- 2 Q. ... je répète vos termes.
- 3 R. Non, mais tu sais, on me demande quelles
4 compétences j'ai pour évaluer quelqu'un, j'ai
5 soixante et huit (68) ans, ça fait quarante-quatre
6 (44) ans que je travaille, je suis comptable
7 agréé, je ne prétends pas avoir vos capacités,
8 mais j'avais la capacité d'évaluer cette personne-
9 là en disant : Bien, elle a de l'expérience dans
10 un domaine très connexe, elle a une réputation, je
11 me... j'ai téléphoné aux gens chez qui il avait
12 redressé leur entreprise, puis ils m'ont dit :
13 Aïe! c'est «topnotch»!
- 14 Je l'ai mentionné, je n'ai jamais dit : tu vas
15 faire ci, tu vas faire ça. Je l'ai mentionné, il
16 a été engagé, il a fait une excellente job.
17 Puis pourquoi... en tout cas, j'aurais peut-être
18 pu passer à côté si vous pensez que je n'ai pas
19 les capacités pour ça, mais ce coup-là...
- 20 Q. Ça, c'est vous qui pouvez...
- 21 R. ... ça a bien réussi.
- 22 Q. O.K. Dites-moi, avez-vous un agenda de l'année
23 deux mille trois, deux mille quatre (2003-2004)?
- 24 R. Non.
- 25 Q. Non, parce que vous n'en teniez pas ou non parce

- 1 qu'il n'existe plus?
- 2 R. Parce qu'il n'existe plus.
- 3 Q. Il n'existe plus depuis quand?
- 4 R. À tous les ans, à peu près, je jette mon agenda.
- 5 Q. O.K.
- 6 R. Il n'y a rien de... je n'écris rien dans mon
- 7 agenda sauf mes rendez-vous.
- 8 Q. O.K. Puis il n'y a rien...
- 9 R. Je n'ai jamais pensé que je me ramasserais ici,
- 10 sans ça je l'aurais gardé, ça m'aurait sauvé bien
- 11 du temps.
- 12 Q. O.K. Il n'y a rien que vous gardiez à l'époque
- 13 deux mille trois, deux mille quatre (2003-2004)
- 14 sur support informatique?
- 15 R. Non.
- 16 Q. Non, vous ne l'avez jamais fait, ça, un agenda sur
- 17 support informatique?
- 18 R. Non.
- 19 Q. O.K. Avez-vous des notes de cette période-là que
- 20 vous auriez prises, exemple lorsque vous alliez
- 21 rencontrer madame Landry, preniez-vous des
- 22 notes...
- 23 R. Non.
- 24 Q. ... lors de cette rencontre-là? Preniez-vous des
- 25 notes en arrivant chez vous...

- 1 R. Non.
- 2 Q. ... pour résumer la rencontre ou...?
- 3 R. Non.
- 4 Q. Non? O.K. Donc vous n'avez aucune note de cette
- 5 période-là?
- 6 R. Aucune note.
- 7 Q. O.K. Puis, dites-moi, en général on voit que vos
- 8 rencontres au bureau de madame Landry durent... il
- 9 y en a certaines qui durent tout l'avant-midi, il
- 10 y en a qui se prolongent dans l'après-midi
- 11 également et qu'est-ce que vous pouviez vous dire
- 12 pendant six (6) heures de temps?
- 13 R. Bien, six (6) heures, là, je ne sais pas s'il y en
- 14 avait beaucoup.
- 15 Q. Prenons trois (3) heures, tiens, je vais couper ça
- 16 de moitié, monsieur Rondeau. Ça, il y en a pas
- 17 mal.
- 18 R. Ah, ça fait trois (3) heures, là, qu'on se pose
- 19 des questions, là...
- 20 Q. Oui.
- 21 R. On était ensemble, là, puis on cherchait...
- 22 Q. Sauf que ça fait...
- 23 R. ... des candidats.
- 24 Q. ... longtemps que vous seriez reparti aussi, hein?
- 25 R. Pardon?

- 1 Q. Ça fait longtemps que vous seriez reparti, hein?
2 Moi, je ne suis pas madame Landry, là.
- 3 R. Non, non, pas...
- 4 Q. O.K. Alors, qu'est-ce que...
5 R. Bien, elle était peut-être...
6 Q. ... vous pouviez vous dire pendant trois (3)
7 heures?
8 R. ... elle était agréable, là, elle était bien
9 gentille, mais...
10 Q. O.K. De quoi vous parliez pendant trois (3)
11 heures?
12 R. Je ne vois pas... je ne vois pas qu'est-ce que ça
13 vient faire, là, trois (3) heures ou deux (2)
14 heures, là, on avait de l'ouvrage à faire, on l'a
15 fait pendant cinq (5), six (6) mois, c'était fini,
16 je suis parti de là...
17 Q. O.K.
18 R. ... je n'ai jamais retourné.
19 Q. Alors, qu'est-ce que vous vous...
20 R. Parce que...
21 Q. ... disiez pendant trois (3) heures de temps?
22 R. Qu'est-ce que vous vous disiez?
23 Q. Oui, vous parliez de quoi?
24 R. On faisait des listes, on regardait ça, on
25 parlait...

1 Q. Vous faisiez des listes de quoi?

2 R. Je vous l'ai dit, là, on parlait de différentes
3 choses, on parlait d'abord du financement du
4 parti, là, tu sais, parce que notre cocktail s'en
5 venait. Après ça, bien le principal, on essayait
6 de faire des listes pour des conseils
7 d'administration, faire une banque pour avoir des
8 noms quand ils cherchaient un nom pour un conseil
9 d'administration, avoir des gens qui ont la
10 compétence.

11 Q. O.K. Donc, reprenons ça au départ, là.

12 Est-ce que, avant que vous arriviez à la réunion
13 du mercredi, elle vous avait déjà appelé en disant
14 : «Arrive-moi avec une liste de noms pour tel
15 genre de poste» ou si ça se faisait live à la
16 réunion du mercredi?

17 R. Pas mal live.

18 Q. O.K. Donc, c'est elle qui vous demandait ça ou
19 c'est vous qui lui offriez des noms pour des
20 postes à combler?

21 R. C'est elle, en prenant une partie des noms qu'elle
22 avait, elle me disait : «En connais-tu de ces
23 gens-là?», puis moi, bien, je savais qu'elle m'en
24 demanderait, j'en apportais, puis je passais mes
25 commentaires sur les gens que j'apportais.

1 Q. O.K. Donc, connaissez-vous monsieur XYZ, oui je
2 le connais...

3 **Me ANDRÉ DUGAS**

4 pour le Parti libéral du Québec :

5 Monsieur le commissaire, je vais juste vous
6 signaler, je sais que vous avez une bonne
7 montre...

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Oui.

11 **Me ANDRÉ DUGAS**

12 pour le Parti libéral du Québec :

13 ... mais je vais juste vous signaler que ça fait
14 trente (30) minutes...

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Oui, il y a des...

18 **Me ANDRÉ DUGAS**

19 pour le Parti libéral du Québec :

20 ... et on n'a jamais parlé... on a parlé d'un
21 dénommé Bisson, mais qui n'a pas l'air à être
22 celui qui nous intéresse sur la Commission des
23 juges, on n'a pas parlé des incidents vraiment
24 entre monsieur Bellemare et... maître Bellemare --
25 pardon -- et le témoin, on n'a pas parlé de Line

1 Gosselin-Després. Alors, on continue dans la même
2 veine que ce matin.

3 **Me MICHEL BASTARACHE**

4 commissaire :

5 Non, on ne continue pas parce qu'on est rendu aux
6 dernières questions, monsieur Bertrand pose les
7 questions qu'il veut pourvu que ce ne soit pas
8 complètement en dehors du sujet. Deux (2)
9 questions?

10 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

11 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

12 Alors... bien, en fait, je vais continuer sur la
13 même, puis j'en aurai deux (2) autres?

14 Q. Alors, comment ça fonctionnait, là, c'est elle...
15 -- je reprends ça parce que juste pour être sûr
16 que vous suivez toujours, là -- c'est elle qui
17 vous demandait, elle vous disait : «Voici les
18 postes à combler», elle pouvait vous arriver avec
19 des noms comme pas, puis elle vous demandait :
20 «Connais-tu ces gens-là, qu'est-ce que tu en
21 penses?», puis c'est comme ça que ça fonctionnait?

22 R. Vous avez juste la moitié de la réponse.

23 Q. Alors, continuez.

24 R. J'en apportais moi aussi.

25 Q. Vous en apportiez?

- 1 R. Puis je lui disais : «Regarde, là, si on a des
2 conseils d'administration, là, bien, madame
3 Unetelle, monsieur Untel, là, il... je pense que
4 dans certains domaines ça pourrait nous faire un
5 bon membre du conseil d'administration ou une
6 bonne membre du conseil d'administration».
- 7 Q. O.K. Est-ce qu'il arrivait que vous aviez déjà
8 les noms avant d'arriver à la réunion pour faire
9 des vérifications sur ces personnes-là?
- 10 R. Il arrivait.
- 11 Q. O.K. Donc, elle vous en donnait aussi avant les
12 réunions, des noms, puis la liste des postes...?
- 13 R. Non, c'est moi qui les trouvais.
- 14 Q. O.K. C'est vous qui les trouviez?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Puis la liste des postes à combler, vous l'aviez
17 comment? Par elle ou...? Les postes qui allaient
18 être comblés par les nominations?
- 19 R. Bien, moi, là, les... elle, là, quand on avait
20 fait du défrichage puis tout, là, souvent on
21 n'avait pas le poste à combler tout de suite, là,
22 on se faisait des genres de banques de données,
23 là, puis ça devait arriver des fois qu'elle disait
24 : «Aïe, ça, ça serait bon pour tel conseil».
- 25 Mais elle c'était sa job au bureau du premier

1 ministre. Comment vous me demanderiez, là,
2 qu'est-ce que... je ne le sais pas, là, où vous
3 voulez en venir, là, tu sais...

4 Q. O.K. Banques de données, vous...

5 R. ... je veux dire, plus loin.

6 Q. ... vous n'avez plus d'écrit de ça non plus?

7 R. ...

8 Q. De la banque de données?

9 R. C'est elle qui gardait ça les banques de données,
10 moi je ne traîne pas ça.

11 Q. O.K.

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Alors, monsieur Bertrand, merci.

15 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

16 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

17 Merci. J'avais quelques autres questions, mais je
18 respecte la décision que vous avez rendue.

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Oui.

22 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUGAS**

23 pour le Parti libéral du Québec :

24 Moi, j'ai une question pour le témoin, je pense
25 que tout le monde a complété, c'est moi le

1 dernier.

2 Q. Monsieur Rondeau, je pense que vous savez que je
3 représente le Parti libéral du Québec?

4 R. Oui.

5 Q. Je vais vous demander une chose. En mars deux
6 mille cinq (2005), j'ai compris tout à l'heure que
7 vous m'aviez dit que vous avez participé à une
8 réunion visant le financement de Vision Québec, le
9 parti pour lequel Marc Bellemare était le candidat
10 à la mairie de Québec?

11 R. Oui, monsieur. Oui, maître.

12 Q. Et suite... et vous avez parlé aussi d'un coup de
13 téléphone lorsque vous avez refusé de participer
14 ou d'être enrôlé dans le groupe de maître
15 Bellemare, c'est bien ça?

16 R. Oui.

17 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

18 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

19 Je vais m'objecter à ça, Monsieur le commissaire.
20 Je sais que vous l'avez permis, mais je trouve
21 que, effectivement, je pense que mon confrère
22 tantôt avait des... s'objectait à chaque fois que
23 je sortais de la période deux mille trois, deux
24 mille quatre (2003-2004), puis là je vois qu'il
25 est rendu en deux mille cinq (2005), alors...

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :
Je pense qu'on a déjà parlé là-dessus...

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
Je le sais.

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti Libéral du Québec :
... je veux attirer l'attention de la
Commission...

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
Voilà.

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :
... sur un fait bien simple, c'est qu'on en a
parlé, maître Bellemare a nié que ces gens-là
aient participé à sa campagne de financement,
c'est un point de crédibilité.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :
Oui.

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :
Et le témoin a parlé ce matin de la conversation,

1 je veux juste... je lui pose une seule question
2 là-dessus.

3 Q. Quelle était la réaction et comment s'est exprimé
4 maître Bellemare lorsque vous lui avez dit que
5 monsieur Fava et vous, là, vous refusiez de vous
6 joindre à son équipe?

7 R. Bien, comme j'ai dit, là, il n'était pas tellement
8 content, là, je pense que ça... ça a un petit peu
9 coupé les amitiés, là, je ne l'ai pas vu souvent
10 depuis ce temps-là.

11 Q. Est-ce que vous vous rappelez les termes de ce
12 qu'il vous a dit ou c'est simplement le... ce
13 qu'il vous reste finalement de la conversation,
14 c'est le sentiment que vous venez d'exprimer?

15 R. Je ne pourrais pas vous répéter les mots, là,
16 exacts, là, mais je lui ai bien expliqué, j'ai dit
17 : «Écoute, je reste à l'île d'Orléans». Franco
18 puis moi on en a discuté, il y a des candidats
19 qu'on connaissait très bien, là, qui se
20 présentaient.

21 Q. Mais ça...

22 R. Quand on arrivait tous les deux ils disaient
23 toujours c'est le Parti libéral qui arrive, on ne
24 voulait pas que le monde dise, bien, c'est le
25 Parti libéral...

1 Q. Ça c'est vos raisons, ça, mais vous n'êtes pas
2 capable de dire exactement en quels termes il vous
3 a répondu ou quel type de commentaires il peut
4 avoir faits, c'est bien ça?

5 R. Non, honnêtement.

6 Q. Je n'ai pas d'autres questions, Monsieur le
7 commissaire, merci.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Merci.

11 R. Merci.

12 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

13 procureur en chef :

14 Alors, merci, monsieur Rondeau.

15 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

16 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

17 Monsieur le commissaire, je vous demanderais de ne
18 pas libérer le témoin compte tenu des demandes
19 qu'on vous a adressées, d'une part la dernière où
20 on n'a pas eu de réponse et, d'autre part je
21 comprends également que maître Battista a d'autres
22 documents à nous remettre par rapport aux
23 registres d'après ce que j'ai compris, là, ce
24 matin, là.

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Non, pas le registre.

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

Pas le registre, O.K.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

(...)

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

O.K. Alors, mais je vous demanderais de ne pas libérer le témoin.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

On se réserve toujours le droit de rappeler un témoin si on en a besoin à une date future pour une raison sérieuse.

Alors, pour le moment, on vous remercie monsieur Rondeau.

R. Merci.

- - - - -

ET LE TÉMOIN NE DIT PLUS RIEN

- - - - -

1 je comprends bien?

2 R. Exact.

3 Q. Et vous êtes demeuré... vous êtes toujours demeuré
4 avocat même si vous n'avez pas pratiqué depuis un
5 certain nombre d'années?

6 R. C'est exact.

7 Q. Vous êtes avocat, vous avez fait votre cours de
8 droit et vous êtes avocat depuis quand?

9 R. J'ai été reçu au Barreau en mil neuf cent
10 soixante-quatorze (1974).

11 Q. D'accord. Et vous avez pratiqué pendant un
12 certain nombre d'années?

13 R. Cinq (5) ans dans la région de Québec ici, oui.

14 Q. D'accord. Et par la suite vous avez fait quoi?

15 R. Par la suite, avec mes deux (2) frères, on a
16 racheté l'entreprise familiale, qui appartenait à
17 mon père à l'époque, et j'ai oeuvré au sein de
18 cette entreprise-là jusqu'à voilà trois (3) ans,
19 moment auquel j'ai pris ma retraite.

20 Q. Juste avant de d'avoir quitté le droit, peut-être
21 juste une précision, dans quel domaine du droit
22 vous avez pratiqué?

23 R. Ah, mon Dieu! À l'époque, on faisait un peu de
24 tout, là, c'était un petit bureau de la région de
25 Québec, mais c'était surtout dans le domaine du

1 droit corporatif puis les négociations, j'ai fait
2 beaucoup de négociations dans l'industrie de la
3 construction, alors c'est quelque chose qui
4 m'occupait beaucoup à l'époque.

5 Q. Même quand vous étiez comme avocat à votre bureau?

6 R. Ah oui, absolument, oui.

7 Q. D'accord. Et c'est en mil neuf cent quatre-vingt-
8 un (1981) que vous avez... vous vous êtes impliqué
9 dans l'entreprise familiale?

10 R. Oui.

11 Q. C'est une entreprise en construction, est-ce qu'il
12 y a une spécialisation particulière?

13 R. Oui, bien, en fait, c'est ce qu'on appelle...
14 bien, on fait partie de l'Association des
15 constructeurs de routes et grands travaux, donc
16 c'est des grands travaux, c'est des projets qu'on
17 appelle en jargon du métier des projets de génie
18 civil, donc c'est des digues, des barrages, des
19 aéroports, des tunnels, des autoroutes, des
20 réseaux municipaux, des opérations dans le domaine
21 minier, enfin, c'est...

22 Q. O.K.

23 R. ... construction de centrales électriques.

24 Q. Aujourd'hui vous avez dit que vous êtes à la
25 retraite depuis trois (3) ans de cette entreprise-

1 là?

2 R. Oui, j'ai vendu les intérêts que j'avais dans
3 l'entreprise en deux mille sept (2007).

4 Q. D'accord. Autre que votre travail au sein de
5 l'entreprise, est-ce que vous occupiez d'autres
6 fonctions dans le domaine de la construction?

7 R. Oui, j'ai été président de l'Association des
8 entrepreneurs de... l'Association des
9 entrepreneurs en construction du Québec pendant
10 trois (3) ans, de quatre-vingt-deux (82) à quatre-
11 vingt-trois (83), mais j'avais siégé sur le
12 conseil d'administration en tant que vice-
13 président de soixante-dix-sept (77) jusqu'en
14 quatre-vingt-trois (83)... c'est-à-dire jusqu'en
15 quatre-vingt-un (81), et de quatre-vingt-un (81)
16 à quatre-vingt-cinq (85) j'ai été président et
17 j'ai eu à ce moment-là à m'occuper de deux (2)
18 négociations provinciales au niveau des
19 renouvellements des conventions collectives, dont
20 une en quatre-vingt-un (81) puis une autre en
21 quatre-vingt-cinq (85).

22 Q. D'accord. Vous étiez... quelle était votre
23 fonction au juste dans... étiez-vous le
24 négociateur principal de...

25 R. Moi, j'étais président de l'association, mais

1 j'ai... j'étais, comme on dit, un président, là,
2 qui était très «hands-on», pour utiliser une
3 expression anglaise, donc j'aimais bien être à la
4 table des négos et de me charger des négos moi-
5 même avec l'équipe qu'on avait à l'association à
6 l'époque. Alors, j'ai... j'ai fait à peu près
7 toutes les tables de négos, que ce soit la table
8 centrale, les tables sectorielles, les tables de
9 métiers, on les a tout faites.

10 Q. D'accord.

11 Et ça, c'est... vous avez dit, dans les années mil
12 neuf cent quatre-vingt-un (1981)...

13 R. Au début des années...

14 Q. ... mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985)?

15 R. ... quatre-vingt (80), quatre-vingt-un (81) à
16 quatre-vingt-cinq (85), là.

17 Q. D'accord.

18 Avez-vous siégé à titre de membre ou président
19 sur des comités... sur d'autres comités ou des
20 conseils d'administration?

21 R. Oui, mais, maître Battista, je ne sais pas à quel
22 moment vous voulez reculer, mais dans le temps du
23 ministre Couture, au moment de la première
24 élection du Parti québécois, j'ai été membre du
25 comité consultation de l'Immigration à l'époque,

1 j'avais été nommé là-dessus par maître Couture.
2 Par la suite, lors de l'adoption de la Loi 101,
3 j'avais été nommé à ce moment-là par le ministre
4 Jacques-Yvan Morin sur la commission d'appel qui
5 était une commission d'appel qui était prévue au
6 chapitre de la langue d'enseignement, pour
7 entendre les appels des parents qui étaient
8 insatisfaits des décisions qui avaient été rendues
9 en première instance par les fonctionnaires.

10 Q. O.K.

11 R. Alors, après ça, j'ai été... évidemment, en
12 quatre-vingt-sept (87), Conseil d'administration
13 de la CSST, sur lequel j'ai siégé pendant une
14 vingtaine d'années, grosso modo.

15 Q. D'accord. Vous avez arrêté...

16 R. En gros, là, c'est pas mal ça, là.

17 Q. Vous avez arrêté de siéger à la CSST quand?

18 R. En prenant ma retraite en deux mille sept (2007).

19 Q. D'accord.

20 Donc, ça fait une vingtaine d'années, de quatre-
21 vingt-sept (87) à deux mille sept (2007)?

22 R. Exact, oui.

23 Q. Parti libéral du Québec, à quand remonte votre
24 implication?

25 R. En quatre-vingt-trois (83), la chefferie de

1 monsieur Bourassa.

2 Q. D'accord.

3 Monsieur Rondeau nous a parlé hier, c'est à ce
4 moment-là que vous vous êtes connus également?

5 R. C'est exact, oui.

6 Q. Êtes-vous toujours, à ce jour, impliqué dans le
7 Parti libéral?

8 R. Oui.

9 Q. Vous étiez un solliciteur de fonds pour le Parti
10 libéral?

11 R. C'est exact.

12 Q. C'est ce que nous avons compris.

13 Est-ce que vous vous considérez comme un militant
14 également?

15 R. Surtout un militant, oui.

16 Q. D'accord.

17 Et depuis quand avez-vous occupé la fonction de
18 solliciteur de fonds? Je sais que vous dites que
19 vous avez... vous vous êtes impliqué dans la
20 campagne électorale ou dans la course à la
21 chefferie, j'imagine, de monsieur Bourassa, mais
22 votre fonction, si on peut employer ce terme-là,
23 de solliciteur de fonds, ça remonte à quand?

24 R. Depuis le tout début, on a commencé par une
25 campagne pour financer la chefferie de monsieur

1 Bourassa et, au moment de l'élection, on a tout
2 simplement continué pour le parti.

3 Q. O.K. Et est-ce que vous pouvez nous décrire votre
4 rôle en tant que solliciteur de fonds? En quoi
5 consiste-t-il?

6 R. Bon, bien, c'est essentiellement ce que monsieur
7 Rondeau vous a expliqué, là. Évidemment, dans le
8 temps de Bourassa... dans le temps de monsieur
9 Bourassa, on en faisait un peu plus, dans le sens
10 qu'on était... on était un petit peu
11 responsable... parce que la province était divisée
12 dans les trente-trois (33) comtés de l'est et les
13 autres comtés qui étaient de l'ouest, alors les
14 trente-trois (33) comtés de l'est, dans le temps
15 où... de monsieur Bourassa, relevaient de la
16 région de Québec. Donc, on faisait du financement
17 sectoriel dans la région de Québec, mais on
18 faisait aussi de l'organisation dans les... dans
19 les autres comtés de l'est de la province.
20 Lorsqu'on sentait qu'il y avait une lacune
21 quelconque au niveau de l'organisation locale, on
22 allait rencontrer les gens pour les aider à
23 structurer et tout le reste, là.
24 Mais évidemment depuis l'arrivée de... l'arrivée
25 de monsieur Charest, la structure a un petit peu

1 changé, monsieur Rondeau vous aura expliqué hier
2 puis ce matin qu'on avait changé un peu la
3 structure de la Commission des finances, puis
4 c'était rendu plutôt deux (2) services, qui
5 relèvent aujourd'hui de madame Trépanier. Alors,
6 il n'y a plus de Commission de finances comme
7 telle, mais on... c'est... c'est surtout une
8 direction. Et effectivement, nous, dans la région
9 de Québec, on s'occupe surtout de ces deux (2)
10 activités qui ont été mentionnées, c'est-à-dire le
11 tournoi de golf et le cocktail du premier ministre
12 à l'automne.

13 Q. Et ces deux (2) activités-là, c'est depuis quand
14 que vous vous en occupez?

15 R. Ah, mon Dieu, une bonne question. Je pense que
16 c'est... c'est depuis... depuis deux mille trois
17 (2003), autant que je me souviens, là, on a
18 toujours... on s'est toujours occupé de ces deux
19 (2) activités-là.

20 Q. O.K. Vous avez parlé... vous avez employé le
21 terme «sectoriel», et je sais que mon collègue,
22 maître Bertrand, a voulu poser des questions là-
23 dessus. Pouvez-vous nous expliquer ce que c'est,
24 là, le financement sectoriel?

25 R. Bien, je sais qu'il y a plusieurs définitions qui

1 circulent. Pour nous, le financement sectoriel,
2 c'est un... c'est le financement qui se fait en
3 dehors des activités des associations de comtés
4 proprement dites. Donc, c'est des activités à
5 plus grand déploiement, dont le tournoi de golf
6 qui regroupe finalement un ensemble de comtés qui
7 participent à ces activités-là, et le cocktail du
8 premier ministre.

9 Ces deux (2) activités-là aussi nous permettent
10 de... nous permettent de ramasser des fonds qui
11 vont directement au parti. Comme vous avez vu
12 dans les tableaux qui vous ont été fournis, là, ce
13 qu'on appelle, nous, le 127, le comté 127, c'est
14 des sommes qui sont versées directement au parti
15 et qui ne... et qui ne passent pas par les comtés.

16 Q. D'accord.

17 Vous avez fait part... vous avez parlé de qu'il
18 n'y a plus de Commission de finances, vous avez
19 siégé avec monsieur Rondeau sur...

20 R. Oui.

21 Q. ... la Commission des finances?

22 R. Oui.

23 Q. Maintenant, monsieur Bisson, est-ce que vous avez
24 siégé avec lui, est-ce que vous le connaissez?

25 R. Bien, écoutez, je n'avais aucun souvenir de

1 monsieur Bisson jusqu'au moment où, évidemment, ça
2 éclate dans les journaux ce printemps, là. Je vous
3 avoue que ça a éclaté assez rapidement parce que
4 je revenais de vacances une journée avant, puis le
5 lendemain je retrouve ces articles-là dans les
6 journaux. Alors, depuis ce temps-là j'ai essayé de
7 voir où j'avais pu rencontrer monsieur Bisson père
8 et, honnêtement, je ne m'en rappelais pas. Je
9 n'avais aucun souvenir de ce bonhomme-là. Et
10 c'est à force de parler avec monsieur Rondeau que,
11 finalement, monsieur Rondeau m'a rappelé que, oui,
12 Bisson père avait siégé sur des commissions au
13 parti, on ne savait pas trop, trop au début si
14 c'était la Commission des finances ou la
15 Commission politique, mais... alors il m'a rappelé
16 que oui on l'avait déjà rencontré, mais je n'avais
17 aucun souvenir de monsieur Bisson.

18 Q. D'accord. Donc...

19 R. Et d'ailleurs, quand je l'ai vu l'autre jour ici
20 venir témoigner, là, ça ne me dit absolument rien.

21 Q. D'accord.

22 Sauf que vous en avez discuté avec monsieur
23 Rondeau et monsieur Rondeau vous a...

24 R. Oui, oui, effectivement.

25 Q. ... a essayé de vous rafraîchir la mémoire, mais

1 ça ne vous a pas aidé plus?

2 R. Non.

3 Q. Avez-vous déjà été employé du Parti libéral du
4 Québec?

5 R. Non.

6 Q. Et en deux mille deux (2002) -- euh!, deux mille
7 trois, deux mille quatre (2003-2004), quel était
8 votre titre ou votre fonction au sein du Parti
9 libéral du Québec, est-ce que vous aviez... vous
10 avez décrit ce que vous faisiez, mais est-ce que
11 vous aviez un titre ou un... votre implication
12 elle se limitait à quoi?

13 R. On n'avait pas vraiment de titre, notre titre
14 c'était solliciteur de fonds...

15 Q. D'accord.

16 R. ... et on s'occupait de ces deux (2) activités
17 dont je vous ai mentionnées.

18 Q. D'accord.

19 L'activité de golf, elle se tenait à quelle
20 période de l'année?

21 R. Bien, l'activité de golf, c'était surtout...
22 évidemment la date pouvait varier d'une année à
23 l'autre, là, mais c'était au début septembre,
24 normalement, et le Cocktail du premier ministre
25 quelque part fin octobre, début novembre,

- 1 dépendamment de l'agenda du premier ministre.
- 2 Q. O.K. Vous avez entendu le témoignage de monsieur
- 3 Rondeau, je ne veux pas vous faire répéter tout ce
- 4 que monsieur Rondeau a dit, vous confirmez ce
- 5 qu'il a dit en termes de votre implication et de
- 6 celle de monsieur Leblanc concernant ces
- 7 activités-là?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. L'activité du golf et l'activité du cocktail?
- 10 R. Absolument.
- 11 Q. Avez-vous quelque chose de particulier à rajouter,
- 12 quelque chose que nous n'aurions pas couvert hier?
- 13 R. Par rapport à ces deux (2) activités-là?
- 14 Q. Oui?
- 15 R. Non.
- 16 Q. O.K. Est-ce qu'il y avait d'autres personnes qui
- 17 vous aidaient, vous, à vendre des billets ou à
- 18 vendre des cartes ou autres pour ces activités-là?
- 19 R. Bien, c'est un peu les mêmes personnes que
- 20 mentionnait monsieur Rondeau, là, on avait... on
- 21 était un petit groupe, puis on chapeautait le
- 22 groupe, finalement, là, puis... puis on avait
- 23 quelques solliciteurs là-dedans qui pouvaient nous
- 24 vendre quelques cartes, alors, évidemment, on
- 25 acceptait leur aide volontiers, là.

- 1 Q. D'accord.
- 2 Alors, je ne vous poserai pas les... toutes les
- 3 questions, vous avez entendu la série de questions
- 4 que j'ai posées à monsieur Rondeau quant à...
- 5 quant aux contacts avec les députés, contacts avec
- 6 les ministres, contacts éventuellement avec le
- 7 premier ministre. Lors de ces activités-là,
- 8 c'était des opportunités pour toutes les personnes
- 9 qui étaient participants de rencontrer ces gens-
- 10 là?
- 11 R. Bien, c'était des activités où on avait des beaux
- 12 succès en termes de financement, justement, parce
- 13 qu'on avait une bonne brochette de députés et de
- 14 ministres qui étaient présents, là. C'était des
- 15 activités qui étaient intéressantes pour les gens
- 16 et ils assistaient à ces activités.
- 17 Q. Et vous y participiez aussi comme...
- 18 R. Absolument.
- 19 Q. ... participant?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. Et, donc, vous aviez vous aussi accès soit aux
- 22 ministres, aux députés ou au premier ministre à
- 23 ces occasions-là?
- 24 R. Tout à fait.
- 25 Q. En termes du mode de paiement, et je ne veux pas

1 élaborer là-dessus, mais comment... comment ça
2 fonctionnait? Vous vendiez des cartes, vous
3 vendiez des invitations, vous vendiez des billets?
4 R. Oui, en fait, les cartes pour le cocktail
5 ressemblent un peu à cette carte-ci, là...
6 Q. Oui.
7 R. ... alors, évidemment, on se rendait au parti, on
8 s'asseyait en petit comité, les trois (3) ou
9 quatre (4) qu'on était, on partait, effectivement,
10 des listes de donateurs qu'on avait eues dans les
11 années antérieures et on essayait toujours, on
12 était assez ambitieux, donc on essayait toujours
13 d'améliorer notre performance d'une année à
14 l'autre, alors on essayait d'élargir la clientèle
15 à toutes les années.
16 Essentiellement, c'est une opération qui se
17 faisait soit au téléphone, soit des gens qu'on
18 rencontrait à différents endroits où on pouvait se
19 rendre dans une journée. Ça pouvait m'arriver
20 d'en rencontrer quelques-uns au restaurant ou même
21 au centre d'achats des fois, on croisait quelqu'un
22 qu'on connaissait, puis essentiellement ça...
23 «Écoute, l'activité s'en vient telle date, telle
24 heure, est-ce qu'on peut compter sur toi cette
25 année?» Ils m'ont dit : oui. Bon, bien quand

1 j'avais une carte dans mes poches, parce qu'on en
2 avait toujours à proximité, je lui remettait sa
3 carte, puis je lui disais : «Envoie-moi ton
4 chèque», ou bien je lui faisais envoyer la carte
5 soit par courrier, ou même à l'occasion monsieur
6 Leblanc se rendait, puis en même temps qu'il
7 remettait la carte, il ramassait le chèque.

8 Q. D'accord.

9 Et monsieur Leblanc, vous le connaissez, vous,
10 depuis quand?

11 R. Même je vous... monsieur Leblanc, je le connais
12 depuis un peu moins longtemps que monsieur
13 Rondeau, parce que monsieur Leblanc est arrivé à
14 Québec, je pense, au tout début... peut-être un
15 petit peu avant le début du mandat de monsieur
16 Charest, un peu à... c'est-à-dire pas avant le
17 début du mandat de monsieur Charest, mais avant la
18 première élection à laquelle monsieur Charest
19 s'est présenté.

20 Et je me rappelle très bien, monsieur Leblanc
21 m'appelait pour me rencontrer, puis me ramener au
22 sein du parti parce que, avec monsieur Rondeau, on
23 avait arrêté une couple d'années. Alors, il avait
24 rejoint monsieur Rondeau et il ne m'avait pas
25 rejoint et il a fait plusieurs tentatives pour

1 finalement me faire passer le message par monsieur
2 Rondeau : «Écoute, j'aimerais lui parler pour voir
3 s'il peut revenir nous donner un coup de main au
4 niveau du financement.» Et c'est comme ça
5 finalement que j'ai rencontré monsieur Leblanc,
6 là.

7 Q. D'accord.
8 Avez-vous une idée de, vous, combien vous pouviez
9 ramasser, là, lors des collectes de fonds pour ces
10 deux (2) activités-là, soit pour l'activité du
11 golf ou l'activité du cocktail? Est-ce qu'il y
12 avait une activité, là -- c'est une longue
13 question, je vais vous laisser répondre -- est-ce
14 qu'il y avait une activité pour laquelle vous
15 aviez une plus grande implication, une plus grande
16 contribution en termes de collecte?

17 R. Bien, des plus grandes responsabilités, je vous ai
18 expliqué qu'avant l'arrivée de monsieur Charest on
19 s'occupait des trente-trois (33) comtés de l'est,
20 alors ces trente-trois (33) comtés de l'est-là,
21 bon an mal an on ramassait autour d'à peu près un
22 million et demi (1 500 000) par année, dans
23 l'année. Puis évidemment on ne le faisait pas
24 tout seul, là, on était responsable de ces comtés-
25 là, on allait mousser un petit peu les comtés qui

1 étaient en retard, on les aidait à se structurer,
2 mais les comtés qui étaient sous notre
3 responsabilité, en fait pour les trente-trois (33)
4 comtés de l'Est, entre un point cinq (1.5), un
5 point six (1.6), un point sept (1.7), dépendamment
6 des années.

7 Quand monsieur Charest est arrivé au pouvoir en
8 deux mille trois (2003), comme je vous
9 mentionnais, la structure a changé un petit peu,
10 et là on s'est vraiment limité à la région de
11 Québec et surtout aux deux (2) activités. Il
12 pouvait nous arriver de donner un coup de main...
13 entre autres, monsieur Rondeau vous a expliqué que
14 juste avant l'élection l'organisateur en chef nous
15 avait demandé de faire une petite activité, faire
16 une petite collecte spéciale pour le comté de
17 Vanier qui était le comté où, éventuellement,
18 monsieur Bellemare s'est présenté, parce
19 qu'effectivement c'était un comté orphelin, donc
20 c'était un comté qui avait besoin de combler les
21 fonds électoraux pour les fins de la campagne.

22 Q. Vous avez parlé...

23 R. Et effectivement on a ramassé un peu de sous pour
24 le comté. Mais essentiellement c'était les deux
25 (2) activités, là, on pouvait donner

1 ponctuellement des petits coups de main dans les
2 comtés, mais...

3 Q. Vous avez parlé d'un comté orphelin, qu'est-ce que
4 ça veut dire un comté orphelin?

5 R. Bien, un comté orphelin pour nous, c'est un comté
6 où on n'était pas au pouvoir, on était dans
7 l'opposition, alors c'est un comté qui n'avait pas
8 de candidat, il n'y avait pas de... il n'y avait
9 pas de député, alors...

10 Q. D'accord.
11 Donc, ce que vous dites, c'est qu'à l'époque où
12 vous êtes... où vous étiez responsable, là, du
13 financement du Parti libéral pour le secteur est
14 de Québec, les montants qui pouvaient être
15 collectés pouvaient varier de un point cinq (1.5)
16 à un point six millions de dollars (1 600 000 \$)?

17 R. Oui, les trente-trois (33) comtés de l'est, oui.

18 Q. Les trente-trois (33) comtés de l'est. Et qui
19 était les responsables à ce moment-là de ce comité
20 de financement-là?

21 R. Bien, le financement se faisait au niveau des
22 comtés.

23 Q. D'accord.

24 R. Il y avait à ce moment-là encore des activités
25 régionales, mais on avait plutôt la

1 responsabilité, là, de voir à ce que les trente-
2 trois (33) comtés fassent leur financement. Parce
3 qu'il y a toujours des comtés qui étaient un peu
4 plus... soit mal organisés ou moins bien
5 organisés, on... effectivement, on ne savait pas
6 trop trop comment s'y prendre pour faire du
7 financement. Alors, on faisait un peu de
8 formation comme vous disait monsieur Rondeau, là,
9 on se rendait dans les comtés puis on essayait de
10 les aider à se structurer. Alors, tout ça pour
11 vous dire que nos responsabilités à l'époque
12 étaient plus larges dans le sens qu'on faisait, en
13 plus de ces deux (2) activités-là, on faisait un
14 peu d'animation ou de formation dans les comtés
15 pour les aider à se structurer.

16 Mais comme vous a expliqué monsieur Rondeau et
17 monsieur Leblanc, c'est vraiment les... à une
18 époque, on avait les... sous notre responsabilité,
19 les trente-trois (33) comtés de l'est...

20 Q. D'accord.

21 R. ... et ça a changé avec l'arrivée de monsieur
22 Charest. Alors depuis que monsieur Charest est
23 arrivé en deux mille trois (2003), on s'est limité
24 à ces deux (2) activités et la région de Québec.

25 Q. Et pour ces deux (2) activités-là, votre

1 contribution à vous en termes de collecte, qu'est-
2 ce qu'elle peut représenter?

3 R. Mon Dieu, c'est assez embêtant parce que, vous
4 savez, on travaille vraiment en équipe les trois
5 (3), hein, moi, monsieur Rondeau et monsieur
6 Leblanc, alors on n'essaie pas de tenir le score
7 à savoir combien moi j'ai ramassé, combien lui a
8 ramassé. Nous, notre but, c'est d'avoir une
9 activité qui est performante, qui va bien, puis
10 que globalement rapporte des sous au parti.
11 Alors, je ne peux pas vous dire que, moi, j'ai
12 ramassé cinquante mille (50 000) puis l'autre a
13 ramassé cent mille (100 000) ou cent cinquante
14 mille (150 000), pour nous ça importe peu, là, ce
15 n'est pas un concours de popularité ou celui qui
16 performe le plus, là, on essaie d'avoir une
17 activité qui va bien, puis qui est bien
18 structurée, puis où on a une bonne assistance, que
19 ce soit des élus ou des donateurs.

20 Q. Selon vous, est-ce que le premier ministre Charest
21 était au courant des montants que votre équipe
22 amassait lors des collectes de fonds?

23 R. Bien, je suis pas mal certain que oui, là, je
24 présume qu'il avait les rapports, comme nous on
25 avait, des activités puis... absolument.

1 Q. D'accord.

2 R. D'ailleurs, il était à toutes les activités, il
3 voyait bien les personnes qui étaient présentes,
4 puis il savait que c'était des activités qui
5 étaient assez importantes. Donc...

6 Q. Je vais vous montrer une pièce. Merci.

7 Je ne sais pas si vous l'avez, on a un registre
8 des appels téléphoniques au bureau et nous avons
9 vu... nous avons vu ça ce matin avec monsieur
10 Rondeau. On va faire le même... on voit ici, on
11 a une inscription, là... vous l'avez, monsieur
12 Fava?

13 R. Oui.

14 Q. Alors, nous avons une inscription le vingt-six
15 (26) novembre deux mille trois (2003)...

16 R. Oui.

17 Q. ... registre des appels téléphoniques. Alors, la
18 mention, on l'a vue... on l'a lue ce matin, le
19 message est :

20 **«Souligner le travail de Charles**
21 **Rondeau, Denis Linteau, Franco Fava**
22 **et toute l'équipe.»**

23 C'est le vingt-six (26) novembre deux mille trois
24 (2003). Alors, je comprends que c'est à
25 l'occasion du cocktail du premier ministre?

1 R. Oui.

2 Q. Et il y a eu une mention pour votre implication,
3 c'est exact?

4 R. Oui.

5 Q. Et est-ce que j'ai raison de dire également que ce
6 soir-là, vous avez été invité à la résidence de
7 fonction du premier ministre ou est-ce que c'est
8 une autre soirée?

9 R. C'est embêtant. Les dates, là, ça remonte assez
10 loin, mais je peux vous confirmer que oui, j'ai
11 été à la résidence de fonction du premier ministre
12 en compagnie de monsieur Rondeau et d'autres
13 organisateurs du parti.

14 Q. Si je vous demande de regarder la deuxième page,
15 vous avez le vingt-neuf (29) mars deux mille
16 quatre (2004) :

17 **«Invitation budget.»**

18 Qu'est-ce que c'était, ça?

19 R. Bon, bien à chaque année, lors de la présentation
20 du budget, on... il y a une liste de gens qui sont
21 invités à la présentation du budget et après il y
22 a un cocktail, un cocktail où circulent, enfin,
23 tous les ministres, les députés, ils viennent
24 saluer un peu les gens qui ont été invités à la
25 présentation du budget. Alors, c'est

- 1 effectivement ça.
- 2 Q. D'accord.
- 3 Connaissez-vous madame Chantal Landry?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. Depuis combien de temps la connaissez-vous?
- 6 R. Bien, mon Dieu, Chantal, je pense qu'elle est
- 7 arrivée au parti dans la région de Québec lors de
- 8 la première élection de monsieur Charest, là. À
- 9 l'époque, elle travaillait au parti comme... je
- 10 pense qu'elle était permanente, là, je ne peux pas
- 11 vous dire, je sais que... je pense qu'elle était
- 12 carrément sur... sur la liste des permanents du
- 13 parti.
- 14 Q. Et vous... alors vous dites, vous l'avez connue à
- 15 l'époque de l'élection de monsieur...
- 16 R. Oui, la première élection de monsieur Charest,
- 17 quatre-vingt-dix-huit (98), je pense.
- 18 Q. D'accord.
- 19 R. Bon.
- 20 Q. D'accord. C'est à ce moment-là que vous avez
- 21 travaillé ensemble?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. Et vous... à l'époque, votre souvenir est qu'elle
- 24 était une permanente?
- 25 R. Oui.

- 1 Q. En deux mille trois (2003), deux mille quatre
2 (2004)...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. ... vous avez travaillé avec madame Landry?
- 5 R. Oui. Elle était...
- 6 Q. Quelle...
- 7 R. ... au parti lors de l'élection, oui.
- 8 Q. Oui. Quelle était sa fonction à ce moment-là?
- 9 R. Bien, nous, ce qu'on avait su, c'est que c'est
10 monsieur Benoît Savard qui est l'organisateur en
11 chef, mais Benoît travaillait beaucoup plus à
12 partir de Montréal, et Chantal était son adjointe,
13 elle travaillait à partir du bureau de Québec.
14 Alors adjointe au directeur général ou à
15 l'organisateur en chef, si vous voulez.
- 16 Q. Vous êtes... et elle a été... organisateur en
17 chef, ça, c'est pendant l'élection?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. Et après l'élection, quelle fonction a-t-elle
20 occupée? Le savez-vous?
- 21 R. Bon, elle n'est pas restée au parti longtemps,
22 elle a quitté le parti pour s'en aller au cabinet
23 du premier ministre, là.
- 24 Q. D'accord.
- 25 Et quelle fonction occupait-elle au cabinet du

1 premier ministre?

2 R. Bien, je pense que monsieur Rondeau l'a amplement
3 décrite, là, c'est... je pense bien que c'était
4 essentiellement ça. Maintenant, je pense que
5 c'est un poste qui a évolué. Au début, je pense
6 qu'elle faisait toutes sortes de choses, puis avec
7 le temps, bien... puis aujourd'hui d'ailleurs on
8 sait, sa fonction a évolué encore une fois, elle
9 est à... d'après ce que je peux... j'ai su, elle
10 est... elle est chef de cabinet adjointe du
11 premier ministre. Donc, c'est en mouvance
12 constante, là, les gens, les fonctions changent
13 graduellement avec le temps.

14 Q. Et êtes-vous demeuré en contact avec madame Landry
15 depuis qu'elle est au bureau du premier ministre?

16 R. Beaucoup moins de contacts. Ça m'est peut-être
17 arrivé... je pense que... comme vous disait
18 monsieur Rondeau ce matin, la dernière fois que
19 j'ai vu Chantal, ça doit être à l'activité de
20 l'automne dernier.

21 Q. Est-ce que ça vous arrive également parfois de la
22 rencontrer ou de prendre un repas avec elle, ou
23 quelque chose?

24 R. Oui oui oui. Oui oui. Écoutez, je... pas
25 depuis... pas depuis le mois d'octobre dernier

1 parce que moi, comme je suis retraité, je passe
2 six (6) mois par année à l'extérieur du pays.
3 Alors, du mois de... du mois de novembre l'an
4 dernier à ce printemps, je n'ai pas passé beaucoup
5 de temps au Québec.

6 Q. D'accord.

7 Et en deux mille trois (2003), deux mille quatre
8 (2004), nous avons vu que monsieur Rondeau a été
9 plusieurs fois au bureau de madame Landry.

10 R. Oui.

11 Q. Vous, est-ce que vous avez eu à vous présenter au
12 bureau de madame Landry, y êtes-vous allé?

13 R. À mon souvenir, aucun, à part, comme on vous a
14 mentionné, le soir du budget, là, puis
15 l'assermentation du Conseil des ministres.

16 Q. D'accord.

17 Alors, monsieur Rondeau a longuement été
18 questionné, tant par moi que par d'autres, sur ces
19 rencontres qu'il faisait avec madame Landry.
20 Vous, est-ce que vous y avez participé d'une
21 quelconque façon?

22 R. Non.

23 Q. O.K. Vous avez dit que vous avez vu son bureau
24 peut-être quand vous avez été invité au budget
25 ou...

- 1 R. Au budget, oui.
- 2 Q. Oui.
- 3 R. Oui.
- 4 Q. À combien de reprises avez-vous été invité au
5 budget, vous souvenez-vous?
- 6 R. Bien, je pense qu'on est toujours invité au
7 budget, sauf qu'on n'y va pas tout le temps parce
8 que, à un moment donné, on a des entreprises à
9 gérer aussi, maître Battista, là.
- 10 Q. D'accord.
- 11 R. Alors...
- 12 Q. Monsieur le commissaire, il est trois heures et
13 quinze (3 h 15)...
- 14 **Me MICHEL BASTARACHE**
15 commissaire :
16 Oui.
- 17 **Me GIUSEPPE BATTISTA**
18 procureur en chef :
19 ... est-ce que peut-être on peut prendre la pause
20 maintenant?
- 21 **Me MICHEL BASTARACHE**
22 commissaire :
23 Si vous voulez.
- 24 **Me GIUSEPPE BATTISTA**
25 procureur en chef :

1 l'organisation?

2 R. Non, dans le cadre de l'activité comme telle.

3 Q. Autre que madame Landry, aviez-vous d'autres
4 contacts au bureau du premier ministre?

5 R. Bien, je pense que c'est commun... de commune
6 renommée que je connais monsieur Bibeau, mais à
7 part ça, non.

8 Q. D'accord. En deux mille trois (2003), à l'arrivée
9 au pouvoir du Parti libéral, avez-vous été
10 approché par des gens qui souhaitaient nommer soit
11 dans des instances du parti ou dans des postes de
12 la fonction publique, à cette période-là?

13 R. Probablement oui, là, mais...

14 Q. D'accord.

15 R. ... de façon bien spécifique, là, je ne peux
16 pas... C'est une période de transition, hein,
17 c'est... c'est les bureaux de comtés, c'est les
18 attachés politiques dans les cabinets, comme vous
19 le disait monsieur Rondeau ce matin, alors c'est
20 une période de mouvance, là, mais je ne peux pas
21 vous dire que particulièrement je me souviens de
22 quelqu'un en particulier, non.

23 Q. D'accord. Laissez-moi... vous suggérer quelque
24 chose. Ce que vous nous dites c'est que comme ça
25 vous êtes incapable de dire en deux mille trois

1 (2003), à la prise du pouvoir, j'ai été approché
2 par telle ou telle ou telle personne?

3 R. Oui.

4 Q. J'interprète et vous me corrigerez; par ailleurs,
5 ce que vous dites, c'est que fort bien que vous
6 avez pu, au fil des ans, être approché par des
7 individus de ce... pour des postes ou des
8 nominations, des choses de ce genre-là?

9 R. Oui.

10 Q. Et dans ce contexte-là, qu'est-ce que vous faisiez
11 quand les gens vous approchaient?

12 R. Bien, quand les gens nous montraient un intérêt
13 pour soit un conseil d'administration ou un poste
14 quelconque, on ramassait les c.v., puis notre
15 point de chute... moi, en tout cas, mon point de
16 chute c'était Marcel Leblanc, on remettait les
17 c.v. à Marcel, on dit : Regarde, Marcel, je te
18 donne le c.v. de telle personne, il est intéressé
19 à siéger sur un conseil d'administration, c'est
20 une personne qui est de telle profession, il est
21 à la retraite aujourd'hui, donc il a amplement le
22 temps pour faire du bénévolat. Parce que vous
23 savez que ces conseils d'administration là, c'est
24 presque tous du bénévolat qu'on fait, là, il n'y
25 a aucune rémunération qui est attachée à ça.

1 Alors, c'est des gens qui, comme je vous dis,
2 étant à leur retraite ils cherchaient à s'occuper
3 un petit peu et puis ils montraient un intérêt à
4 siéger sur un conseil ou...

5 Alors, on remettait ces c.v.-là dans la machine,
6 comme je vous dis, à Marcel qui, lui, les faisait
7 suivre à qui de droit, aux gens qui étaient
8 responsables, pour reconstituer ces conseils-là,
9 renouveler des mandats de gens qui avaient terminé
10 leur mandat ou... et puis quand il y avait des
11 vacances, évidemment, je présume qu'ils les
12 comblaient, là.

13 Q. Vous, personnellement, est-ce que vous faisiez un
14 suivi quand quelqu'un vous approchait et vous
15 soumettait sa candidature?

16 R. Non, pas nécessairement, là, c'est quelque chose
17 qu'on faisait de façon routinière, là.

18 Q. O.K.

19 R. C'était pour aider finalement les gens qui étaient
20 responsables de combler ces postes-là à faire leur
21 boulot, là.

22 Q. Je ne sais pas si on va avoir des objections, mais
23 je vais poser la question.

24 Vous avez fait des commentaires quant à la
25 nomination de monsieur Bibeau?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. Bon. Je vais vous demander d'expliquer, qu'est-ce
3 que vous avez fait dans ce cas-là?
- 4 R. Bon. Je sais que c'est sorti tout croche par
5 plusieurs journalistes, là. Moi, ce que j'ai dit,
6 c'est que j'avais recommandé monsieur Bibeau, mais
7 ce qu'on a dit c'est que j'avais recommandé
8 monsieur Bibeau au poste de secrétaire général du
9 gouvernement, ce qui est totalement faux.
- 10 Q. Alors, qu'est-ce que vous avez fait?
- 11 R. Moi, ce que j'ai fait au moment de la transition
12 avec les gens au parti, comme vous a expliqué
13 monsieur Rondeau, au moment où on prend le
14 pouvoir, on nomme monsieur Crête comme chef de
15 cabinet de monsieur Charest, on nomme André
16 Dicaire secrétaire général...
- 17 Q. Juste... quand vous dites «on nomme», vous parlez
18 de qui?
- 19 R. Bien, «on nomme»... le premier ministre choisit
20 Dicaire et puis... choisit Crête comme chef de
21 cabinet et Dicaire comme secrétaire général du
22 gouvernement. Moi, à ce moment-là, on est au parti
23 avec probablement Chantal et Ben Savard, les
24 organisateurs qui étaient là durant l'élection, on
25 dit : Écoutez, là, moi j'ai... je connais

1 quelqu'un qui m'apparaîtrait comme étant un bon
2 candidat à occuper quelque poste que ce soit dans
3 la transition, là, et dans la reconstitution de la
4 nouvelle équipe, c'est un bonhomme qui a été chef
5 de cabinet de deux (2) ministres à l'époque de
6 monsieur Bourassa, c'est un bonhomme qui a été
7 nommé à la CSST vers la fin du mandat de monsieur
8 Bourassa, il a occupé un poste de vice-président
9 aux opérations dans le temps de monsieur Bourassa
10 jusqu'à pendant une période d'une dizaine d'années
11 à peu près, jusqu'à peu près à la période où j'en
12 discutais avec eux, puis ça m'apparaît être un
13 très bon candidat pour mettre dans votre... dans
14 la machine, comme on dit, puis si jamais vous
15 sentez avoir besoin d'un candidat comme ça pour
16 occuper un poste quelconque, bien ça vous ferait
17 un candidat qui va être dans la banque de données.
18 J'apprends, pas longtemps après, peut-être un an,
19 un an et demi après, que monsieur Bibeau a été
20 engagé comme secrétaire général adjoint aux
21 emplois supérieurs. Tant mieux pour lui.
22 Au bout d'un an, monsieur Bibeau quitte cette
23 fonction-là, il revient à la CSST, où j'étais
24 encore sur le conseil, comme président pendant
25 trois (3) ans.

1 Arrive le départ de monsieur Dicaire en plein été,
2 tout le monde... tout le monde a vu la nouvelle
3 arriver dans les journaux : André Dicaire,
4 secrétaire général du gouvernement démissionne.
5 Une semaine après, j'apprends que monsieur Gérard
6 Bibeau est nommé secrétaire général du
7 gouvernement.

8 Alors, c'est comme ça que ça s'est passé.

9 Q. O.K.

10 R. Alors, quand on dit que j'ai recommandé monsieur
11 Gérard Bibeau comme secrétaire général du
12 gouvernement, là, c'est totalement faux.

13 Q. D'accord.

14 R. Ça, c'est arrivé quatre (4) ans plus tard.

15 Q. Quand vous... quand vous faites soit des
16 recommandations comme vous venez de décrire ou que
17 vous soumettez des c.v. ou vous proposez des
18 candidatures, comment décrivez-vous votre rôle,
19 vous, comment décrivez-vous cette fonction-là?

20 R. Bien, comment je la décris, pour nous on... moi,
21 je suis une courroie de transmission, finalement,
22 j'ai des gens qui montrent un intérêt à faire
23 quelque chose, je sais que possiblement on peut
24 avoir besoin des gens qui ont un certain profil
25 pour combler certains postes et je les mets dans

1 la machine pour qu'éventuellement ceux, qui ont à
2 choisir les candidats, le fassent avec une banque
3 de données qu'ils se sont constituée.

4 Q. D'accord. On va arriver aux relations que vous
5 avez eues avec maître Bellemare et les allégations
6 de maître Bellemare.

7 Alors, depuis quand connaissiez-vous maître
8 Bellemare lorsque vous l'avez...

9 R. Oui.

10 Q. Depuis quand le connaissez-vous?

11 R. Bien, à l'élection de deux mille trois (2003).

12 Q. Et avant cela?

13 R. Pas du tout.

14 Q. Est-ce que c'est quelqu'un que vous aviez croisé
15 dans votre carrière professionnelle ou autrement?

16 R. Non, parce que vraiment, les quelques années où
17 j'avais pratiqué le droit, on n'était vraiment pas
18 dans les mêmes secteurs de... les mêmes champs
19 d'activité, alors je n'avais jamais croisé
20 monsieur Bellemare au niveau professionnel à
21 l'époque.

22 Q. D'accord. Et dans quel contexte vous l'avez
23 rencontré la première fois?

24 Vous avez dit que c'était lors de l'élection, est-
25 ce que vous vous souvenez de votre première

1 rencontre avec lui?

2 R. Je vais vous dire honnêtement, je pense que la
3 première fois que je lui ai adressé la parole
4 c'était le soir des élections. Je sais que...
5 parce que vous vous souvenez il est arrivé,
6 monsieur Bellemare est arrivé dans le comté de
7 Vanier un peu à la dernière minute, c'est un
8 candidat qu'on... qui, pour nous, était dans le
9 groupe de ce qu'on appelle, nous, les candidats-
10 vedettes, là, des candidats qu'on sort à la
11 dernière minute dans l'élection.

12 Alors, il est arrivé dans ce comté-là, on ne le
13 connaissait pas du tout avant. Alors, si je l'ai
14 rencontré, monsieur Bellemare, avant le soir des
15 élections, ça a dû sûrement être dans la période
16 de la campagne électorale, là, mais pas avant ça.

17 Q. D'accord. Alors, votre souvenir à vous, c'est le
18 soir des élections?

19 R. Oui.

20 Q. Est-ce que vous aviez participé au financement
21 dans le comté de Vanier, le comté de monsieur
22 Bellemare?

23 R. Oui.

24 Q. Vous parliez tantôt des secteurs (...) et tout?

25 R. Oui, dans le contexte que je vous ai dit...

- 1 Q. Oui.
- 2 R. ... c'est que sans savoir que monsieur Bellemare
3 se présentait dans le comté, l'organisateur en
4 chef nous avait donné... nous avait demandé de
5 faire une petite collecte pour essayer de
6 renflouer les fonds de l'association pour qu'au
7 moment de l'élection elle puisse... elle puisse
8 avoir tous les fonds nécessaires pour la campagne
9 électorale.
- 10 Q. Merci, monsieur Fava. Ce que je voulais simplement
11 préciser avec vous, c'est que quand vous avez fait
12 cette activité-là...
- 13 R. Je ne connaissais pas monsieur Bellemare.
- 14 Q. ... vous ne connaissiez pas...
- 15 R. Non.
- 16 Q. ... puis ce n'était pas en lien avec sa
17 candidature?
- 18 R. Non, il est arrivé après.
- 19 Q. D'accord.
- 20 Le soir des élections, vous nous avez dit que vous
21 avez... vous croyez que c'est la première fois que
22 vous avez rencontré maître Bellemare, vous
23 souvenez-vous où vous étiez, à quel endroit?
- 24 R. Je pense que c'est au Centre de foires, là.
- 25 Q. D'accord. Et vous étiez avec qui?

- 1 R. Toujours les mêmes trois (3), Charles Rondeau et
2 Marcel Leblanc.
- 3 Q. D'accord.
- 4 Le lendemain des élections, vous souvenez-vous
5 être allé à des festivités dans la région de
6 Québec pour célébrer les... la victoire
7 électorale?
- 8 R. Le lendemain, écoutez, je n'ai pas de souvenir, je
9 sais que monsieur Bellemare a parlé d'une
10 rencontre au Collège Bellevue, là, mais je n'ai
11 aucun souvenir de cette rencontre-là, là.
- 12 Q. D'accord.
- 13 R. Moi, le seul souvenir que j'ai, c'est le soir des
14 élections au Centre de foires, on fêtait la
15 victoire, tout le monde arrivait au fur et à
16 mesure que la soirée se déroulait, puis c'est à ce
17 moment-là qu'on... comme vous disait monsieur
18 Rondeau, on a lâché un... on a appelé monsieur
19 Charest pour le féliciter de sa victoire.
- 20 Q. Vous étiez où quand vous avez fait ça?
- 21 R. Au Centre des foires.
- 22 Q. D'accord, vous l'avez appelé par téléphone?
- 23 R. Oui, c'est Marcel Leblanc. C'est toujours notre
24 Marcel qui s'occupe de faire ces contacts-là. On
25 avait su que monsieur Charest avait quitté sa

1 résidence pour se rendre à Montréal pour le
2 discours officiel à la fin de la campagne... à la
3 fin de la soirée et Marcel Leblanc a téléphoné au
4 premier ministre pour le féliciter de ses
5 élections et c'est monsieur Rondeau qui a parlé au
6 premier ministre, mais moi je ne lui ai pas parlé,
7 mais j'étais avec lui.

8 Q. O.K.

9 R. Alors, on était dans la même... un à côté de
10 l'autre, là.

11 Q. D'accord. Vous... si je comprends bien votre
12 témoignage, et vous me corrigez, vous vous
13 souvenez d'avoir été aux célébrations le soir de
14 l'élection, de la célébration de la victoire du
15 parti...

16 R. Oui.

17 Q. ... le soir des élections, mais vous n'avez pas
18 souvenir si le lendemain vous avez participé à des
19 activités, mais vous ne niez pas y avoir été?

20 R. Non non. Non, je n'ai pas de souvenir.

21 Q. Vous n'excluez pas que vous y étiez présent?

22 R. Non. Non, habituellement, quand c'était des
23 activités, soit pour remercier des bénévoles ou
24 pour des soirées d'élections comme ça,
25 habituellement j'étais là, mais j'ai...

- 1 Q. Vous n'avez pas un souvenir?
- 2 R. ... je ne peux pas... je n'ai pas de souvenir de
3 cette soirée-là. Probablement que deux (2)
4 soirées en ligne, c'est un peu trop à retenir, là.
- 5 Q. D'accord. Et...
- 6 R. On avait peut-être fêté un peu trop!
- 7 Q. Et pour la soirée dont vous vous souvenez, vous
8 vous souvenez d'avoir rencontré maître Bellemare
9 à cette occasion-là?
- 10 R. Oui, le soir des élections, oui, il est venu faire
11 un tour.
- 12 Q. Vous souvenez-vous d'avoir échangé avec lui,
13 d'avoir... de vous êtes présenté?
- 14 R. Oui, quelques mots, félicitations de la victoire,
15 bon, des choses semblables, là.
- 16 Q. Est-ce que vous vous souvenez d'autres échanges
17 particuliers avec lui?
- 18 R. Ah! Bien, je lui ai probablement dit... comme on
19 fait toujours, parce que nous, vous savez, à la
20 permanence, on joue à... à chaque élection on
21 forme notre Cabinet, on forme notre Conseil des
22 ministres, hein, on dit bon bien, d'après toi, qui
23 va aller là, qui va aller là, puis qui va aller
24 là? C'est un peu... c'est un peu pour s'amuser
25 qu'on fait ça et puis j'ai probablement dit à

1 monsieur Bellemare : «Écoutez, lors de la
2 formation du Conseil des ministres, vous allez
3 probablement avoir une bonne nouvelle».

4 Écoutez, on savait que c'était un candidat vedette
5 qui arrivait en fin de campagne, c'est un secret
6 de polichinelle que ces candidats-là en général
7 ont des bonnes chances d'être nommés ministres.

8 Q. O.K. Donc... mais avez-vous un souvenir de lui
9 avoir dit ça? Vous avez entendu maître Bellemare
10 dire ça mais, vous, avez-vous un souvenir de ça?

11 R. Non, pas particulièrement, maître Battista, je
12 vous le dis honnêtement, là, j'ai... mais je ne le
13 nie pas, c'est possible, là, mais comme on fait
14 toujours, je veux dire, on savait tous que
15 monsieur Couillard serait nommé ministre de la
16 Santé, puis on s'amusait un peu à faire des jeux
17 de devinettes, là.

18 Q. O.K.

19 R. C'était presque une petite loterie qu'on avait
20 entre nous.

21 Q. En deux mille deux (2003) et deux mille quatre
22 (2004), alors que maître Bellemare était député et
23 ministre de la Justice, à combien de reprises
24 l'avez-vous rencontré?

25 R. ...

- 1 Q. Et dans quel contexte, si vous l'avez rencontré?
- 2 R. Moi, à ma connaissance, là, j'ai rencontré
3 monsieur Bellemare une fois au ministère autour du
4 mois de décembre. Je pense que j'ai vu la date du
5 douze (12) décembre, là, dans les débats de la
6 Commission, ça me paraît comme étant une bonne
7 date.
- 8 C'est à sa demande et c'est une demande qu'il ne
9 m'a pas formulée directement, c'est une demande
10 qui est venue via un avocat de la région de Québec
11 qui m'a appelé pour me dire que monsieur Bellemare
12 souhaitait nous rencontrer pour discuter du projet
13 de loi 35, et j'ai répondu à l'avocat en question,
14 j'ai dit : «Écoute, si Marc veut nous rencontrer,
15 je suis bien prêt à le faire, fixe une rencontre
16 avec puis on ira le voir».
- 17 Q. Vous vous souvenez d'y avoir été, mais vous ne
18 vous souvenez pas de la date exacte?
- 19 R. Oui, je sais que c'est autour du mois de
20 décembre...
- 21 Q. Oui.
- 22 R. ... puis l'autre fois, évidemment, c'est à quelque
23 part autour du mois de novembre où on s'est croisé
24 au Michelangelo, mais pour moi ce n'était pas une
25 rencontre, là, on s'est croisé dans le passage

1 | essentiellement.

2 Q. | Est-ce que...

3 R. | Alors, c'est les deux (2) seules fois qui, à mon
4 | souvenir, j'ai rencontré Marc.

5 Q. | Dans le cadre d'activités du parti, d'activités de
6 | financement, d'activités politiques, est-ce que
7 | vous l'avez croisé ou rencontré?

8 R. | Oui, probablement au tournoi de golf comme je vous
9 | dis, puis probablement à l'activité du mois de
10 | novembre, là, parce que la plupart du temps les
11 | ministres venaient. Mais comme je vous dis,
12 | particulièrement rencontrer Marc à une occasion où
13 | on était vraiment convoqué ou demandé pour le
14 | rencontrer, c'est la seule fois au mois de
15 | décembre. Mais, effectivement, tournoi de golf,
16 | cocktail du premier ministre, mois de décembre,
17 | comme je vous dis, au mois de novembre qui était
18 | à peu près à la même période de l'activité de
19 | financement, le cocktail du premier ministre, je
20 | l'ai croisé au Michelangelo.

21 | Donc, si vous voulez, j'ai eu trois (3), quatre
22 | (4) occasions, là, où on s'est croisé, mais une
23 | vraie rencontre, à sa demande, au ministère.

24 Q. | Est-ce que maître Bellemare était présent ou est-
25 | ce que c'était avec d'autres personnes?

- 1 R. Au ministère?
- 2 Q. Oui?
- 3 R. Non non, maître Bellemare était présent, c'est lui
4 qui nous avait convoqués, c'est lui qui nous a
5 reçus avec son chef de cabinet, à l'époque, il
6 nous a présentés à son équipe de la législation et
7 il nous a dit par la suite... il nous a présentés
8 en leur disant : «Écoutez, vous voyez, Franco --
9 et l'avocat en question -- et puis faites le tour
10 pour voir qu'est-ce qui accroche avec le projet de
11 loi, puis voyez ce qu'ils ont à vous proposer puis
12 ce qu'ils ont à vous recommander, qu'est-ce qu'ils
13 pensent qui selon leur avis accroche avec le
14 projet de loi et voyez si on peut faire quelque
15 chose pour sauver au moins des parties du projet
16 de loi».
- 17 Et il a quitté parce qu'il nous disait que,
18 évidemment, il avait d'autres choses à l'agenda.
19 Alors, essentiellement, il nous a présentés à son
20 équipe puis avec son chef de cabinet et il a
21 quitté par la suite.
- 22 Q. Vous, à quel titre aviez-vous été invité là?
- 23 R. Bien, je présume que c'est mes vingt (20) années
24 sur le conseil d'administration de la CSST. Je
25 présume aussi que c'est à cause du fait que le

- 1 dix-neuf (19) septembre monsieur Lalande avait
2 demandé de rencontrer le conseil d'administration
3 de la CSST et il y avait eu un conseil
4 d'administration spécial où on a reçu un invité
5 qui s'appelait monsieur Georges Lalande qui est
6 venu nous présenter son projet de loi et c'est à
7 ce moment-là que, finalement, il y a eu un premier
8 vote contre le projet de loi, qui était un vote
9 unanime par la partie patronale, la partie
10 syndicale du conseil, donc les sept (7)
11 représentants de chaque côté.
- 12 Alors, cette assemblée-là, je m'en souviens
13 particulièrement parce qu'elle avait été
14 convoquée, c'était une assemblée spéciale
15 convoquée pour recevoir monsieur Georges Lalande,
16 sous-ministre chargé de la réforme des tribunaux
17 administratifs.
- 18 Q. D'accord. À l'époque, maître Bellemare était
19 député ou ministre, l'avez-vous contacté d'une
20 manière ou d'une autre, par téléphone ou
21 autrement, vous, à votre initiative?
- 22 R. À mon initiative?
- 23 Q. Où maître Bellemare était ministre de la Justice,
24 l'avez-vous contacté?
- 25 R. Jamais.

1 Q. Ni par téléphone ni autrement?

2 R. Non. Je n'avais pas vraiment affaire à lui, là,
3 outre que pour la question du projet de loi, puis
4 comme je vous dis, c'est lui qui a fait l'approche
5 à ce moment-là.

6 Q. Vous avez parlé de monsieur Lalande. Est-ce que
7 vous avez eu des rencontres avec monsieur Lalande,
8 vous personnellement?

9 R. Le huit (8) juillet.

10 Q. Vous vous souvenez de ça?

11 R. Très bien.

12 Q. Racontez-nous ça.

13 R. Bien, en fait, monsieur Lalande est arrivé au
14 ministère -- comme il vous a expliqué dans son
15 témoignage que j'ai écouté d'ailleurs -- il est
16 arrivé au ministère et puis il est arrivé au
17 ministère avec les charges qu'il vous a décrites.
18 Alors, Georges Lalande me connaissait, parce que
19 j'étais au conseil d'administration de la CSST au
20 moment où lui était président de la CLP,
21 Commission des lésions professionnelles, et
22 Georges savait très bien, Georges Lalande, que
23 j'étais encore sur le conseil d'administration de
24 la CSST, et il m'a appelé pour me demander si on
25 pouvait aller prendre un lunch ensemble. On est

1 allé effectivement dîner au Michelangelo, et puis
2 c'est à ce moment-là qu'il m'a décrit, en fait ses
3 nouvelles fonctions, il dit : «Regarde Franco,
4 j'arrive au ministère, j'ai été chargé de
5 m'occuper particulièrement de la réforme des
6 tribunaux administratifs, puis, bon, j'espère
7 qu'on pourra travailler ensemble puis collaborer».
8 Je lui ai dit : «Georges, je ne vois pas pourquoi
9 qu'on ne pourrait pas collaborer mais, j'ai dit,
10 j'ai quand même certaines mises en garde à te
11 faire parce que, j'ai dit, souviens-toi, il y a
12 déjà eu une première tentative de faire une
13 réforme de ces tribunaux-là», et à l'époque, je me
14 souviens, on avait tenté justement de faire
15 disparaître le paritarisme, parce que comme vous
16 savez, à la CLP il y a un commissaire puis il y a
17 deux (2) assesseurs, un assesseur patronal, un
18 assesseur syndical, et à ce moment-là, ironie du
19 sort, j'étais plutôt de l'autre côté, j'étais
20 plutôt favorable à faire disparaître ces deux (2)
21 assesseurs-là de la Commission des lésions
22 professionnelles, et je m'étais fait vite rappeler
23 à l'ordre par Ghislain Dufour et Louis Laberge à
24 l'époque, en me disant : «Franco, tu arrives à la
25 Commission, là, tu n'as peut-être pas assez

1 d'expérience encore, nos assesseurs patronaux et
2 puis nos assesseurs syndicaux, c'est nos yeux et
3 nos oreilles dans le système, la Commission est
4 paritaire d'un bout à l'autre puis on tient à ce
5 que la CLP demeure paritaire».

6 Alors, j'ai prévenu Georges qu'il y avait déjà eu
7 une première tentative et qu'il risquait de se
8 buter aux mêmes problèmes. Les partis tiennent à
9 nommer leur assesseur patronal et leur assesseur
10 syndical.

11 Outre ça, il y avait toute la question du
12 financement du projet de loi, là, qui était
13 problématique en soi et il y avait aussi cette
14 crainte de... des employeurs qu'on avait à
15 l'époque, que finalement on soit noyé à
16 l'intérieur des TAQ qui... puis qu'on ne se
17 retrouve plus là-dedans. Parce que nous, notre
18 CLP, c'est une commission qui est super
19 spécialisée, on traite que de certains types de
20 dossiers, c'est des lésions professionnelles, on
21 ne traite pas d'autres choses, puis on avait une
22 crainte qu'en se faisant englober dans un Tribunal
23 un peu plus large, qu'on perde finalement notre
24 expertise, puis qu'on perde, là, des gens qui
25 avaient une expérience pointue dans le type de

1 dossiers qu'on traitait.

2 Q. Il a été...

3 R. Alors, en gros, là, c'était à peu près les choses
4 que j'ai dit à Georges, j'ai dit : «Regarde,
5 premièrement, paritarisme, si vous touchez à ça,
6 vous risquez de vous buter à des oppositions
7 importantes», parce qu'il y a déjà eu une
8 tentative de faire ça. Le financement risque
9 d'être problématique parce que nous, la CLP,
10 évidemment, on la finançait à cent pour cent
11 (100 %) via la CSST.

12 En fait... en fait, c'est un... c'était... la
13 façon que c'est... c'était structuré assez spécial
14 parce que la CSST négociait son budget avec le
15 Conseil du Trésor, mais c'est nous qui payaient la
16 facture. Donc, ils allaient négocier dans...

17 Q. Quand vous dites «nous», c'est qui?

18 R. Nous, la CSST.

19 Q. D'accord.

20 R. Alors, la CLP allait au Trésor avec leur budget,
21 ils faisaient valider leur budget par le Trésor,
22 puis finalement, on recevait une belle lettre du
23 Trésor, nous dire : «Bien, faites un chèque de
24 cinquante millions (50 M \$) à la CLP.» Et je vous
25 rappelle que c'est de l'argent strictement des

1 employeurs qui était... qui était déposé là, alors
2 on avait un intérêt particulièrement, la
3 délégation patronale, à suivre le financement de
4 cette commission-là.

5 Q. D'accord.

6 Pourquoi vous dites que c'est le huit (8) juillet?
7 Qu'est-ce qui vous fait dire que c'est le huit (8)
8 juillet? Est-ce que c'est parce que monsieur
9 Lalande a dit que c'est le huit (8) juillet ou
10 vous avez un souvenir particulier que c'était le
11 huit (8) juillet?

12 R. Bien, «j'ai un souvenir»... bien... bien, écoutez,
13 je... pour être parfaitement honnête avec vous, je
14 savais que j'avais rencontré Georges Lalande
15 quelque part pas longtemps après qu'il est rentré
16 en fonction, puis, bon, à force d'écouter les
17 témoignages, puis à force de me situer dans le
18 temps, le huit (8) juillet, oui, ça... ça
19 ressemble pas mal à cette date-là.

20 Q. D'accord. Alors, vous nous avez parlé de
21 l'information que vous lui avez transmise
22 concernant le projet de loi?

23 R. Oui.

24 Q. Quoi d'autre lui avez-vous dit?

25 R. Absolument rien d'autre. Il m'a... il est venu

1 m'expliquer son mandat, il dit : «Écoute, moi, je
2 suis au ministère pour m'occuper de la Loi 35
3 puis...», puis j'ai dit : «Georges, la Loi 35,
4 bien, tu sais comment les partis sont pointilleux
5 sur le paritarisme, le financement, ces choses-
6 là.» Mais c'est une rencontre bien sociale, là :
7 j'arrive au ministère, je viens voir pour une
8 première fois, je sais qu'on aura à travailler
9 ensemble dans le cadre du projet de loi et puis,
10 bon, bienvenue et bonjour. C'est à peu près ça,
11 là.

12 Q. Alors, c'est quelqu'un quand même que vous
13 connaissiez avant...

14 R. Absolument.

15 Q. D'accord. Nous allons revenir sur des allégations
16 spécifiques, je veux simplement couvrir certaines
17 questions avec vous et éclairer.

18 Alors, à part maître Bellemare, est-ce que vous
19 avez... et monsieur Lalonde, avez-vous rencontré
20 d'autres personnes de son cabinet à l'époque où il
21 était ministre?

22 R. Bien oui, à cette fameuse rencontre du douze (12)
23 décembre, il y avait... il y avait une armée de
24 monde, là...

25 Q. D'accord. Ça, c'était des légistes?

- 1 R. ... c'était plutôt des légistes, là.
- 2 Q. D'accord.
- 3 R. Bien, Michel Gagnon, son chef de cabinet, était
4 avec lui au moment où il nous a présentés son
5 équipe, ils ont quitté par la suite...
- 6 Q. O.K.
- 7 R. ... avec le ministre.
- 8 Q. Je vais vérifier avec vous des noms.
9 Monsieur Jacques Tétrault, est-ce que vous le
10 connaissez?
- 11 R. Non.
- 12 Q. Vous...
- 13 R. Bien, je le connais, oui, là.
- 14 Q. Parce qu'il a été ici, mais est-ce que vous le
15 connaissez...
- 16 R. Bien, je le connais depuis... depuis ce printemps,
17 là, parce qu'on répète les noms, puis on parle
18 souvent des mêmes personnes, alors...
- 19 Q. D'accord. Mais personnellement...
- 20 R. Mais je l'avais peut-être... je l'avais peut-être
21 croisé dans quelques... on s'est peut-être trouvé
22 à être dans la... dans une même salle à un moment
23 donné, là, mais je ne peux pas vous dire que je le
24 connais, là.
- 25 Q. D'accord. Monsieur Michel Gagnon?

- 1 R. Oui, la même chose.
- 2 Q. Est-ce que vous le connaissiez avant que le
- 3 ministre Bellemare occupe...
- 4 R. Oui, lui, on le connaissait un peu plus que
- 5 Tétrault parce qu'on savait qu'il était dans la
- 6 fonction publique, il était revenu pour occuper
- 7 certaines fonctions, puis c'est un gars de la
- 8 région de Québec, ça fait qu'on le croisait à
- 9 l'occasion, mais dans des activités du parti, des
- 10 activités partisanses, mais je ne le connaissais
- 11 pas beaucoup plus, un petit peu plus que Tétrault,
- 12 mais pas beaucoup plus.
- 13 Q. Michel Bouchard, le sous-ministre?
- 14 R. Absolument pas.
- 15 Q. Louis Dionne, sous-ministre?
- 16 R. Absolument pas.
- 17 Q. D'accord. Le juge Marc Bisson, est-ce que vous le
- 18 connaissez, le juge Marc Bisson?
- 19 R. Pas du tout.
- 20 Q. Guy Bisson? On a évoqué son nom...
- 21 R. Oui. Comme je vous ai expliqué tout à l'heure...
- 22 Q. Exactement.
- 23 R. ... on m'a dit que je l'avais déjà rencontré à la
- 24 commission des finances, mais je n'ai pas de
- 25 souvenir de ça, puis je n'ai pas reconnu monsieur

1 Bisson quand il est venu témoigner à la Commission
2 non plus.

3 Q. D'accord. Alors, comme vous le savez, maître
4 Bellemare a témoigné devant la Commission à
5 l'effet que vous l'auriez approché au début de
6 juillet deux mille trois (2003) au sujet de la
7 candidature de Marc Bisson pour le poste de juge
8 à la Cour du Québec, Chambre criminelle. Qu'avez-
9 vous à dire à ce sujet?

10 R. Écoutez, moi, je vous dis, c'est totalement faux,
11 là, je ne le connais pas, cet individu-là. Ni les
12 deux (2) autres, d'ailleurs, je sais que vous
13 allez y revenir, là, mais je ne connais aucune de
14 ces trois (3) personnes-là.

15 Q. Alors, on va le dire pour que ce soit clair.
16 Vous avez Marc... Marc Bisson, vous me dites
17 que...?

18 R. Absolument pas.

19 Q. Michel Simard, juge à la Cour du Québec?

20 R. J'ai rencontré le juge Simard une fois après sa
21 nomination, un certain temps après, là, je ne peux
22 pas vous dire combien de temps après, mais...

23 Q. Dans quel...

24 R. ... je ne le connaissais pas du tout, du tout, du
25 tout au moment de sa nomination.

1 Q. Dans quel contexte vous l'avez rencontré?

2 R. J'ai dîné avec monsieur Rondeau un midi, puis il
3 est venu se joindre à nous lors d'un dîner.

4 Q. D'accord. Et vous avez été présenté à lui à ce
5 moment-là?

6 R. Oui. Je ne le connaissais pas du tout.

7 Q. Et Linda Gosselin-Després?

8 **Me SUZANNE CÔTÉ**

9 procureure du Gouvernement du Québec :

10 Line.

11 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

12 procureur en chef :

13 Line Gosselin-Després, je veux dire. Excusez-moi.

14 R. Absolument pas. Jamais vu cette personne-là, je
15 ne l'ai jamais rencontrée, puis il n'y a jamais
16 quelqu'un qui m'a demandé non plus d'intervenir
17 pour elle ou quelqu'un d'autre.

18 Q. D'accord.

19 Vous avez déjà répondu en partie, avez-vous déjà
20 communiqué avec le ministre Bellemare par
21 téléphone au ministère, à la maison, sur son
22 portable?

23 R. Non.

24 Q. À l'hôpital?

25 R. Encore moins.

- 1 Q. Si je comprends bien, vous n'avez jamais fait
2 aucune représentation de quelque nature que ce
3 soit au ministre Bellemare au sujet de ces trois
4 (3) nominations-là?
- 5 R. Non, absolument pas.
- 6 Q. Monsieur Lalande, lorsqu'il a témoigné de la
7 rencontre du huit (8) juillet, a fait état de
8 cette rencontre, et, évidemment, il y avait eu
9 discussion au sujet du projet de Loi 35, mais il
10 a également dit que vous lui avez fait des
11 représentations quant à des démarches que vous
12 auriez pu faire, ou que vous souhaitiez faire, ou
13 que vous vouliez faire, ou que vous étiez en train
14 de faire auprès du ministre Bellemare concernant
15 les nominations de juges. Qu'avez-vous à dire à ce
16 sujet?
- 17 R. Absolument pas. Les seules nominations dont il a
18 été question quand j'ai rencontré Georges Lalande,
19 c'était des assesseurs patronaux et syndicaux
20 auprès de la CLP.
- 21 Alors, écoutez, par rapport aux trois (3)
22 personnes en question, là, je n'ai jamais fait
23 aucune intervention, je ne les... je ne les
24 connais pas du tout. La première fois que j'ai
25 entendu parler de ces noms-là, c'est quand j'ai

1 appris ça dans les journaux ce printemps au retour
2 de vacances.

3 Q. Alors, racontez-nous. Qu'est-ce que... comment ça
4 s'est produit, ça?

5 R. Eh bien, je suis arrivé de vacances un dimanche.
6 Lundi matin, j'ai fait comme tout le monde, j'ai
7 payé mes comptes, puis le mardi matin, je suis
8 assez matinal, donc cinq heures et demie (5 h 30),
9 je suis sur mon tapis roulant, je reçois un
10 téléphone de mon gendre qui travaille dans un
11 poste de radio ici dans la région de Québec :
12 «Monsieur Fava, avez-vous vu les journaux ce
13 matin?» J'ai dit : «Non. Qu'est-ce qui se
14 passe?» «Bien, il dit, le Journal de Québec, à la
15 une, à la première page, votre nom en gros
16 caractère.» J'ai dit : «Ah oui! J'ai dit,
17 parfait, je... on va arrêter le tapis roulant,
18 puis on va aller chercher les journaux.» «Parce
19 que, il dit, je suis pas mal convaincu que vers
20 les sept heures (7 h), sept heures et demie
21 (7 h 30), ça va commencer à appeler.» J'ai dit :
22 «Bon.»

23 Alors, je suis monté en haut de la rue, je suis
24 allé acheter les journaux. Je les ai tous
25 achetés, d'ailleurs, pour voir s'il y avait des

1 versions différentes, mais non.
2 Alors, je regarde tout ça, j'ai dit : «Ils sont
3 tombés sur la tête, "estie".» Ça a été... ma
4 première réaction, c'est qu'il y a quelqu'un qui
5 hallucine.
6 Alors... puis là, effectivement, sept heures et
7 quart (7 h 15), ça a commencé, là, Mongrain,
8 Gravel, en tout cas, je ne peux pas... je ne peux
9 pas tous les nommer parce que je pense qu'ils ont
10 tous appelé. Il y en a un ici qui m'a appelé
11 pendant une semaine de temps avant qu'on... avant
12 qu'on se rencontre.
13 Mais, effectivement, là, c'est clair que les
14 médias me cherchaient, puis me couraient, puis...
15 alors là, j'ai dit : «"Christophe", je ne laisse
16 pas ça comme ça certain. Je ne suis pas le genre
17 à me faire piler sur les pieds, là, j'ai dit, moi,
18 je vais répliquer à tout ça. Je vais donner une
19 journée de ma retraite pour répondre aux
20 journalistes.»
21 J'ai dit... alors la journée du mardi, là, j'ai
22 répondu à tous les journalistes, à un bon paquet
23 de postes de radio, en tout cas, tous ceux qui ont
24 réussi à me rejoindre, puis à tous ceux que j'ai
25 pu parler, j'ai donné ma version des faits, puis

1 j'ai fermé les livres. Je suis retourné à la
2 retraite le lendemain.

3 Mais comme tout le monde, je lis les journaux, je
4 les lis à tous les jours, puis je peux vous avouer
5 honnêtement que j'ai hâte de retourner à la
6 retraite, parce que je commence drôlement à en
7 avoir ras-le-bol de ces histoires-là de vendetta
8 entre monsieur Bellemare et monsieur Charest.

9 Q. Vous avez... vous niez catégoriquement toute
10 intervention de quelque nature qu'elle soit auprès
11 de maître Bellemare?

12 R. Écoutez, j'ai dit à plusieurs personnes : Moi, je
13 ne les connais pas ces juges-là, je ne les ai
14 jamais rencontrés, je ne les ai jamais vus, puis
15 si vous ne me croyez pas, faites-les venir puis
16 posez-leur la question pour savoir s'ils me
17 connaissent ou pas, là.

18 Comment voulez-vous que je vous prouve que je ne
19 les connais pas? Posez-leur la question, puis ils
20 vont vous le dire.

21 Q. Monsieur Fava, vous savez, il y a des questions
22 qu'on doit vous poser quand même.

23 R. Non, je comprends, mais... je veux dire...

24 Q. Non, mais vous pouvez vous exprimer.

25 R. Non, mais c'est parce que, maître Battista, vous

1 comprenez que ce n'est pas la première fois que
2 cette question-là m'est posée, je comprends qu'on
3 est ici devant un autre forum, là, puis il faut
4 des fois reprendre des choses, mais...

5 Q. Avez-vous été informé de la démarche de monsieur
6 Rondeau? Vous avez entendu, monsieur Rondeau a
7 témoigné, il avoue, lui, avoir contacté ou parlé
8 avec le ministre Bellemare au sujet de la
9 nomination du juge Simard. Aviez-vous été informé
10 de cette démarche-là de la part de monsieur
11 Rondeau?

12 R. Oui, effectivement, Charles m'a dit qu'il était
13 intervenu auprès de monsieur Bellemare pour la
14 candidature du juge Simard.

15 Q. Vous, avez-vous...

16 R. Il ne s'est jamais caché de ça, là.

17 Q. Et avez-vous fait quelque chose, vous, pour
18 l'aider, pour l'encourager ou pour participer à
19 ça?

20 R. C'est un grand garçon, il est capable de s'occuper
21 de ses dossiers tout seul.

22 Q. O.K. Qu'est-ce qu'il vous a dit au juste? Que
23 vous a dit au juste monsieur Rondeau quand il vous
24 a dit qu'il allait approcher le ministre Bellemare
25 ou qu'il l'avait approché? Est-ce qu'il vous a dit

1 ça avant qu'il le fasse, après l'avoir fait? Est-
2 ce que vous vous souvenez?

3 R. Non, je crois qu'il m'a dit... il me l'a dit après
4 qu'il l'ait fait. D'ailleurs, je vous le dis
5 honnêtement, je pense qu'au moment où il me l'a
6 dit, je lui ai presque fait un reproche, j'ai dit
7 : «Charles, pourquoi tu fais ça, j'ai dit, ça...
8 on a aucun intérêt pour la magistrature.»

9 «Oui, mais c'est quelqu'un que je connais, puis
10 que j'ai connu dans une autre vie, puis, bon,
11 c'est...» Alors, bon, O.K. Tant mieux pour lui,
12 là.

13 Mais moi je lui disais presque : Regarde, la
14 magistrature, on a... tu sais, on... Mais lui,
15 c'était une personne qu'il connaissait, alors il
16 m'a expliqué pourquoi qu'il avait fait cette
17 démarche-là, mais pas plus.

18 Q. Alors, monsieur Rondeau vous a dit avoir fait ça.
19 Est-ce que quelqu'un d'autre vous a dit avoir fait
20 des démarches auprès du ministre Bellemare à ce
21 sujet-là?

22 R. Non.

23 Q. Quelle autre information avez-vous eue au sujet de
24 la nomination du juge Simard?

25 Alors, nous savons que monsieur Rondeau vous a dit

1 ce qu'il a fait, c'est-à-dire il vous a dit qu'il
2 avait parlé au ministre?

3 R. Hum hum.

4 Q. Vous avez dit que vous avez eu cet échange.

5 Est-ce que vous avez eu d'autres informations par
6 la suite de la part de monsieur Rondeau sur
7 quelque démarche ou quelque information qu'il a pu
8 obtenir?

9 R. Bien, effectivement, les seules autres
10 informations que j'ai eues de monsieur Rondeau,
11 c'est qu'il m'a tenu au courant de l'évolution de
12 l'affaire, là, il m'a dit : «Écoute...» -- quand
13 il a appelé monsieur Bellemare, il l'a dit, il me
14 l'a dit : «J'ai appelé monsieur Bellemare...» ou :
15 «J'ai croisé monsieur Bellemare, puis je lui ai
16 dit que le juge Simard pourrait faire un bon
17 candidat.»

18 Quand ça a été retenu... il m'a dit aussi la
19 teneur de la conversation qu'il avait eue avec
20 monsieur Bellemare, il dit : «Écoute, je lui ai
21 dit que, bon, le juge Simard était intéressé par
22 le poste de juge en chef, mais que le poste de
23 juge en chef adjoint ne l'intéressait pas.»

24 Puis, bon, effectivement il m'a tenu au courant
25 des différentes étapes, là, puis il m'a tenu au

1 courant aussi... il m'a également dit quand
2 monsieur Bellemare l'a rappelé pour lui dire :
3 «Regarde, le poste de juge en chef est comblé,
4 puis c'est le poste de juge en chef adjoint qui
5 est disponible, puis est-ce que ça peut
6 l'intéresser?»

7 Puis monsieur Rondeau il m'a dit exactement ce
8 qu'il vous a dit ce matin durant son témoignage :
9 «Non, le juge Simard n'est pas intéressé par le
10 poste de juge en chef -- c'est-à-dire de juge en
11 chef adjoint, c'est le poste de juge en chef qui
12 l'intéresse», et puis...

13 Il m'a tenu effectivement au courant de la teneur
14 des conversations qu'il a eues avec monsieur
15 Bellemare.

16 Q. Pourquoi est-ce qu'il vous a tenu au courant de
17 ça?

18 R. Ah, c'est une très bonne question! Vous savez,
19 c'est difficile de ne pas raconter notre vie, puis
20 tout ce qu'on fait à quelqu'un qu'on voit à peu
21 près quatre (4), cinq (5) fois par semaine, puis
22 que le samedi soir on va souper avec nos épouses
23 ou bien il vient souper chez nous, je vais souper
24 chez lui. Écoutez, dans la région de Québec ils
25 nous appellent Les Trois Mousquetaires. Moi,

1 Rondeau et Leblanc, on est ensemble
2 continuellement. Alors...

3 Q. Et est-ce qu'il est juste de dire...

4 R. Puis je n'ai aucune gêne non plus.

5 Q. Non, je comprends, et je vous pose la question
6 pour vous permettre d'y répondre. Est-il exact de
7 dire que vous avez discuté, vous et monsieur
8 Rondeau, des faits qui concernent tous les débats
9 qui se produisent ici devant la Commission dès le
10 moment que ces allégations-là sont sorties dans
11 les médias?

12 R. Bien oui, écoutez, à tous les jours on voit des
13 choses dans les journaux : «Aïe! Charles, as-tu vu
14 telle affaire dans le journal? Bien oui! Tu te
15 souviens-tu de ça? Qu'est-ce qui se passe?»
16 Alors, c'est sûr, au fur et à mesure que
17 l'information sort dans les journaux, on en
18 discute, on s'en parle, ne serait-ce que pour se
19 faire des points de repère puis se retrouver là-
20 dedans.

21 Parce que je vous avoue honnêtement, là, que moi
22 quand cette histoire-là est sortie, j'avais
23 l'impression de me retrouver devant un scénario
24 qui avait été écrit par un auteur, puis avec deux
25 (2) acteurs, hein! On ne se reconnaissait pas du

1 tout, là, nous, dans cette pièce de théâtre-là,
2 là. C'est au fur et à mesure qu'on a découvert
3 des éléments qui sont arrivés soit par un ou par
4 l'autre, là, on... l'histoire des juges,
5 l'histoire du financement, l'histoire de la 35.
6 Aïe! Aïe! Aïe! il a fallu, dix (10) ans plus tard,
7 il a fallu se reconstituer des choses, là.

8 Q. D'accord.

9 Donc, vous avez parlé quand même régulièrement
10 avec monsieur Rondeau et monsieur Leblanc aussi...

11 R. Bien oui.

12 Q. ... de ces événements-là?

13 Et vous n'avez pas arrêté de le faire depuis que
14 les travaux de la Commission ont commencé?

15 R. Non, puis on le fait encore dans les entractes.

16 Q. D'accord.

17 Alors, je vais vous poser une série de questions.
18 Connaissez-vous Michel Després...

19 R. Oui.

20 Q. ... il a été ministre. Comment l'avez-vous connu?

21 R. Bien, je l'ai connu, Michel, quand il a été député
22 de Limoilou, à ce moment-là Michel n'avait pas un
23 comté facile au niveau du financement, puis on lui
24 donnait un petit coup de pouce à lui, puis à
25 l'époque à Jean-Guy Lemieux qui était le député de

1 Vanier, qui avaient deux (2) comtés difficiles au
2 niveau financement, puis on leur donnait un petit
3 coup de main, moi puis Charles, puis... pour faire
4 leur financement dans leurs comtés. Alors, oui,
5 c'était un bonhomme qui était... je ne me rappelle
6 plus à quelle date exactement il s'est présenté
7 pour la première fois, mais ça devait coïncider à
8 peu près avec les mêmes dates que moi je suis
9 arrivé au parti ou autour des années quatre-vingt-
10 cinq (85), là.

11 Alors... puis, évidemment, c'était quelqu'un de la
12 région de Québec, c'était un député de la région
13 ici, puis c'est certain qu'on connaissait mieux
14 les députés de la région que ceux de Montréal, là.

15 Q. Et si vous deviez décrire vos liens avec monsieur
16 Després, comment vous les décririez?

17 R. Bien, c'est quelqu'un que je connais bien et...
18 mais que je connais bien, on s'entend, dans notre
19 vie politique, là. Ce n'est pas quelqu'un que je
20 fréquente le samedi soir et puis... on se voit
21 beaucoup dans les activités politiques, que ce
22 soit des congrès, Congrès jeunes, activités de
23 financement.

24 Q. Est-ce que monsieur Després vous a parlé ou vous
25 a fait une approche quelconque concernant la

1 nomination d'un juge ou concernant le désir de
2 quelqu'un qui était proche de lui d'accéder à la
3 magistrature?

4 R. Non. Non.

5 Q. Vous êtes certain de ça?

6 R. Ah, ces personnes-là ne me disent absolument rien!

7 Q. Dans son témoignage, monsieur Lalande a fait
8 référence à une rencontre qui aurait eu lieu au
9 bureau du ministre Després alors qu'il était
10 ministre du Travail. Il a situé cette rencontre
11 le deux (2) septembre. Il dit que vous avez
12 assisté à une rencontre monsieur Lalande et vous-
13 même au bureau du ministre Després. Est-ce que
14 vous avez assisté à une telle rencontre?

15 R. Absolument pas.

16 Q. Avez-vous rencontré le ministre Després...

17 R. Si ma mémoire est bonne, je savais que le
18 président de la CSST, qui était monsieur Jacques
19 Lamonde à l'époque, a rencontré monsieur Després
20 pour discuter du projet, mais moi je n'étais pas
21 à cette rencontre-là, là.

22 Q. D'accord.

23 Et vous situez quand cette rencontre-là du
24 président?

25 R. Je sais que c'est avant le conseil

1 d'administration du dix-neuf (19), là, parce que
2 finalement, le but je pense de la rencontre,
3 c'était qu'il soit fami... que le président de la
4 commission soit... se mette un peu au diapason du
5 projet de loi. Alors il rencontrait notre
6 ministre responsable qui était monsieur Després,
7 au bureau de Després. Mais qui assistait à cette
8 rencontre-là...

9 Q. Vous ne savez pas?

10 R. ... aucune idée, là. J'ai... je suis comme tout
11 le monde, j'apprends que c'était monsieur Lalande
12 qui était allé à la rencontre avec Jacques
13 Lamonde, mais...

14 Q. Bien, c'est-à-dire vous présumez...

15 R. Moi, je n'étais pas à la rencontre.

16 Q. ... que c'est la rencontre avec Jacques Lamonde.
17 Moi je vous ai demandé vous, est-ce que vous avez
18 assisté...

19 R. Non.

20 Q. ... à une rencontre avec monsieur Lalande et le
21 ministre Després?

22 R. Non.

23 Q. Vous êtes certain de ça?

24 R. Oui. La seule rencontre que j'ai eue avec eux,
25 c'est au ministère, au mois de décembre, à la

1 demande de maître Cliche, pour ne pas le nommer.

2 Q. D'accord.

3 Vos liens avec maître Bellemare après sa
4 démission, comment était votre relation avec lui
5 lorsque... vous avez dit que vous l'avez rencontré
6 à quelques reprises quand même pendant son mandat?

7 R. Oui.

8 Q. C'est exact?

9 R. Oui.

10 Q. Il vous a même convoqué, c'est-à-dire par
11 l'entremise d'une autre personne, à une rencontre
12 le douze (12) décembre?

13 R. Oui.

14 Q. Aviez-vous gardé un quelconque contact? Comment
15 décririez-vous vos liens lorsqu'il a quitté la
16 politique?

17 R. Moi, je vous dis honnêtement, bon, Marc a quitté
18 la politique, Marc Bellemare, je n'ai pas eu
19 vraiment de contact avec lui entre le moment où il
20 a quitté la politique et puis la fameuse rencontre
21 qu'on a eue pour le financement de Vision Québec,
22 mais je ne considérais pas qu'on s'était laissé en
23 mauvais termes, là.

24 D'ailleurs, j'ai même vu dans sa lettre de
25 démission que, bon, il faisait énormément d'état

1 du fait que la FTQ qui s'opposait à son projet de
2 loi. Mais là, le patronat en général... en tout
3 cas, les seules positions qu'on avait prises sur
4 le projet de loi étaient autour des assemblées du
5 conseil d'administration de la CSST, et il y en a
6 eu quatre (4) ou cinq (5) rencontres du conseil
7 d'administration où on s'est prononcé unanimement
8 contre les principes de ce projet de loi-là.
9 Alors... mais comme je vous dis, après son départ,
10 je n'ai pas eu de contact avec lui. Le seul autre
11 contact que j'ai eu, c'était au moment de la... de
12 l'assemblée pour le financement de Vision Québec
13 et, dans le fond, la rencontre n'a pas duré trop
14 longtemps.

15 Q. D'accord.

16 Alors, vous aviez été convoqué à une rencontre
17 pour la campagne électorale de maître Bellemare,
18 c'est à ça que vous référez?

19 R. Oui. Oui.

20 Q. Et sans rentrer dans les détails, qui vous a
21 convoqué, vous souvenez-vous?

22 R. Maître Battista, je ne peux pas vous le confirmer,
23 là.

24 Q. Dans toutes vos discussions que vous avez eues
25 avec monsieur Rondeau...

- 1 R. | Moi, à un moment donné...
- 2 Q. | ... avec tout le monde, est-ce que...
- 3 R. | ... bon, on a une rencontre pour le financement de
4 Vision Québec, on est convoqué pour aller à cette
5 rencontre-là, on s'y rend, là. Mais honnêtement,
6 là, qui a fait le téléphone, est-ce que c'est
7 quelqu'un de son organisation ou de son parti?
8 Est-ce que c'est lui-même? Est-ce que c'est
9 Michel Gagnon, son chef de cabinet? Honnêtement,
10 je ne peux pas vous dire.
- 11 Q. | D'accord. Vous vous y êtes rendu?
- 12 R. | Oui.
- 13 Q. | Et après cette rencontre-là, est-ce qu'il y a eu
14 des échanges lors de cette rencontre-là?
- 15 R. | Ah oui. Oui, c'est des échanges un peu spéciaux,
16 là.
- 17 Q. | D'accord. Sans rentrer... non, je ne veux pas
18 rentrer dans les détails.
- 19 R. | Non, écoutez, essentiellement, là, monsieur
20 Bellemare nous a fait la... nous a présenté son
21 plan de financement pour son parti Vision Québec
22 et on trouvait ça nettement exagéré et on lui en
23 a fait part. En fait, ce qu'il cherchait à
24 ramasser c'est à peu près ce qu'on ramassait dans
25 trente-trois (33) comtés de l'est à l'époque,

1 alors, je trouvais que pour une campagne au
2 municipal, c'était un montant assez substantiel et
3 on lui en a fait part, on a dit : «Marc, il me
4 semble que, tu sais...», puis sa réaction a été de
5 nous dire : «Bien, écoutez, moi, je ne vous ai
6 pas... je ne vous présente pas mon plan de
7 financement pour en discuter, c'est mon plan, puis
8 c'est ça.»

9 Alors bon... puis la réunion, pour autant que je
10 me souviens, était comme en deux (2) volets aussi
11 parce qu'en même temps il y avait des gens qu'on
12 connaissait moins, mais c'était des gens qui
13 étaient de son organisation plutôt électorale,
14 c'était peut-être des possibles candidats à
15 l'élection municipale, mais c'est des gens qu'on
16 ne connaissait pas vraiment beaucoup. On était
17 cinq (5), six (6) qu'on se connaissait parce qu'on
18 était plus au niveau du financement.

19 Alors, quand on a déblayé le volet financement de
20 cette réunion, nous, on est parti puis on lui a
21 fait... on lui a dit qu'on lui donnerait une
22 réponse dans les jours qui suivraient, puis...

23 Q. D'accord.

24 Et monsieur Rondeau a parlé, vous est-ce que vous
25 lui avez parlé à maître Bellemare par la suite?

- 1 R. Non, moi la seule fois que je lui ai parlé...
2 bien, en fait, ce n'est pas moi qui lui ai parlé,
3 je me suis rendu au bureau de monsieur Rondeau
4 pour le rappeler au bout de deux (2), trois (3)
5 jours pour lui faire part de ça, puis c'est
6 monsieur Rondeau qui l'a appelé en ma présence.
- 7 Q. C'était ma question, vous?
- 8 R. Moi, je ne lui ai pas parlé à Marc cette journée-
9 là.
- 10 Q. D'accord.
11 Et depuis cette date-là, est-ce que vous avez eu
12 un quelconque contact avec maître Bellemare?
- 13 R. Non, moi en autant que je me souviennne, là.
- 14 Q. Je vais ouvrir une parenthèse, vous avez parlé
15 des... de l'opposition au projet de loi. Alors,
16 nous avons déposé à l'onglet 5 de la pièce... la
17 pièce 44 que vous avez.
18 Alors, je vais simplement aller rapidement avec
19 vous. Alors, si vous allez à la page 26 du
20 document. En fait, 25, je m'excuse.
- 21 R. Oui.
- 22 Q. Alors, à 25, vous voyez : «Compte rendu des
23 délibérations de la 261^{ième}... 271^{ième} séance du
24 conseil d'administration tenue à Montréal le dix-
25 neuf (19) septembre», alors on voit les personnes

1 présentes, on voit Franco Fava, membre, vous y
2 étiez, et on voit «Invité du président du conseil
3 d'administration, Georges Lalonde, sous-ministre
4 associé...

5 R. Jacques.

6 Q. ... au ministère de la Justice?»

7 R. Jacques Lamonde.

8 Q. C'est bien ça? Alors, c'est...

9 R. Je croyais que vous aviez dit Georges, excusez-
10 moi.

11 Q. Oui, c'est Georges Lalonde?

12 R. Oui, oui, c'est beau.

13 Q. O.K., Georges Lalonde?

14 R. Oui oui, c'est beau.

15 Q. Alors, il était présent lui à cette réunion et à
16 cette réunion que vous faites référence quand il
17 est venu présenter le projet de loi?

18 R. Oui, ça, c'est la première réunion... ça, c'est
19 une réunion spéciale du conseil qu'on avait
20 cédulée exprès pour entendre monsieur Lalonde...
21 Lalonde sur le projet de loi.

22 Q. Alors, je vous invite à aller à la page 35.

23 Alors, on voit au milieu de la page :

24 **«Après avoir remercié les**
25 **administrateurs, monsieur Lalonde**

1 Et on voit à la page 45, au point 6.4, «Projet de
2 loi modifiant la Loi sur la justice
3 administrative», 46, dernier paragraphe de ce
4 point-là, 6.4 :

5 **«Sur recommandation de monsieur**
6 **Taillon, appuyé par monsieur Henri**
7 **Massé, il est résolu d’informer le**
8 **ministre de la Justice du désaccord**
9 **de la commission et de son conseil**
10 **d’administration avec ses propos et**
11 **de rétablir les faits sur la**
12 **question des délais de traitement**
13 **des dossiers en révision.»**

14 Donc, il y avait des débats et il y avait des
15 différends entre la CSST et le ministère sur ces
16 questions-là?

17 R. Oui.

18 Q. À ce moment-là, et on est au mois de novembre.
19 Je vous invite ensuite à la page 50... 48,
20 excusez-moi. Alors, c’est la séance du vingt-
21 trois (23) mars deux mille quatre (2004)?

22 R. Oui.

23 Q. Page 49, nous voyons que vous êtes présent dans la
24 deuxième colonne, «Franco Fava, membre»?

25 R. Oui.

1 Q. Je vous invite à aller à la page 62, le point 7...
2 oui, le point 7.8.

3 Alors, à ce moment-là, on voit :

4 **«Justice administrative.**
5 **Le président du conseil**
6 **d'administration et chef de la**
7 **direction informe les**
8 **administrateurs que des discussions**
9 **se poursuivent entre les légistes**
10 **du ministère de la Justice et la**
11 **Direction des services juridiques**
12 **de la commission.»**

13 Alors, à ce moment-là, il n'y avait pas encore de
14 décision définitive si je comprends bien, c'est
15 votre souvenir?

16 R. Bien, je pense que les légistes tentaient de
17 trouver des solutions au problème qu'on avait
18 soulevé.

19 Q. D'accord.
20 Et ensuite, le dernier... la dernière... si vous
21 allez à la page 64. Alors, nous voyons que vous
22 êtes présent à la réunion du quinze (15) avril
23 deux mille quatre (2004)?

24 R. Oui.

25 Q. Et je... à la page 68, on voit le point 5.6,

1 projet de loi modifiant la Loi sur la justice
2 administrative, et aux derniers deux (2)
3 paragrapes, on voit :

4 **«Dans ce contexte, le conseil**
5 **d'administration maintient ses**
6 **réserves face à ce projet de loi.**
7 **À ce propos, un administrateur**
8 **patronal demande que la permanence**
9 **continue à travailler à**
10 **l'amélioration du projet. Sur**
11 **proposition de monsieur Taillon**
12 **appuyé par monsieur Valois, il est**
13 **résolu que le conseil**
14 **d'administration de la CSST**
15 **maintienne son désaccord avec le**
16 **projet de loi modifiant la Loi sur**
17 **la justice administrative dans sa**
18 **forme présente.»**

19 Et ça a été adopté à l'unanimité, c'est exact?

20 R. Exact.

21 Q. Alors, c'était à ça que vous référiez dans...
22 quand vous dites que vous aviez avisé, si on veut,
23 monsieur Lalande des... ou maître Lalande plutôt
24 des difficultés auxquelles il allait se heurter
25 dans cette...

- 1 R. Oui. Et je me rappelle à ce moment-là aussi qu'on
2 avait demandé à nos chefs de délégation, soit
3 monsieur Taillon et monsieur Massé, de rencontrer
4 le premier ministre puis de lui faire part
5 vraiment, là, de notre position par rapport au
6 projet de loi à monsieur Bellemare.
- 7 Q. D'accord.
- 8 Avez-vous dans le courant de l'année... vous avez
9 dit que le huit (8) juillet, et maintenant
10 corrigez-moi si je me trompe, ce que je comprends,
11 c'est que vous, de votre mémoire indépendante,
12 vous n'auriez pas été capable de nous dire que
13 c'est le huit (8) juillet que vous avez rencontré
14 maître Lalande. C'est bien ça?
- 15 R. C'est exact, mais je sais que je l'ai rencontré
16 pas longtemps après son entrée en fonction.
- 17 Q. D'accord.
- 18 R. Puis la date du huit (8) juillet me semble très
19 plausible.
- 20 Q. Parfait.
- 21 Nous savons ici, monsieur Lalande nous l'a dit,
22 qu'il a commencé à occuper ses fonctions au début
23 du mois de juin, donc peu de temps après, c'est ce
24 qui vous aide à vous situer, et vous acceptez la
25 date du huit (8) juillet comme date de rencontre?

- 1 R. Oui, ça me paraît plausible.
- 2 Q. Est-ce que vous avez eu d'autres rencontres avec
3 monsieur Lalande ou l'avez-vous croisé entre le
4 huit (8) juillet et le douze (12) décembre deux
5 mille trois (2003)?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. À quel moment?
- 8 R. L'assemblée du conseil d'administration le dix-
9 neuf (19) septembre.
- 10 Q. Dix-neuf (19) septembre?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. Est-ce qu'il y a eu d'autres moments où vous
13 l'avez croisé ou rencontré?
- 14 R. Non.
- 15 Q. Vous avez été manger avec lui au restaurant
16 Michelangelo, est-ce que c'est lui qui vous avait
17 invité ou c'est vous qui avez...
- 18 R. Je suis pas mal certain que c'est moi qui ai payé
19 la facture.
- 20 Q. D'accord. Mais qui avait organisé la rencontre?
21 Qui... c'était à l'invitation de qui? Est-ce que
22 c'était...
- 23 R. Moi, je pense c'est lui qui m'avait... qui m'avait
24 appelé pour me dire : «Franco, j'arrive en
25 fonction, j'aimerais te rencontrer, on aura

1 probablement à travailler ensemble.»
2 Souvenez-vous, c'était une personne que je
3 connaissais, là, ce n'est pas... ce n'est pas un
4 inconnu pour moi Georges Lalande, là. Il était
5 président à la CLP, puis je sais que souvent on
6 avait des discussions avec la CLP sur le fait que
7 les dossiers, on trouvait qu'il y avait... il y
8 avait trop de dossiers en attente, puis les
9 délais, puis, bon, les dossiers s'accumulaient,
10 puis ça n'allait pas assez rapidement.
11 Alors, au moment où j'étais à la CSST, il y avait
12 des échanges constants entre la CLP et la CSST
13 sur... bien, monsieur Lalande vous l'a expliqué,
14 lui... lui se plaignait que les dossiers n'étaient
15 pas assez complets quand il arrivait à la CLP,
16 puis nous on se plaignait que les dossiers
17 n'avançaient pas assez rapidement, puis... puis
18 évidemment il ne faut jamais oublié qu'il y a des
19 accidentés du travail au bout de cet exercice-là,
20 là. Alors, on voulait que les dossiers avancent
21 le plus rapidement possible, puis... bon.
22 Alors, il y avait des... du va-et-vient constant,
23 là, entre la CLP et la CSST...

24 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

25 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

- 1 Monsieur le commissaire...
- 2 R. ... ce n'est pas toujours avec le conseil.
- 3 Q. Monsieur le commissaire, si vous permettez, je
4 veux juste faire une remarque, en fait sous forme
5 d'objection, mais qu'on est très loin de la
6 nomination des juges ici, là.
7 Depuis à peu près une demi-heure (1/2), là...
- 8 **Me GIUSEPPE BATTISTA**
9 procureur en chef :
- 10 Très bien. J'ai terminé, c'était simplement pour
11 établir le contexte, je ne poursuivrai plus sur
12 cette voie-là.
- 13 Q. Le premier ministre Charest. Depuis quand
14 connaissez-vous monsieur Jean Charest?
- 15 R. Bien, depuis son entrée sur l'arène provinciale,
16 là, alors l'élection de quatre-vingt-dix-huit
17 (98), je pense.
- 18 Q. Et...
- 19 R. À partir du moment où il est devenu chef du Parti
20 libéral du Québec, là.
- 21 Q. Comment décririez-vous votre relation avec le
22 premier ministre?
- 23 R. Bien, moi, je la décris de très bonne, là, mais ça
24 dépend ce qu'on entend par bon puis très bon, là.
- 25 Q. Bien, c'est...

- 1 R. Ce n'est pas un ami intime, il ne vient pas souper
2 chez nous le samedi soir, puis je ne vais pas
3 souper chez lui, là, mais c'est quelqu'un qu'on
4 connaît bien, puis qu'on... que je respecte
5 beaucoup.
- 6 Q. Quand vous parlez au premier ministre, comment le
7 désignez-vous?
- 8 R. Comment je le désigne?
- 9 Q. Oui.
- 10 R. Bien, pour moi, c'est monsieur Jean Charest, c'est
11 le premier ministre du Québec.
- 12 Q. D'accord.
- 13 R. Il y a un minimum de respect qu'on doit.
- 14 Q. Et lorsque vous vous adressez au premier ministre
15 directement, c'est vous qui l'appellez? Comment
16 vous... est-ce que vous avez à l'appeler, à le
17 rencontrer?
- 18 R. À part du soir des élections où on l'a appelé avec
19 monsieur Rondeau, là, je pense que je n'ai jamais
20 appelé monsieur Charest à son bureau ou... ou dans
21 son auto, ou... bon, les seules fois que j'ai vu
22 monsieur Charest, c'est quand on se rencontre dans
23 des activités, que ce soit la Saint-Jean-Baptiste,
24 le golf, le cocktail du premier ministre, le
25 conseil général, le conseil jeunes du parti. En

- 1 fait, c'est dans les instances du parti, autour
2 d'activités du parti, que ce soit des activités
3 politiques ou des activités de financement.
- 4 Q. À l'édifice Honoré-Mercier, vous avez parlé, là,
5 d'une visite à son bureau, là, dans le cadre de
6 l'invitation, là, au budget?
- 7 R. Bien, deux (2) fois.
- 8 Q. Oui.
- 9 R. Autant que je me souviene, là. En tout cas, vous
10 verrez les registres, on fait grand état des
11 registres, vous verrez si vous me retrouvez
12 quelque part là-dedans. Mais en autant que je me
13 souviene, c'est la formation du Conseil des
14 ministres...
- 15 Q. D'accord.
- 16 R. ... et le premier budget adopté par... par le
17 parti après la victoire.
- 18 Q. Au bureau de Montréal, est-ce que vous avez déjà
19 rencontré le premier ministre?
- 20 R. Jamais.
- 21 Q. Et à l'appartement de fonction nous avons dit que
22 vous avez été invité?
- 23 R. Oui.
- 24 Q. À combien de reprises?
- 25 R. Une fois.

- 1 Q. Excusez-moi. Une seule fois?
- 2 R. Oui.
- 3 Q. Et pour assister au budget, vous avez dit que vous
4 receviez des invitations, mais vous n'y alliez pas
5 tout le temps, est-ce que j'ai bien compris?
- 6 R. Oui. Mais au budget, autant que je me souviene,
7 il y a trois (300), quatre cents (400) personnes
8 qui sont invitées, là.
- 9 Q. D'accord. Mais vous faites partie de ce...
- 10 R. Oui.
- 11 Q. ... de ce groupe-là de trois (300), quatre cents
12 (400) personnes?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. Et à plus qu'une reprise?
- 15 R. Oui. Je pense qu'on est invité à tous les ans,
16 sauf qu'on ne s'y rend pas à tous les ans,
17 d'autant plus...
- 18 Q. D'accord.
- 19 R. ... comme je vous dis, depuis que j'ai pris ma
20 retraite, je suis souvent à l'extérieur quand le
21 budget arrive.
- 22 Q. Monsieur le commissaire, je fais juste des
23 vérifications pour voir si j'ai d'autres sujets à
24 traiter.
- 25 Alors, pour compléter sur monsieur Charest.

1 Alors, vous le connaissez depuis quatre-vingt-dix-
2 huit (98), ça fait une douzaine d'années?

3 R. Comme je vous le dis, là, depuis qu'il est devenu
4 chef du Parti libéral du Québec, probablement
5 dans... dans les jours ou les semaines qui ont
6 suivi, on s'est probablement croisé dans une
7 activité de parti quelque part, mais c'est depuis
8 ce temps-là grosso modo, là.

9 Q. Si on le regarde, là, de façon très objective et
10 on essaie de quantifier, vous dites... vous diriez
11 qu'il y a combien d'activités politiques par année
12 où vous êtes susceptible de le rencontrer ou le
13 croiser?

14 R. Bon, écoutez, il y a la Saint-Jean-Baptiste
15 habituellement, monsieur Charest vient au Musée de
16 la Civilisation, puis il souhaite la bonne Saint-
17 Jean à tout le monde. Alors, en général, je fais
18 partie du troupeau, là, qui allons le voir, puis
19 le saluer pour la Saint-Jean.

20 Évidemment, les activités de financement, tournoi
21 de golf et cocktail du premier ministre. Des fois
22 au conseil général, des fois au congrès... au
23 congrès jeunes qu'on appelle, nous, mais... au
24 budget. Au budget, monsieur Charest a l'habitude,
25 après le budget, il se promène parmi les trois

- 1 cents (300) invités, puis il serre la pince un peu
2 à tout le monde, puis il prend ses bains de foule,
3 là, il... puis il fait exactement la même chose
4 dans nos activités de financement, il se promène
5 dans la salle, puis il rencontre tout le monde.
6 Puis... puis des fois, on est obligé de l'arracher
7 parce qu'on trouve qu'il parle trop longtemps avec
8 quelqu'un puis on veut qu'il fasse le tour.
9 Alors, on arrive : «Monsieur Charest, passez à
10 quelqu'un d'autre», parce qu'on tient à ce qu'il
11 fasse le tour vraiment pour rencontrer tout le
12 monde.
13 Puis il aime bien ça d'ailleurs, c'est quelque
14 chose qu'il fait avec une... beaucoup de facilité.
- 15 Q. Si on... continuez. Est-ce qu'il y a...
- 16 R. Alors...
- 17 Q. ... d'autres... d'autres événements?
- 18 R. Alors, moi, honnêtement, à part ça, là, si on se
19 croise, c'est vraiment par pur hasard, là.
- 20 Q. Donc, vous avez situé environ cinq (5), six (6)
21 rencontres... cinq (5), six (6) occasions de
22 rencontres, à tout le moins?
- 23 R. Occasions, mais probablement que certaines années
24 juste une fois ou deux (2), là...
- 25 Q. D'accord.

1 R. ... parce que moi, je vous dis honnêtement, depuis
2 notre activité de financement de l'an dernier au
3 mois d'octobre, je n'ai pas vu monsieur Charest
4 puis je n'ai pas vu personne d'autre, là.

5 Q. D'accord. Je vais avoir des questions sur le
6 processus de nomination de juges et je crois que
7 c'est le dernier thème, je vais faire une petite
8 vérification pour voir s'il y a d'autres éléments.
9 Alors, quant au processus de nomination de juges
10 et des cours municipales, est-ce que vous avez
11 déjà siégé ou participé à un comité de sélection
12 de l'une de ces cours?

13 R. Non.

14 Q. Je vais ouvrir une parenthèse, le Tribunal
15 administratif du Québec, avez-vous déjà été
16 impliqué d'une quelconque façon dans des
17 nominations à ce titre-là?

18 R. Du Tribunal administratif du Québec?

19 Q. Oui, le Tribunal administratif...

20 R. Le TAQ?

21 Q. Oui?

22 R. Oui, tant que je me souviene, je pense que
23 j'avais mis deux (2) c.v., dans la machine, de
24 deux (2) procureurs de la région de Montréal que
25 je connaissais bien, parce qu'ils travaillaient

1 dans des associations patronales, pour apprendre,
2 un an plus tard ou un an et demi plus tard qu'un
3 avait été nommé au TAQ puis l'autre avait été
4 nommé à la CLP.

5 Q. D'accord. Aviez-vous fait un quelconque suivi à ce
6 moment-là?

7 R. Non.

8 Q. Quand vous dites que vous l'avez mis dans la
9 machine, qu'est-ce que ça veut dire?

10 R. Bien, j'ai remis les c.v. à monsieur Leblanc, puis
11 j'ai dit : «Marcel, fais suivre, c'est des gens
12 qui sont intéressés par... à combler des vacances,
13 si jamais il s'en produit, au niveau de la CLP.»
14 Puis, comme je vous dis, la CLP, moi, je vous
15 avoue que c'est un organisme qui me tenait plus à
16 coeur parce que c'était plus près de nos affaires
17 à la CSST, alors j'ai appris par la suite qu'un
18 avait été nommé à la CLP et l'autre avait été
19 nommé au TAQ.

20 Q. D'accord. Pour revenir aux comités de sélection
21 des tribunaux, est-ce que vous connaissez des gens
22 ou avez-vous déjà recommandé des gens pour siéger
23 sur des comités de sélection?

24 R. Moi, je n'ai jamais recommandé personne pour
25 siéger là-dessus, mais j'ai appris que, bon, un

1 associé du bureau de monsieur Rondeau avait siégé
2 sur un comité, mais... que je connais aussi,
3 Jacques Champagne je le connais, mais à l'époque
4 je ne savais pas qu'il siégeait sur des comités,
5 je l'ai appris séance tenante, là.

6 Q. Avez-vous jamais eu accès ou eu connaissance des
7 noms qui figuraient sur un rapport d'un comité de
8 sélection des juges?

9 R. Non.

10 Q. Avez-vous déjà demandé à avoir accès à un tel
11 rapport pour savoir si le nom de quelqu'un y
12 figurait?

13 R. Non. Ce n'est pas quelque chose qui m'intéressait,
14 les nominations de juge, j'en ai rien à foutre
15 avec ça, là.

16 Q. Je vous ai peut-être posé la question et vous m'en
17 excuserez.

18 Avez-vous déjà été approché par des personnes qui
19 souhaitaient accéder à la magistrature à des
20 postes d'administration comme vous venez de le
21 décrire pour le TAQ, est-ce que quelqu'un vous a
22 déjà approché...

23 R. Non.

24 Q. ... pour la Cour du Québec?

25 R. Et d'ailleurs ce n'était pas le TAQ, maître

1 Battista, c'était deux (2)... c'est deux (2)
2 personnes qui m'avaient indiqué leur intérêt pour
3 siéger à la CLP, j'ai soumis les deux (2), puis un
4 a été nommé à une place, puis l'autre a été nommé
5 à l'autre.

6 Q. Alors, un a été nommé à la CLP, mais l'autre a été
7 nommé au TAQ directement?

8 R. Oui.

9 Q. D'accord. Et ce que vous nous avez dit c'est -- et
10 je veux vous comprendre là-dessus -- vous, ce que
11 vous avez fait, c'est que vous avez mis le c.v.
12 dans la machine, comme vous avez dit?

13 R. Oui.

14 Q. Et selon votre compréhension, qu'est-ce qui est
15 arrivé avec ce c.v.-là quand vous l'avez mis dans
16 la machine?

17 R. J'imagine qu'il s'est rendu à qui de droit, là,
18 puis je présume que c'est madame Landry mais, tu
19 sais, comme je vous dis, je n'ai pas de certitude
20 de ça, là.

21 Q. Quand vous dites...

22 R. Je présume que ça s'est rendu, soit aux emplois
23 supérieurs, parce que c'est aux emplois supérieurs
24 que j'ai appris que les nominations se faisaient
25 par rapport à la CLP, alors comment... comment

1 l'autre s'est ramassé au TAQ? Une maudite bonne
2 question, là, il faudrait la poser à quelqu'un,
3 moi je ne le sais pas.

4 Q. Quand vous dites que vous avez appris un an plus
5 tard que ces personnes-là ont été nommées...

6 R. Oui.

7 Q. ... comment l'avez-vous appris?

8 R. Bien, à tous les mercredis, un site du
9 gouvernement, on s'en va au site du gouvernement
10 du Québec, on a des... on a une clé «nominations»,
11 puis on pèse là-dessus, puis on apprend qu'il y a
12 des nominations, puis toutes les nominations qu'il
13 y a eu dans la semaine sont publiées sur le site
14 du gouvernement, alors c'est comme ça qu'on
15 l'apprend.

16 Ou des fois, c'est même les gens eux-mêmes qui
17 nous appellent : Bon, bien, j'ai été nommé à telle
18 place. Bon, bien, tant mieux, puis...

19 Q. D'accord. C'était des personnes que vous... on ne
20 veut pas connaître leur nom, là, mais c'était des
21 personnes que vous connaissiez, les deux (2)
22 personnes?

23 R. Oui, c'était deux (2) personnes que je connaissais
24 bien, puis c'était deux (2) avocats qui étaient
25 très actifs au niveau des associations patronales,

1 dont une qui était à l'époque dans mon contentieux
2 à l'Association des entrepreneurs en construction
3 du Québec et une autre qui travaillait pour une
4 autre association patronale dans leur contentieux
5 également. Alors, c'était deux (2) avocats qui
6 pratiquaient dans le domaine depuis des années.

7 Q. D'accord. Et vous n'avez fait aucune démarche,
8 aucun contact auprès de qui que ce soit pour voir
9 où en étaient rendus ces c.v.-là ou ces
10 nominations-là?

11 R. Non, non.

12 Q. Je vais juste demander un instant.
13 J'ai peut-être trois (3) autres questions,
14 Monsieur le commissaire, alors, si on peut...?
15 Vous avez évoqué le registre, vous avez dit on
16 voit les registres, vous avez vérifié les
17 registres, vous souvenez-vous avoir signé un
18 registre lorsque vous êtes allé au ministère de la
19 Justice, lorsque vous êtes allé à l'Édifrice
20 Honoré-Mercier au bureau du premier ministre?

21 R. Moi, je vous dis bien honnêtement, là, je me
22 souviens... je ne me souviens pas avoir signé le
23 registre des décès, là.

24 Q. Vous savez qu'il y a une...

25 R. Mais le soir, au budget, c'est sûr qu'on n'a pas

1 signé de registre parce qu'on est durant un
2 cocktail puis, là, «Bien, veux-tu venir voir mon
3 bureau?», ça fait qu'on suit la personne puis...
4 Mais je sais que je suis allé à la justice, mais
5 est-ce que vous allez retrouver mon nom dans le
6 registre? Je ne le sais pas, là, mais moi je ne
7 me souviens pas l'avoir signé, je vous le dis bien
8 candidement, là.

9 Q. Comment seriez-vous rentré?

10 R. Bien, je suis rentré par la porte comme tout le
11 monde.

12 Q. Et vous n'avez pas...

13 R. J'étais accompagné de maître Cliche, là, demandez
14 à Bernard, c'est peut-être lui qui a signé le
15 registre pour les deux (2), là, mais moi je n'ai
16 jamais signé de registre, je peux vous le
17 garantir.

18 Q. D'accord.

19 R. En tout cas, je n'ai aucun souvenir de ça, là.

20 Q. D'accord. Vous n'avez pas un souvenir d'avoir
21 signé un registre?

22 R. Non.

23 Q. Mais vous savez qu'à ces édifices-là, normalement,
24 il y a des...

25 R. Oui oui, effectivement.

1 Q. ... des gens de la sécurité et on vérifie ces
2 choses-là?

3 La question a été posée à monsieur Rondeau, vous
4 avez entendu sa réponse, je présume de la vôtre
5 mais je vais vous le demander quand même.

6 La rencontre qui a eu lieu en deux mille cinq
7 (2005), dont vous avez fait état, avec monsieur
8 Bellemare pour sa campagne à la mairie, est-ce que
9 vous savez à quel endroit elle a eu lieu? Vous,
10 avez-vous un souvenir de ça?

11 R. Oui, ah oui!

12 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

13 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

14 Objection sur les mêmes... ce n'est pas pertinent,
15 Monsieur le commissaire.

16 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

17 procureur en chef :

18 Très bien, mais c'est une question qui a été
19 abordée avec d'autres témoins.

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 C'est une question qui a été abordée puis c'est
23 bon de savoir si tout le monde pense que c'est au
24 même endroit.

25

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Q. Est-ce que vous avez un souvenir indépendant,
4 vous?

5 R. Oui oui oui, effectivement, c'est au Rascal, puis
6 même, il y en a qui me disaient c'est à l'Hôtel
7 Plaza, ce n'est pas l'Hôtel Plaza, là, c'est au
8 Rascal puis dans l'hôtel attenant au Rascal.

9 Q. Très bien.

10 Et une dernière... une dernière question.

11 Vous avez entendu le témoignage de maître Lalande
12 et vous avez relaté votre souvenir de cette
13 rencontre-là le huit (8) juillet. Lorsque vous
14 avez rencontré maître Lalande, vous, aviez-vous un
15 cahier ou un carnet de notes ou autres?

16 R. Je ne suis pas un «écrivain».

17 Q. Maître Lalande, à votre souvenir...

18 R. Non.

19 Q. ... comment était-il? Est-ce qu'il était là avec
20 mallette, avec documents, avec autre chose?

21 R. Il n'y avait aucune raison, c'est une première...
22 c'est un premier contact qu'on faisait... qu'il
23 faisait avec moi ou qu'il prenait avec moi après
24 son arrivée au ministère de la Justice, pour me
25 faire part de ses fonctions puis qu'on aurait

1 probablement à travailler ensemble. Il n'y avait
2 rien de bien bien précis à... il n'y avait pas
3 d'autres buts, là, à cette rencontre-là à part que
4 de parler globalement de la réforme des tribunaux
5 parce que, effectivement, comme tout le monde
6 j'avais pris connaissance que dans le programme du
7 parti on mentionnait que, bon, lors de la prise du
8 pouvoir on ferait quelque chose pour modifier la
9 structure de ces tribunaux-là. Mais à l'époque, on
10 parlait surtout de la question de la permanence
11 des juges, on ne parlait pas trop trop, là, du
12 reste, là, du projet de loi qui venait vraiment
13 chambarder tout notre système à nous à la CSST.
14 Moi, la permanence des juges, il aurait pu
15 facilement nommer des commissaires à vie puis ça
16 aurait réglé le problème, à mon avis à moi, puis
17 d'ailleurs on lui avait dit à Georges à l'époque.

18 Q. Très bien.
19 Alors, ce sont mes questions, j'imagine que les
20 questions des autres suivront demain.
21 À demain.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Merci.

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21

- - - - -

**16 h 35 - L'AUDITION EST AJOURNÉE
AU 23 SEPTEMBRE 2010 À 9 h 30**

- - - - -

Nous, soussignés, HUGUETTE PICHÉ et MICHEL OLIVIER, sténographes officiels, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de nos notes sténographiques, le tout conformément à la loi.

HUGUETTE PICHÉ, s.o.

MICHEL OLIVIER, s.o.

HP/MO (100922)